

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

EVALUATIONS

CAFE - CACAO (S.R.C.C.)
TOGO
REACTUALISATION 1985

MISSION D'EVALUATION

RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

HAITI

Janvier 1985

J.L. BOUTILLIER, ORSTOM
J. BROSSIER , INRA
J.M. FUNEL, MRE

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION	5
I - RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT DE 1984	7
1. La situation de référence : un espace et une société pluriethnique fortement structuré par l'économie de plantation.	7
1.1. La propriété foncière : des changements notoires et un système juridique mouvant	7
1.2. L'accès à la main d'oeuvre extérieure : des contrats variés et flexibles.	8
1.3. Des relations étroites entre cultures vivrières et cultures de rente.	10
1.4. La situation au début des années 1970 : la fin d'une période faste.	11
2. La SRCC : ses objectifs et ses fonctions	12
2.1. 1971-1974 : mise en place institutionnelle et diffusion de techniques de régénération	12
2.2. 1975-1980 : la phase de replantation intensive	12
2.3. A partir de 1981 : renforcement du dispositif de contrainte	13
3. La rencontre paysans-société de développement: à situations diversifiées, réponse monolithique	15
3.1. La replantation cacaoyère	15
3.2. La replantation caféière	17
4. Les principales conclusions	18
4.1. Des contradictions entre les logiques des différents acteurs	18
4.2. Des mesures d'accompagnement discutables dans leur application	19
4.3. Un modèle technique de replantation cacaoyère insuffisamment éprouvé	20
4.4. Des résultats plutôt positifs, compte-tenu de la sécheresse	21
4.5. Un bilan économique favorable à l'Etat.	21
II - LE CONTROLE DE 1985 : UN NOUVEL "ETAT DES LIEUX"	22
1. Les nouveaux résultats physiques du projet SRCC depuis 1983	22
1.1. De meilleurs résultats en termes de production caféière	29
1.2. Une forte pression des planteurs pour planter du café	29
1.3. Abandon du volet cacaoyer.	35

	Page
III - UNE NOUVELLE APPROCHE DU MONDE RURAL POUR LA SRCC	37
1. La prise de conscience de l'articulation nécessaire entre le vivrier et les plantations.	37
1.1. Une intervention limitée	37
1.2. Maïs : une volonté d'aller au-delà	37
1.3. Une réorientation "Recherche Système" pour l'IRAT	37
1.4. Des essais de démonstration, des tests de confirmation	39
2. Une volonté de mieux comprendre les paysans par l'intermédiaire d'une cellule de "suivi-évaluation"	40
3. Une rédéfinition du rôle de l'encadrement	41
IV - UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU MONDE PAYSAN, MAIS DANS QUEL BUT ?	43
1. Le choix exclusif du modèle intensif	43
1.1. Est-ce une solution possible ?	43
1.2. Est-ce une solution souhaitable ?	45
1.3. Les conséquences de ces choix : les plantations "sauvages"	48
2. Le volet vivrier en attente d'un contenu	49
2.1. La justification à l'orientation vivrière de la SRCC	49
2.2. Les difficultés de définition des alternatives en matière de développement de la production vivrière	50
3. Le chiffrage des objectifs	51
3.1. Un plafond pour le caféier ?	51
3.2. La fixation des objectifs vivriers pour SRCC III	52
V - ELEMENTS POUR CHOISIR SRCC III	53
1. Faut-il élargir l'accès au matériel végétal ?	53
2. Financement - Crédit	54
3. L'encadrement, la vulgarisation	57
4. Le modèle technique café-cacao et les questions à la recherche IRCC/SRCC	58
5. L'articulation nécessaire entre culture de rente et vivrier	59
6. Le suivi-évaluation, le système d'information.	60
ANNEXES	63
Présentation des annexes.	64
Annexe I : Différenciation des unités de production dans chaque secteur, en fonction de la force de travail/famille	65
Annexe II : Différenciation des Unités de production dans chaque secteur, en fonction de la superficie et de la durée de jachère.	73

	Page
Annexe III : Compte-rendu de la réunion de quinzaine des encadrateurs (1983)	79
Annexe IV : Entretiens 1983 et 1985 dans un village du secteur Dayes	85
Annexe V : Entretien 1983 et 1985 dans un village du secteur d'Adeta	89
Annexe VI : Entretien avec un chef de secteur	93
Annexe VII : Note de lecture : éléments présentés à la conférence sur la production de café dans les territoires d'Outre-Mer par le territoire du Togo (5-7/10/1954).	97

FIGURES

F.1 : Cumul des productivités moyennes des 5 premières récoltes (café)	23
F.2 : Tableau des rendements moyens des caféiers SRCC pour la campagne 1984/85	26
F.3 : Diagrammes des rendements moyens des caféiers SRCC pour la campagne 1984/85 : secteurs de plateaux bien arrosés.	27
F.4 : Id. secteurs de plaines ou de plaines et plateaux	28
F.5 : Tableau des plantations caféières en 1985	30
F.6 : Rythme de plantation caféière entre 1975 et 1985	31
F.7 : Rythme de plantation des secteurs de plateaux	32
F.8 : Rythme de plantation des secteurs de plaine et plateau, comparé au rythme du secteur qui plante le plus	33
F.9 : Rythme de plantation des secteurs de plaine, comparé au rythme du secteur qui plante le plus	34
F.10 : Tableau des superficies des cacaoyères SRCC	36
F.11 : L'intervention vivrière de la SRCC en 1984 sur les 2 cycles	38
F.12 : SRCC III : Objectifs de plantation	52

INTRODUCTION

Ce court rapport sur la "Rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo" présente les principaux résultats d'une mission de terrain de 15 jours (4-19 juin 1985) réalisée à la demande du Service des Evaluations du Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement.

Cette mission avait un double objectif.

Il s'agissait en premier lieu d'identifier et d'analyser les changements survenus depuis 1983 dans le domaine des résultats physiques (superficies cultivées, rendements ..), dans celui des réactions paysannes à l'égard de l'opération de développement et enfin dans l'orientation même de la société de Rénovation et ses approches du milieu paysan. De ce point de vue, on peut parler de réactualisation d'une évaluation menée en 1983, lors d'une mission plus longue (1 mois) et plus étoffée en personnel, qui a fait l'objet d'un rapport plus conséquent (1). La lecture du présent rapport sera facilitée par la connaissance du rapport précédent dont nous ne rappellerons ici que les principales conclusions.

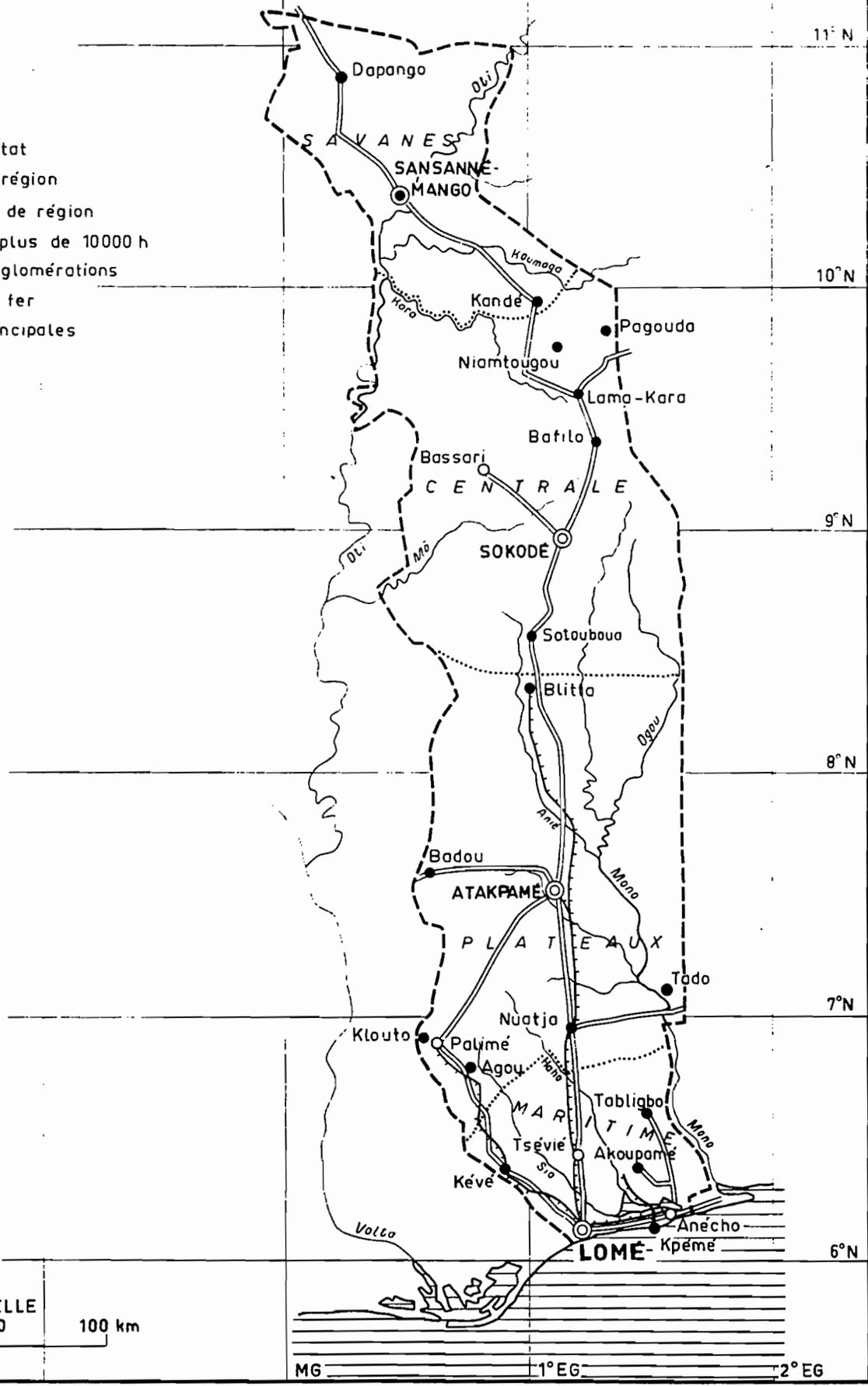
Le second objectif, était de confronter nos points de vues avec ceux de la Direction de la SRCC et des représentants du FAC, de la CCCE et de la BIRD qui effectuaient une mission à la même période, et de participer ainsi à la réflexion préparatoire à la 3ème phase du projet. A cette fin, figurent, dans la dernière partie du texte, des propositions concrètes, alors que le rapport précédent destiné essentiellement à établir un "constat" en était dépourvu, explicitement du moins.

Le temps qui nous était imparti a donc été consacré d'une part à des réunions plénières et à de rapides visites sur le terrain programmées par la SRCC pour l'ensemble des évaluateurs ; d'autre part à des contacts avec les planteurs, en marge du programme général. Il n'était guère possible d'entreprendre, dans ces conditions, de nouvelles enquêtes de terrain quelque peu approfondies. Nous avons pu cependant nous entretenir longuement avec des planteurs dans 9 villages, dont 8 avaient déjà fait l'objet d'investigation lors de notre mission de 1983.

(1) J.M. FUNEL (MRE), G. PONTIE (ORSTOM), C. RAYMOND (SEDES), T. RUF (IFARC-GERDAT). Evaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo. Ministère des Relations Extérieures, Coopération et Développement, coll. Evaluations, 360 p. multig. Paris, 1984.

TOGO

- Limite d'Etat
- Limite de région
- ⊙ ● Chef-lieu de région
- Villes de plus de 10000 h
- Autres agglomérations
- ==== Chemin de fer
- ==== Routes principales



ECHELLE
0 25 50 100 km

MG 1°EG 2°EG

I - RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT DE 1984

Quatre itinéraires d'approche avaient été privilégiés lors de l'évaluation de 1983 :

- analyse historique de la société paysanne, habituée de longue date à l'économie de plantation, dans le double but d'appréhender dans le long terme les stratégies des différents planteurs et de camper la situation de référence jusque là mal connue faute d'étude spécifique ex ante sur le milieu humain, et par la suite d'utilisation de la littérature existante.

- analyse des modes d'intervention de la Société de Développement, de leur évolution dans le temps, des résultats enregistrés... et des conceptions du développement qui sous-tendent cette action. Mais devaient également être analysés les autres acteurs du développement : la recherche menée par l'IRCC auquel s'est ajouté ensuite l'IRAT, les organes de financement qui ne partagent pas toujours les mêmes points de vue, l'état qui joue un rôle capital au niveau de la fixation des prix par exemple ...

- étude de la confrontation entre le milieu et la Société de Développement, de leurs incompréhensions réciproques, des stratégies des uns et des autres, et de leur évolution dans le temps et dans l'espace...

- enfin une approche économique visant à évaluer l'impact de l'activité café-cacao au niveau de l'Etat et des différentes parties prenantes (planteurs, main d'oeuvre salariée, commerçants...).

1.- La situation de référence : un espace et une société pluri-ethnique fortement structurés par l'économie de plantation

1.1. La propriété foncière : des changements notoires et un système juridique mouvant

La paysan n'acceptera de créer une plantation, forte consommatrice de travail dans un premier temps au moins, que s'il est assuré de pouvoir en recueillir les fruits pendant une longue période. La règle d'appropriation lignagère de la terre s'accommodait mal de telles exigences, et les changements dans ce domaine ont été très sensibles : on est passé, de façon plus ou moins rapide et plus ou moins radicale selon les zones, de l'appropriation collective à l'appropriation individuelle ou du moins à l'usufruit sur une longue période.

On peut identifier plusieurs modes d'accès à la terre. (1)

- l'achat :

Cette pratique s'est développée, tôt et massivement dans le Litimé, zone alors très peu peuplée, placée dans la mouvance politique des Akposso. De vastes terres ont été cédées à bas prix à des Ewe, de retour du Togoland, qui connaissaient déjà la culture du cacao. Ailleurs, dans les zones plus densément peuplées, ce

(1) Voir à ce propos l'annexe 5.

phénomène a été moins massif et plus étalé dans le temps. Il a concerné plus particulièrement les zones éloignées des villages, où ont proliféré les "fermes".

- l'acquisition par dibi madibi ("je mange, tu manges") :

Elle est le fait de certains "métayers" qui ayant pris en charge l'intégralité des travaux de mise en place de la plantation et assuré pendant une dizaine d'années l'entretien et la récolte, ont pu obtenir de leur patron la moitié de la plantation en toute propriété.

- le prélèvement d'une parcelle sur les réserves forestières du lignage :

C'est certainement le cas le plus fréquent, mais aussi le plus controversé. En effet, on ne sait pas toujours de façon nette s'il y a, dans ce cas, appropriation individuelle de la terre ou seulement des caféiers et des cacaoyers. Que va-t-il se passer après l'abattage de la vieille plantation, prévu dans le cadre de la rénovation ? Récupération des terres par la communauté ? Officialisation des droits fonciers au profit de l'ancien planteur ? Cela dépendra de l'étendue des réserves foncières, de la vigueur des règles "traditionnelles"... ou encore du statut social du planteur, mais ne manquera pas d'influer sur l'attitude du candidat à une éventuelle rénovation.

- l'accès à une plantation gagée :

Le bénéficiaire du "gage" disposera de la plantation jusqu'à extinction de la production, mais devra ensuite restituer la terre à son débiteur.

La terre, lorsqu'il y a eu réelle appropriation, ou seulement la plantation, dans les autres cas, est transmise par héritage aux descendants, y compris aux filles.

La fréquence de ces différents modes d'accès à la terre varie dans l'espace, nous l'avons vu, en fonction notamment de la densité de population et de la vigueur des règles "traditionnelles". Elle varie également dans le temps : les propriétaires rechignent de plus en plus à aliéner une partie de leur patrimoine foncier par la vente ou l'octroi d'un contrat de métayage impliquant le partage de la terre.

1.2. L'accès à la main d'oeuvre extérieure : des contrats variés et flexibles

Tous les planteurs, notamment ceux qui ont accumulé de vastes superficies, ne disposent pas d'une main d'oeuvre familiale suffisante pour créer rapidement leur plantation voire l'entretenir par la suite. Il y a eu donc recours à la main d'oeuvre extérieure autochtone (Ewe-Akposso) et allochtone (Kabyé et plus récemment Kotokoli).

Plusieurs types de contrats - fortement inspirés des contrats ghanéens - ont été utilisés.

- Dibi Madibi

Ce contrat admet deux variantes : l'une, que nous venons d'évoquer, débouche à terme sur le partage de la terre ; l'autre, moins favorable au métayer, prévoit seulement, pour la même somme de travail, le partage de la récolte (moitié de la production) jusqu'à extinction de la plantation.

- Abusa

Lorsqu'un propriétaire, qui a effectué les rudes tâches de création d'une plantation, désire se décharger des travaux d'entretien et de récolte (pour se consacrer à d'autres activités urbaines par exemple) ou acquérir un surcroît de terre par Dibi Madibi, il fait appel aux services d'un métayer "abusa". L'abusan prend intégralement en charge la plantation et reçoit en contrepartie le tiers de la production. Son contrat est annuel : il peut être dénoncé après chaque récolte.

- Kotokuano

Spécifique au cacao, ce contrat est particulièrement répandu dans le Litimé. Il est utilisé sur de vieilles plantations au rendement limité mais nécessitant peu d'entretien : c'est le cas de la majeure partie des plantations de cette région. Chargé d'un entretien sommaire de la plantation et de l'intégralité des travaux de récolte, écabossage, fermentation, séchage... le kotokuano recevait, en 1983, 1000 CFA par charge de 32 kg de cacao vendu, soit environ le 1/7 de la production.

Ces trois types de contrats prévoient la possibilité pour le métayer de cultiver du vivrier, en cultures intercalaires sur les jeunes plantations et en cultures pures sur des parcelles prêtées par le propriétaire. C'est là l'une des motivations principales de la main d'oeuvre extérieure.

Plutôt que de faire appel à des métayers, certains propriétaires disposant de liquidités (fonctionnaires ou commerçants notamment) préfèrent avoir recours au salariat agricole.

La fréquence de ces différents types de contrat - voire même leur contenu - varie également dans le temps et dans l'espace, en fonction de l'âge de la plantation, des disponibilités foncières, des possibilités d'aliénation de la terre, de l'importance de la main d'oeuvre familiale et des rapports de forces locaux entre propriétaires et employés. A titre d'exemple : certains métayers ont réussi à imposer non seulement le Dibi madibi avec partage de terre mais encore, dans la région de Dayes par exemple, l'attribution des 2/3 de la production (au lieu d'1/2) avant la segmentation de la plantation ; à l'inverse, certains propriétaires ont réussi à ponctionner une partie du vivrier cultivé par leurs métayers "abusa".

La situation se complique encore du fait qu'un même individu peut cumuler plusieurs statuts à la fois. Certains sont propriétaires et métayers ; d'autres seulement propriétaires mais dans plusieurs zones (d'une caféière à Dayes et d'une cacaoyère dans le Litimé par exemple) ; d'autres enfin peuvent être métayers auprès de plusieurs patrons (abusa et kotokuano notamment) afin de multiplier les revenus et les parcelles de vivrier.

1.3. Des relations étroites entre cultures vivrières et cultures de rente, inscrites dans le paysage.

On peut distinguer dans la zone café-cacao 4 types principaux de mise en valeur.

Dans la plaine du Litimé - qui constitue de ce point de vue une exception - on trouve essentiellement du cacao (83 % des superficies cultivées).

Sur les plateaux (Kouma, Dayes, Akposso, Akebou), le cacao-oyer est situé plutôt dans les bas-fonds, le caféier et les parcelles vivrières sur les coteaux. Quant aux hauts plateaux - zones de savanes - ils sont réservés à l'élevage et aux cultures vivrières.

Dans la plaine d'Amlamé-Adéta, prédomine le vivrier, voisinant avec le coton et quelques parcelles de café. Le café est cultivé sur le bord du plateau.

Enfin, dans la plaine d'Agou Kpalimé, on est en présence d'un système plus complexe, avec café, cacao, arbres fruitiers et vivriers imbriqués.

A noter que dans la région d'Agou et d'Adéta, la SONAPH dispose également de périmètres de palmiers à huile.

Cette imbrication entre cultures de rente et cultures vivrières résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- de données pédologiques et climatiques : toutes les terres ne répondent pas aux conditions minimales de la culture café-cacao ;
- de données historiques : le café a été implanté postérieurement au cacao ;
- enfin de stratégies paysannes. En effet, en s'embauchant dans les plantations de café-cacao, la main d'oeuvre extérieure poursuivait essentiellement trois objectifs : profiter bien sûr du partage de la récolte, si possible acquérir de la terre par dibi madibi, mais aussi et surtout cultiver du vivrier dont elle pouvait, de façon plus ou moins occulte, vendre le surplus (1). Cette obligation

(1) cf. ANTHEAUME (B) "Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café". Economie rurale n° 147-148 - Paris, 1982, p. 120 - 122.

pour le propriétaire de céder à son métayer une parcelle de vivrier a certainement permis - à l'exception notoire du Litimé - de maintenir un certain équilibre entre cultures de rente et cultures vivrières.

1.4. La situation au début des années 1970 : la fin d'une période faste

Elle peut être rapidement caractérisée de la façon suivante :

- Baisse des revenus des plantations et valorisation du vivrier

Cette baisse est due à la fois à la diminution des rendements et à la détérioration des prix au producteur qui en 1969-70 étaient inférieurs, en francs courants, à ceux de 1959-60 (1). Cette situation a confirmé les métayers dans leur stratégie vivrière au point que nombre de patrons les ont accusés - et les accusent encore - d'accorder au maïs plus d'attention qu'au café-cacao. La flambée des prix des produits vivriers, à partir de 1975, amplifiera encore le phénomène.

- Une situation foncière encore floue, mais caractérisée par de profondes inégalités :

Inégalités dans l'absolu (certains propriétaires disposent de plus de 100 ha, d'autres de moins de 3 ha; inégalités entre zones 4/10 des propriétaires du Litimé sont propriétaires de plus de 10 ha, ce qui est extrêmement rare dans l'Akposso ou le Kloto par exemple).

- Un âge élevé des chefs d'exploitations, notamment dans les zones cacaoyères :

C'est un point très important dans la mesure où nombre d'entre eux hésitent à se lancer dans une opération de rénovation aux résultats hypothétiques et refusent d'aliéner une partie de leur patrimoine foncier, voire même de céder à un descendant une part de plantation encore en production.

- Une main d'oeuvre familiale relativement restreinte :

C'est le prix payé à la prospérité passée ! Pendant les années fastes (1950-60 notamment), les planteurs ont investi dans l'habitat, la santé et la scolarisation. La scolarisation généralisée, et souvent de haut niveau, a drainé vers les emplois urbains une part importante de la main d'oeuvre familiale potentielle. Le recours à la main d'oeuvre extérieure a été important et le sera plus encore dans l'avenir vu le surcroît de travail imposé par la rénovation des plantations. (Voir annexe 1).

(1) Prix payé au producteur :

1959-60 : 100 CFA le cacao, 90 CFA le café sain

1969-70 : 88 CFA le cacao, 75 CFA le café sain.

- Des possibilités limitées d'extension des superficies café-cacao :

Seuls le secteur d'Akebou et une partie de l'Akposso disposent encore de réserves forestières abondantes. La rénovation passera donc essentiellement par l'abattage des anciennes plantations.

- Des conflits d'intérêts entre propriétaires et métayers :

Les métayers veulent se consacrer avant tout au vivrier et si possible acquérir de la terre, les propriétaires ne souhaitent pas amputer leur patrimoine foncier et voudraient que leurs métayers accordent un soin particulier aux cultures de rente.

Bref, une conclusion s'impose : on est en présence d'une société pluri-ethnique, profondément inégalitaire, constituée de groupes sociaux aux intérêts divergents voire antagonistes. Tous les paysans n'auront ni les mêmes aptitudes, ni les mêmes intérêts à suivre les injonctions de la Société de Développement.

2.- La S.R.C.C. : ses objectifs et ses fonctions

A la fin des années 1960, on prend conscience du mauvais état des plantations de café (50 000 ha) et de cacao (65 000 ha) et des conséquences à terme de la situation : faute de mesures énergiques en vue de la rénovation, il est à craindre que ne se tarisse peu à peu une source importante de recettes budgétaires et d'entrées de devises pour le gouvernement togolais (1). C'est pour remédier à cette situation qu'est créée en 1971 la S.R.C.C., avec l'appui financier du F.A.C.

2.1. 1971-74 : mise en place institutionnelle et diffusion de techniques de régénération

La S.R.C.C. s'installe dans ses murs et crée ses différents services (encadrement, matériel, bâtiments, pistes, approvisionnement...). Elle diffuse auprès des planteurs des techniques de régénération, avec un certain succès sur le cacao (2), mais sans résultat probant sur le café canephora (Niaouli).

Pendant cette période l'I.F.C.C. met au point les mélanges clonaux de robusta, choisit les hybrides de cacaoyers adaptés aux conditions bio-climatiques, et prépare dans ses stations un itinéraire technique destiné à maximiser les rendements.

(1) Pour la période 1959-60-61, la café-cacao représente 62 % de la valeur des exportations. En 1977-78 les recettes de l'Etat représentent 77,4 % du prix CAF du café, 77,9 % de celui du cacao.

(2) La campagne de traitement phyto-sanitaire contre les capsides n'y est certainement pas étrangère.

Les premiers tests de replantation de café sont mis en place dans 2/3 des cas sur d'anciennes parcelles vivrières ; avant d'abattre sa vieille caféière niaouli, le planteur veut être assuré de la validité de l'itinéraire technique préconisé.

2.2. 1975-80 : la phase de replantation intensive

Replanter en 5 ans 4000 ha de caféiers et 4400 ha de cacaoyers, tel est le programme fixé à la SRCC. La CCCE et la BIRD se sont associées au FAC pour financer le projet.

Le dispositif mis en place à cet effet est tout à fait classique.

La SRCC reçoit de l'institut de recherche un matériel végétal sélectionné dont elle assurera la multiplication, ainsi que le mode d'emploi qu'elle sera chargée de faire appliquer par le paysan, par le biais du service d'encadrement.

A la demande expresse de la BIRD est mis par ailleurs en place un système de crédit qui doit en principe remplir plusieurs fonctions :

- contribuer à la formation des agents du Crédit Agricole qui pourront ainsi oeuvrer plus efficacement par la suite dans le cadre d'autres opérations de développement ;
- favoriser l'insertion des paysans dans une économie monétarisée d'entrepreneurs agricoles ;
- compenser les pertes de revenus subies par les planteurs du fait de l'arrachage des vieilles plantations ;
- assurer la diffusion d'intrants (crédits en nature : matériel végétal et engrais) ;
- permettre le recrutement de salariés agricoles lors des pointes de travail.

De fait, le crédit remplira également une autre fonction, puisqu'il constituera pour la SRCC le moyen de pression privilégié en vue du respect par le planteur de l'itinéraire technique préconisé.

Parallèlement, on essaiera de créer des blocs de cultures pour faciliter la tâche des encadreurs et on instituera des groupements de paysans collectivement responsables de l'exécution des opérations de cultures : le déblocage des crédits en espèces en dépendra.

Les relations difficiles, que l'on connaît mal, entre propriétaires et métayers, étant considérées comme un obstacle à la replantation, on tentera d'imposer un contrat de métayage type.

Enfin, de façon à stimuler l'ardeur des récalcitrants, deux arrêtés ministériels (l'un de 1974, l'autre de 1977) prévoient l'obligation pour le paysan d'abattre, en vue de la replantation, respectivement les vieilles plantations de niaouli et les vieilles plantations de cacao.

2.3. A partir de 1981 : renforcement du dispositif de contrainte

Loin d'être négligeables, les résultats ne sont cependant pas à la hauteur des espérances, en termes de superficies plantées pour le cacao, en termes de rendement pour le café. Il en va de même des remboursements de crédits café (1).

Pour remédier à cette situation, qui ne s'explique pas uniquement par la période de sécheresse de 1977, on va renforcer le dispositif de contrainte.

Le Service de vulgarisation, jadis jumelé avec le service de production du matériel végétal, devient autonome. Plus que de vulgarisation, il aura un rôle de contrôle, de sélection et de sanction.

Vu le nombre de candidats à la replantation caféière, on pourra se permettre de les sélectionner en fonction de leur passé ; de limiter les superficies par planteurs ; d'éliminer les parcelles peu aptes à la culture du café ; de refuser l'accès à de nouvelles plantations aux planteurs qui n'auraient pas fait preuve de suffisamment d'ardeur au travail, voire à des villages entiers qui auraient mal remboursé les crédits.

Il en va différemment pour le cacao. L'abattage autoritaire de plantations, l'augmentation de la prime abattage-replantation, n'ont guère stimulé les candidatures, d'autant que l'état des replantations de 1977 ne suscite guère l'enthousiasme.

Au cours de cette période on s'intéressera également au vivrier intercalaire. Les pratiques paysannes dans ce domaine peuvent en effet constituer un obstacle au bon développement des jeunes caféiers et cacaoyers : on essaiera donc d'y remédier. A cet effet, on fera appel à l'IRAT, chargé d'assurer la production semencière des variétés à vulgariser (maïs, riz pluvial, sorgo, arachide, niébé). La SRCC se chargera de la vulgarisation et du contrôle. C'est finalement le programme maïs qui sera largement mis en oeuvre en 1982.

(1) Les crédits cacao ne sont pas encore exigibles.

3.- La rencontre paysans-société de développement : à situations diversifiées, réponse monolithique

Les résultats enregistrés dans la rénovation cacaoyère et caféière étant notablement différents, nous traiterons séparément des deux cultures.

3.1. La replantation cacaoyère

3.1.1. De nombreux obstacles à la rénovation

Les prévisions de plantation pour la période 1975-1980 étaient de 4400 ha : on a planté effectivement 2163 ha, mais en 1980 il ne restait que 1861 ha, les autres ayant été abandonnés. (1) La médiocrité des résultats peut être attribuée à plusieurs facteurs.

- Un modèle de plantation discutable

Des deux méthodes possibles - replantation sous vieille cacaoyère, replantation après abattage total - on a choisi la seconde. Elle présentait, par rapport à la première, un avantage certain dans l'optique du projet - elle devait permettre de meilleurs rendements - mais aussi de nombreux inconvénients : une plus grande sensibilité à la sécheresse ; un important surcroît de travail (abattage de la vieille plantation et mise en place du bananier plantain) ; la perte des revenus de l'ancienne plantation qui ne suffisait pas toujours à compenser la prime d'abattage ; enfin, un changement notoire par rapport aux habitudes des planteurs en matière de rénovation. Si l'on sait par ailleurs que les planteurs n'ont pas eu la possibilité, avant d'entreprendre la replantation, de vérifier la validité du modèle proposé, on comprend leur enthousiasme mitigé.

- La remise en cause de situations acquises et la résurgence de conflits passés

Malgré la faiblesse des rendements, nombre de propriétaires obtenaient encore des revenus substantiels en raison de l'étendue des plantations : ils n'étaient guère favorables à l'abattage. Il en était de même des métayers qui, ayant droit au partage de la récolte jusqu'à extinction de la plantation, se trouvaient lésés par un abattage prématuré.

Par ailleurs, vu le surcroît important de travail qu'elle nécessite, la rénovation impose souvent le recours à la main d'oeuvre extérieure. Les métayers souhaitent profiter de la situation pour imposer au propriétaire le partage de la terre ; ce dernier pourra s'y opposer s'il dispose d'importantes surfaces vivrières à accorder en compensation ; c'est loin d'être fréquemment le cas dans le Litimé.

(1) et environ 1200 ha plantés avant 1981 existent encore en 1985.
Source SRCC D.O.A.

- Priorité au café et au vivrier

Plusieurs planteurs de cacao, du Litimé notamment, disposent ailleurs de parcelles caféière qu'ils rénovent en priorité. Ailleurs, dans la région café-cacao au sud de Kpalimé, on dispose d'une gamme de produits commercialisables suffisamment étendue (palmier à huile, agrumes...) et rémunératrice pour ne pas se polariser sur le cacao.

3.1.2. Les mesures prises

- Campagnes d'abattage autoritaire dans le Litimé : elles n'ont pas eu l'effet incitatif espéré et n'ont pas amélioré les relations entre planteurs et structure d'encadrement (1). Une partie des plantations abattues a été affectée aux cultures vivrières.
- Prime d'abattage remplacée plus tard par une prime d'abattage-replantation substantiellement revalorisée : nombre de planteurs l'ont acceptée mais n'ont pas tous suivi, à terme, les conseils de culture.
- essai d'instauration d'un contrat de métayage type : il s'agissait d'un contrat de durée limitée (12 puis 18 ans) excluant donc le partage de la terre qui de surcroît modulait la part du métayer en fonction des rendements obtenus. Il n'eut pas le succès escompté, notamment auprès des métayers.

3.1.3. Le temps des remises en cause

Vu l'efficacité toute relative des mesures adoptées, des solutions plus ou moins radicales furent évoquées en 1983 :

- suppression éventuelle du volet cacao dans le cadre du projet : le gouvernement togolais était très réticent ;
- augmentation de la quote part des Kotokuano qui accepteraient d'accorder aux vieilles plantations des soins soutenus : cette mesure, apparemment sage, ne fut pas appliquée (2) ;
- abandon du modèle de replantation choisie, au profit de la replantation sous vieille cacaoyère : l'expérience montrera que cette nouvelle solution - elle avait nettement notre préférence - ne présentait pas que des avantages !

(1) L'abattage dans la région d'Agou, nécessité par le swollen shoot, a été beaucoup mieux accepté.

(2) L'action de la SRCC (1971-74) en faveur de la régénération des cacaoyères existantes avait eu des effets positifs. Elle fut abandonnée au profit de la replantation.

3.2. La replantation caféière

De 1975 à 1980, 5739 ha ont été plantés alors que les prévisions étaient de 4000 ha ; mais les rendements ne sont pas excellents : 27 % bons et très bons, 16 % moyens, 56 % faibles ou nuls pour 1982. La sécheresse n'y est pas étrangère, mais elle n'explique pas tout.

3.2.1. Le café : un objectif prioritaire pour le paysan ou un élément de sa stratégie ?

Un modèle technique qui a fait ses preuves, une entrée en production plus rapide que pour le cacao, peu ou pas de pertes de revenus dues à l'abattage des vieilles plantations... autant d'éléments qui ont joué en faveur de la replantation caféière.

Cela dit, tous les secteurs ne plantent pas au même rythme, tous les planteurs potentiels ne sont pas intéressés et parmi ceux qui plantent tous ne suivent pas le modèle intensif préconisé, soit parce qu'ils n'en ont pas les moyens soit parce qu'ils choisissent l'extensif.

3.2.2. Les conditions de la réussite

Pour entreprendre dans de bonnes conditions, la replantation d'une caféière - il en est de même pour le cacao - il faut disposer de terres et d'un surcroît important de main d'oeuvre familiale ou extérieure. Comme pour le cacao, le propriétaire devra pouvoir, à moyen terme, mettre à la disposition de la main d'oeuvre extérieure des terres à vivrier, voire accepter le principe du partage de la plantation.

Ce n'est pas un hasard si 1026 sur 5739 ha ont été plantés dans l'Akebou où les paysans disposent encore d'une main d'oeuvre familiale importante et de réserves forestières non négligeables.

Mais on plante aussi ailleurs, sur le plateau de Dayes par exemple, densément peuplé. Ici, les règles d'appropriation foncière ne semblent pas définitivement fixées : nombre de planteurs ont prélevé la terre sur le patrimoine lignager et ne sont pas sûrs de l'avenir. Adhérer à l'opération SRCC peut être dans de nombreux cas un moyen d'affirmer ou d'acquérir des droits fonciers. Peu importe dans ce cas que l'on dispose ou non d'une main d'oeuvre suffisante pour entreprendre la rénovation, l'essentiel est d'occuper le terrain.

Ailleurs, dans la région Kpalime-Agou notamment, les paysans ont la possibilité - nous l'avons vu - de diversifier leurs productions et n'ont peut être pas intérêt à consacrer au café-cacao l'essentiel de leurs efforts: le choix de l'extensif avec des rendements moyens peut constituer une option économique des plus rationnelles.

Ce ne sont là que quelques exemples, dont le but est de montrer la diversité des situations et des stratégies paysannes face à l'objectif d'intensivité de la Société de Développement (se rapporter au texte de l'évaluation de 1983, p. 114-124).

3.2.3. Les mesures prises

Face aux résultats obtenus, tant en matière de rendements que de remboursements des crédits, on a choisi, nous l'avons signalé, de renforcer le dispositif de contrainte : sélection des planteurs, limitation des surfaces, responsabilisation collective alors que les planteurs sont habitués, de longue date, à gérer individuellement leurs plantations ... Nombre d'entre eux ont pu cependant passer entre les mailles du filet !

4.- Les principales conclusions

4.1. Des contradictions entre les logiques des différents acteurs

La méconnaissance certaine de la société paysanne profondément inégalitaire, constituée de différents stratesaux intérêts souvent antagonistes, à qui l'on veut imposer un itinéraire technique monolithique élaboré en station, n'a évidemment pas favorisé le rapprochement des points de vues.

4.1.1. La Société de Développement raisonne en termes de café-cacao, le paysan en terme de système de production

De par sa fonction et ce qu'attendent d'elle l'Etat et les organes de financement, la SRCC ne s'intéresse qu'au café et au cacao. Son intrusion récente dans le domaine des vivriers intercalaires n'a pour fonction que d'en contrôler les effets sur la réussite de la plantation. Pour le paysan, le café-cacao n'est qu'un élément d'un système de production plus complexe qui accorde souvent la priorité aux vivriers, en raison des difficultés de la replantation, des prix pratiqués sur le marché...

4.1.2. L'intensification : un dogme pour les développeurs, une solution parmi d'autres pour les planteurs

On tente d'imposer des modèles "haut de gamme" susceptibles de donner des bons rendements, mais fort consommateurs de main d'oeuvre et d'intrants. Le planteur n'a aucune incapacité fondamentale à faire de "l'intensif", mais il n'en a pas toujours les moyens et n'y trouve pas nécessairement son intérêt (objectifs d'appropriation foncière, minimisation des risques en période de sécheresse, maximisation du vivrier intercalaire...).

Les typologies d'exploitation (cf. rapport 1983), pour rapides et sommaires qu'elles aient été, sont de ce point de vue riches d'enseignements. Elles ont permis tout d'abord de confirmer une évidence : la grande hétérogénéité des unités de production. Tous les planteurs potentiels ne sont pas placés dans les mêmes conditions objectives de réussite de l'opération. Elles ont également permis - c'était le but essentiel de l'opération - d'identifier les strates des paysans qui semblaient répondre le plus favorablement au modèle proposé : il s'agit essentiellement de petits propriétaires métayers et des métayers.

Ces typologies permettent enfin de mettre en évidence deux points qui nous paraissent tout aussi importants. En premier lieu on peut constater que ce ne sont pas toujours les planteurs les plus aptes a priori à entrer dans le schéma de plantation préconisé qui font preuve du plus grand enthousiasme (la plupart des grands propriétaires terriens, par exemple, boudent l'opération). On a constaté, enfin, que placés dans les mêmes conditions objectives, tous les paysans ne réagissent pas de la même façon : certains accorderont une grande attention au café, d'autres privilégieront le vivrier ; les uns feront de l'intensif, les autres essaieront d'accumuler de la terre ; d'aucuns essaieront de mobiliser au maximum la main d'oeuvre familiale disponible, d'autres préféreront investir dans l'éducation des enfants ; certains enfin privilégieront des stratégies urbaines... Bref, sélectionner les planteurs sur la seule base de leur disponibilité en terre et en main d'oeuvre, n'est pas une garantie suffisante de réussite.

4.2. Des mesures d'accompagnement discutables dans leur application

4.2.1. L'encadrement

Rouage essentiel de toute opération de développement, le service d'encadrement ne s'acquittait pas convenablement de deux tâches, à nos yeux essentielles : conseiller le paysan et informer la direction de la SRCC des problèmes rencontrés sur le terrain. De conseillers, lors de l'opération régénération (1971-74), les encadreurs sont devenus par la suite essentiellement des contrôleurs, voire ces dernières années, des censeurs. Chargé de tâches multiples (accueil et sélection des candidatures, constitution de groupements, surveillance de pépinière, contrôle des opérations de culture, distribution d'engrais...) l'encadreur doit de surcroît fournir à son chef de secteur une quantité impressionnante de données chiffrées

sur les taux d'entretien, les rendements... Il ne lui reste guère de temps pour conseiller le paysan. Autant que le contenu même du projet, c'est peut-être la façon dont il a été administré qui a suscité le rejet de certains planteurs.

Quant à leur rôle d'informateurs de la SRCC, on peut d'autant plus regretter qu'on ne leur ait pas permis de le jouer, qu'encadreurs et chefs de secteurs nous ont paru avoir une très bonne connaissance du milieu paysan.

4.2.2. Le crédit

Objet de nombreuses discussions, en raison notamment des faibles taux de remboursements, le crédit n'a pas pleinement joué son rôle. Destiné à permettre aux paysans d'entreprendre la replantation dans de bonnes conditions, il a été uniformément appliqué à tous les planteurs inscrits dans les groupements. Tous n'avaient pas les mêmes besoins, et selon les cas il a pu être trop faible (1), bien adapté, inutile voire même dissuasif. En fait, le crédit avait aussi - et pour la SRCC, surtout - un autre rôle : imposer au paysan le modèle intensif. Pendant les quatre premières années, le planteur était contraint d'utiliser l'engrais (compris dans les crédits en nature) et d'effectuer les opérations culturales préconisées sous peine de suspension des crédits (2). C'est pour cette raison que le crédit a été généralisé, c'est pour cette raison aussi que certains paysans n'en voulaient pas. L'heure des échéances venue, la récupération - parfois musclée - des crédits mis en recouvrement, jouera auprès des planteurs potentiels un rôle de dissuasion plus important encore.

4.3. Un modèle technique de replantation cacaoyère insuffisamment éprouvé

Estimant qu'il était urgent de replanter, alors que les mesures de régénération donnaient des résultats positifs, on est peut être passé trop rapidement de la recherche de station à la diffusion en milieu paysan.

(1) L'enquête économique a montré que c'était notamment le cas pour les candidats à la replantation cacaoyère.

(2) Notons ce paradoxe au passage : le déblocage des crédits intervient après constatation de la bonne réalisation des travaux alors qu'il était destiné à aider le planteur à payer de la main d'oeuvre pour réaliser ces mêmes travaux !

4.4. Des résultats plutôt positifs compte-tenu de la sécheresse

L'évaluation de l'activité café-cacao s'est située à une période particulièrement difficile. A la sécheresse de 1977, qui avait épargné le Litimé mais durement affecté les jeunes plantations de café, a succédé une période de déficit pluviométrique particulièrement longue et sévère en 1981-82-83. Cela n'a évidemment pas favorisé l'action de la SRCC : les planteurs ont naturellement accordé la primauté aux vivriers accentuant par là-même les dégâts de la sécheresse sur les plantations ; nombre d'entre eux se sont découragés ; quant aux "attentistes", ils ont attendu quelques années de plus avant de se lancer éventuellement dans l'opération. Et il fallait de surcroît rembourser les crédits...

4.5. Un bilan économique favorable à l'Etat (cf. rapport : titre V "Analyse économique")

Les recettes brutes en devises du café-cacao étaient en 1980 de l'ordre de 12,8 milliards de F CFA.

En 1981-82, le total du prélèvement (recettes Etat) par Kg de cacao et de café était respectivement de 232,21 CFA (46 % du prix) et de 381,36 (61 % du prix). Dans le même temps le prix au producteur était de 225 CFA le Kg de cacao et 215 le Kg de café.

II - LE CONTEXTE DE 1985 : UN NOUVEL "ETAT DES LIEUX"

Depuis 1983, la SRCC a changé une partie de son équipe dirigeante avec les départs du directeur général et du chef du service de vulgarisation. Ce service a d'ailleurs été rattaché à une Direction des Opérations Agricoles, tandis qu'un spécialiste en formation était chargé d'élaborer un programme de formation pour les agents du projet. Avant d'examiner le changement notable de la SRCC dans son approche du monde rural, nous allons examiner l'évolution des résultats physiques du projet : poursuite du volet caféier, abandon du volet cacaoyer.

1.- Les nouveaux résultats physiques du projet SRCC depuis 1983

1.1. De meilleurs résultats en terme de production caféière

La pluie est à nouveau abondante en 1984 et en 1985. L'effet le plus sensible est le meilleur rendement moyen de la caféière, mais aussi la très forte saturation du marché vivrier, avec l'effondrement du cours du maïs à moins de 40 CFA le Kg (nous y reviendrons plus loin).

a) Un classement des secteurs d'intervention

Pour le café, la SRCC montre que les secteurs de plateaux les plus arrosés, sont ceux dont les résultats sont les plus élevés (voir figure n° 1). La carte établie par la Direction des Opérations Agricoles montre que les secteurs de Dayes, Gobe, Akposso et Akebou ont une productivité moyenne cumulée sur les 5 premières années de production comprise entre 3 et 4 tonnes, soit entre 600 et 800 Kg par hectare et par an (1). Les autres secteurs ne dépassent pas une moyenne de 500 Kg par hectare et par an. Cependant, ces informations, si elles confirment des tendances déjà vues en 1983, ont aussi le désavantage de masquer la très forte hétérogénéité des villages et des planteurs. Une suggestion est d'établir une carte de cette hétérogénéité par villages et non par secteur. Ceci pourrait d'ailleurs être confronté avec les résultats des enquêtes de suivi-évaluation, nous reviendrons ultérieurement sur ce point (dans la partie "propositions").

(1) DESCROIX F. "Estimation de la productivité des caféiers SRCC".
D.O.A. SRCC 1985, 18 p.

CARTE IV CUMUL DES PRODUCTIVITES MOYENNES DES CINQ

PREMIERES RECOLTES

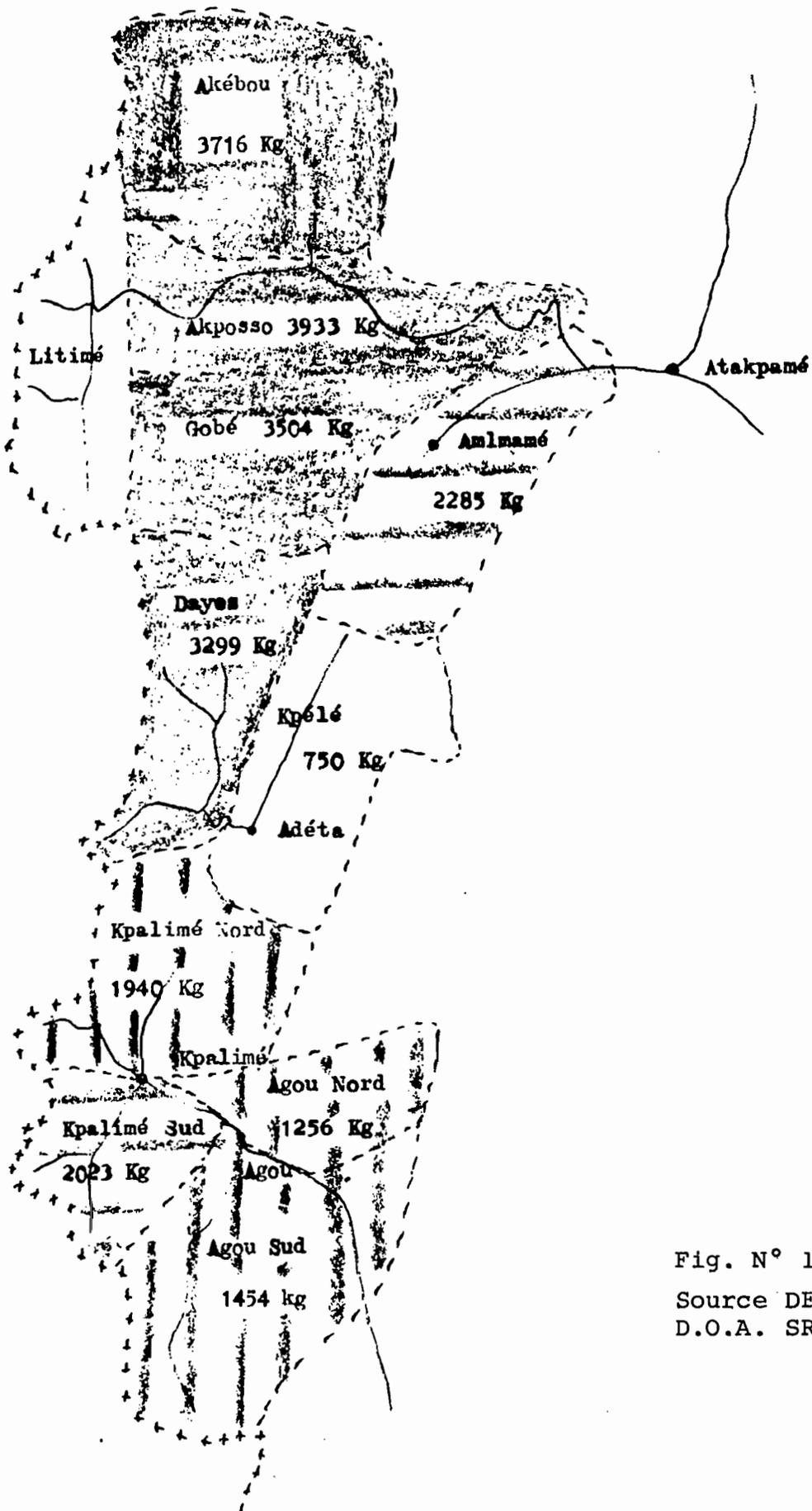


Fig. N° 1

Source DESCROIX F (1985).
D.O.A. SRCC

b) Une certaine correspondance entre résultats de production et remboursement des crédits

On peut également observer une certaine correspondance entre les résultats de production et le remboursement du crédit, comme le montre le tableau suivant :

	Secteurs	Productivité moyenne/ha & an	Taux recouvrement du crédit (Mai 1985)
Secteurs de plateaux arrosés	Akposso	790	68,5
	Akebou	740	80
	Gobe	700	80
	Dayes	660	42
Secteurs de plaines et plateaux	Amlame	460	30
	Kpalime N.	390	52
	Kpele-Adeta	150	20
Secteurs de plaines	Kpalima S.	400	30
	Agou N.	250	12
	Agou S.	290	30

On observe que le secteur de Dayes, bien que parmi les plus favorables à la caféiculture, a un taux de remboursement comparable aux secteurs de plaine-plateaux et de plaine, moins arrosés. La question de la fiabilité des données doit être posée avant toute interprétation de ce phénomène. Mais il est tout de même curieux de constater que, dans le secteur le plus densément peuplé, où l'attrait pour les plantations SRCC est dû en partie aux incertitudes foncières (volonté de se ré-approprier les anciennes plantations niaouli), la replantation ne s'accompagne pas de remboursement des crédits, tandis que dans les secteurs les moins densément peuplés, où l'intervention de la SRCC correspond à une sorte d'engouement de pionniers sur de vastes espaces, le remboursement s'effectue quasi-normalement.

c) Une première explication de l'attitude des planteurs vis-à-vis du crédit

D'ores et déjà, la cellule de suivi-évaluation apporte à ces difficultés de remboursement une explication séduisante de l'attitude des planteurs. Selon A. LEPLAIDEUR (IRAT), les planteurs s'assurent avant tout de la viabilité de la plantation avant de commencer à rembourser. Autrement dit, ils attendent de voir si leur

plantation va durablement produire : l'attitude des planteurs serait donc de retarder les échéances et non de refuser le paiement des traites, tant qu'ils ne sont pas certains de disposer d'une bonne source de revenus.

d) Discussion sur les résultats de production acquis en 1984/85:
approche par secteur

Un autre élément de réflexion, apporté par la Direction des Opérations Agricoles, est l'étude des productivités moyennes des plantations par secteur et année de plantation pour la récolte 1984-85 (figures 2,3,4).

On retrouve bien entendu la "hiérarchie" des secteurs. Mais il est intéressant de noter que certaines années de plantations constituent, selon le secteur, un "optimum" comme 1978 pour Akebou (1400 Kg de café marchand par ha), et que d'autres années plus anciennes offrent des résultats mitigés, voire faibles (1977 pour Akposso Sud, 1975 pour Akebou... etc).

On peut proposer une interprétation à ces courbes, et une interrogation sur les pratiques des planteurs :

En général, le matériel végétal SRCC est sans conteste possible, extrêmement productif en 5ème et 6ème année de production, pour peu que les conditions climatiques soient favorables. Après la 7ème année la productivité baisse, il est recommandé de recevoir la 8ème ou 9ème année. Or, les 4 secteurs les mieux placés pour la production caféière ont, dans le détail, des résultats tout à fait différents : le secteur Akposso obtient pour les plantations de 1976, 1977, 1978 et 1979 un rendement moyen compris entre 1100 et 1400 Kg, alors que pour les plantations de 1975 il n'était que de 800 Kg.

Le secteur voisin d'Akposso sud n'obtient un résultat de l'ordre de 1200 Kg/ha que pour 2 années de plantation (1978 et 1979) les autres années étant à moins 800 Kg/ha. Celui d'Akebou reste également marqué par une seule année de plantation exceptionnelle (1975). Quant à Dayes la courbe est plus aplatie, entre 600 et 800 Kg/ha. Si le secteur Akposso est apparemment le mieux placé, avec des rendements qui se maintiendraient élevés plus longtemps, il n'est pourtant pas celui qui rembourse le mieux.

Si les planteurs retardent effectivement leur remboursement pour être certain d'avoir un bon capital arbre, il se peut que ce capital soit rapidement moins productif que la 5ème ou 6ème année et rende encore plus difficile le recouvrement des prêts.

numéro	SECTEURS	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
		8ème	7ème	6ème	5ème	4ème	3ème	2ème	1ère récolte
03	AGOU S.	0	214	279	692	294	329	76	63
11	AGOU N.	112	148	384	235	420	395	206	0
02	KPALIME S.	291	475	402	510	332	418	418	345
01	KPALIME N.	301	439	501	520	351	578	320	171
04	KPELE ADETA	102	96	209	142	102	325	159	18
06	AMLAME	438	532	416	530	480	484	331	460
05	DAYES	648	549	667	745	882	844	508	320
14	AKPOSSO S.	673	602	778	1147	1225	678	259	195
12	AKPOSSO	745	1278	1113	1422	1102	676	465	268
07	AKEBOU	515	862	798	1431	739	669	589	288
TOTAL	REGION	343	662	630	902	672	608	387	257

Fig. 2 TABLEAU DES RENDEMENTS MOYENS DES CAFÉIÈRES SRCC
POUR LA CAMPAGNE 1984/85

Sources SACC . DOA

LES SECTEURS DE PLATEAUX BIEN ARROSES

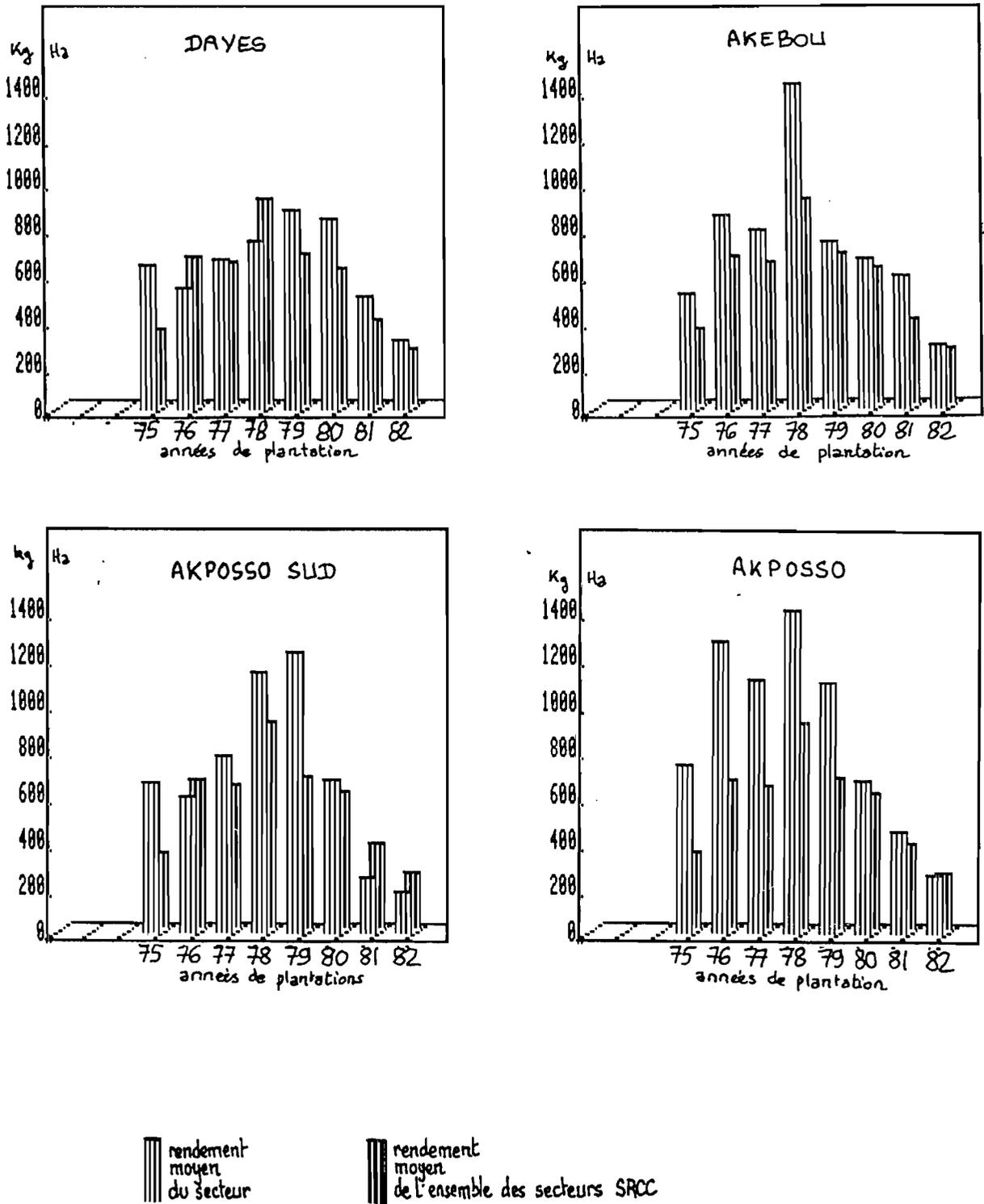
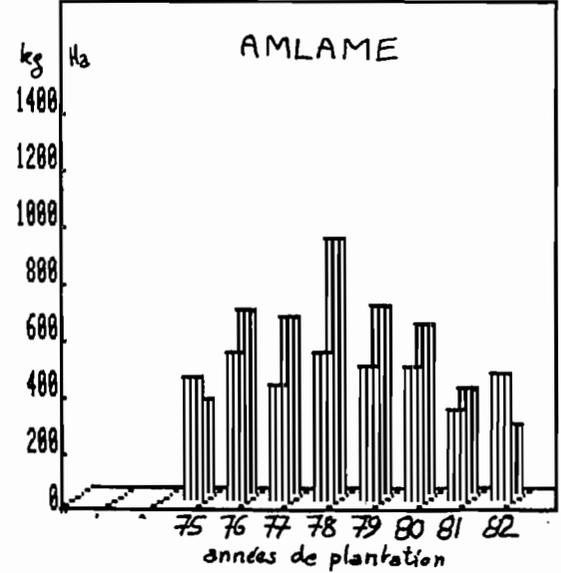
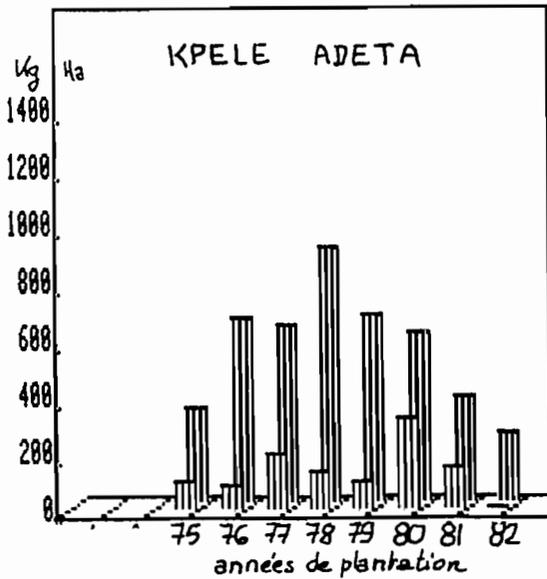
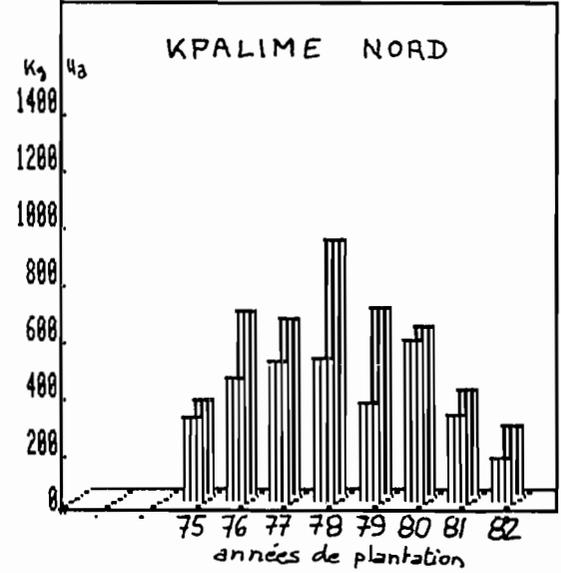
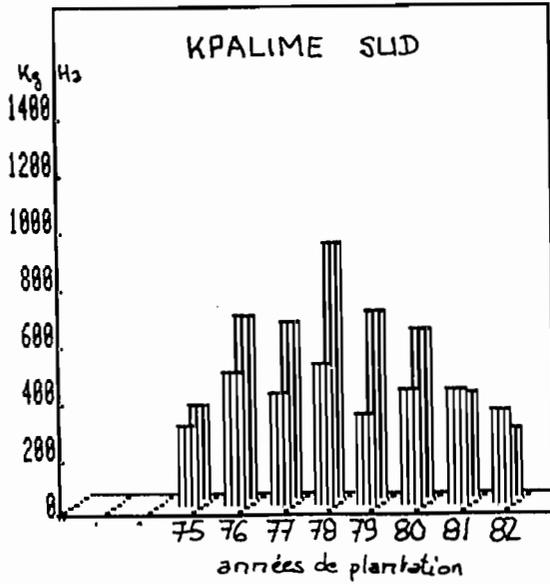
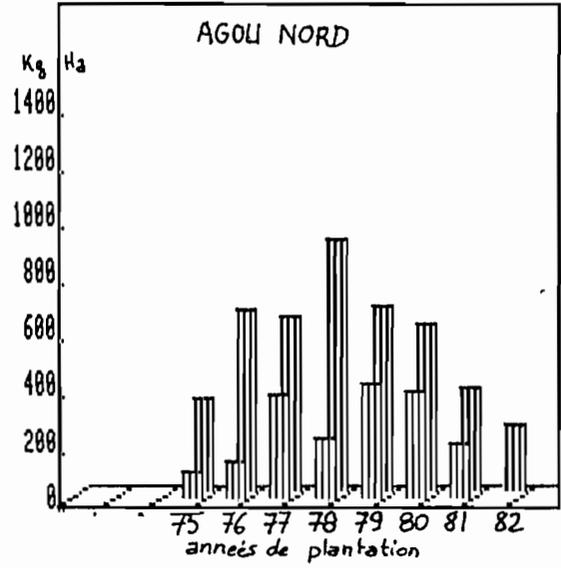
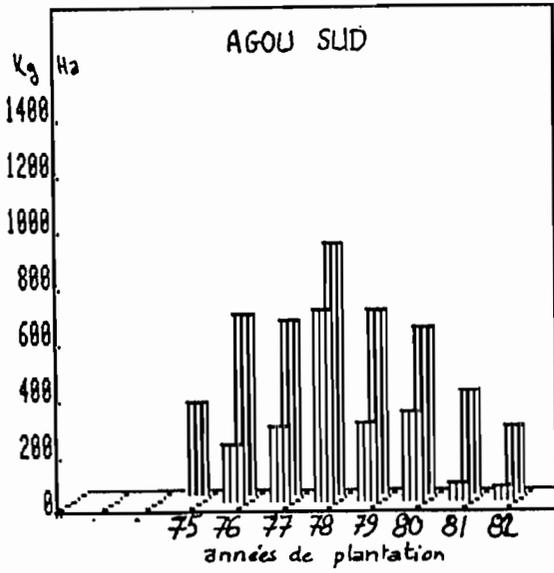


Fig. 3 DIAGRAMMES DES RENDEMENTS MOYENS DES CAFEIERES SRCC POUR LA CAMPAGNE 1984/85

présentation par secteurs et par années de plantation
 comparaison systématique avec la moyenne régionale
 sources données SRCC .DOA.

autres secteurs →

Fig. 4 LES SECTEURS DE PLAINES OLI DE PLAINES ET PLATEAUX



Quant aux secteurs moins avantagés sur le plan climatique, les résultats de production peuvent être catastrophiques, par exemple le secteur de Kpele Adeta dont toutes les années sont inférieures à 300 Kg ; certaines années de plantations sont plus favorables, comme 1978 à Agou Sud, mais n'est-ce pas exceptionnel ?

e) L'exploitation de ces données par la SRCC

Au vu des résultats obtenus, les promoteurs du projet semblent s'orienter vers l'exclusion du programme de plantation des secteurs à risques : seuls seraient désormais intégrés à l'opération caféière les plateaux centraux, de Dayes à Akebou, et les zones d'escarpement à l'Ouest de la route Adeta-Atakpamé.

1.2. Une forte pression des planteurs pour planter du café

Le rythme de plantation caféière avait progressé de 400 à 1400 ha par an au cours de la première phase du projet (1975-79) puis s'est stabilisé autour de 1800 ha dans la deuxième phase, entre 1980 et 1985 (fig. 5 et 6).

a) Les secteurs "moteurs de la SRCC"

La figure 7 montre le rythme de plantation des 4 secteurs de plateaux-Akposso, Akebou et Dayes, qui ont été longtemps les sites "moteurs" du projet, mais le rythme baisse un peu depuis 1983/84. L'engouement pour le caféier s'avère encore plus fort pour le secteur compris entre Dayes et Akposso; Akposso-Sud. Ces secteurs représentent les 2/3 ou plus de l'activité de replantation de la SRCC depuis 1983.

b) Les autres secteurs : stabilité ou régression de l'activité

La figure 8 présente l'évolution des secteurs "intermédiaires" (plaines et plateaux) comparée au secteur d'Akposso. On constate une stabilisation des programmes (orientés en réalité sur les zones de plateaux et non de plaine). Ces programmes constituent environ le quart de l'activité SRCC. Enfin, la figure 9 montre le peu de poids de l'action caféière de la SRCC dans les secteurs de plaine qui sont quasiment marginaux depuis 1980.

c) Discussion : en 1985 la concentration de l'activité café SRCC est déjà réalisée sur les secteurs à forte demande et bons résultats

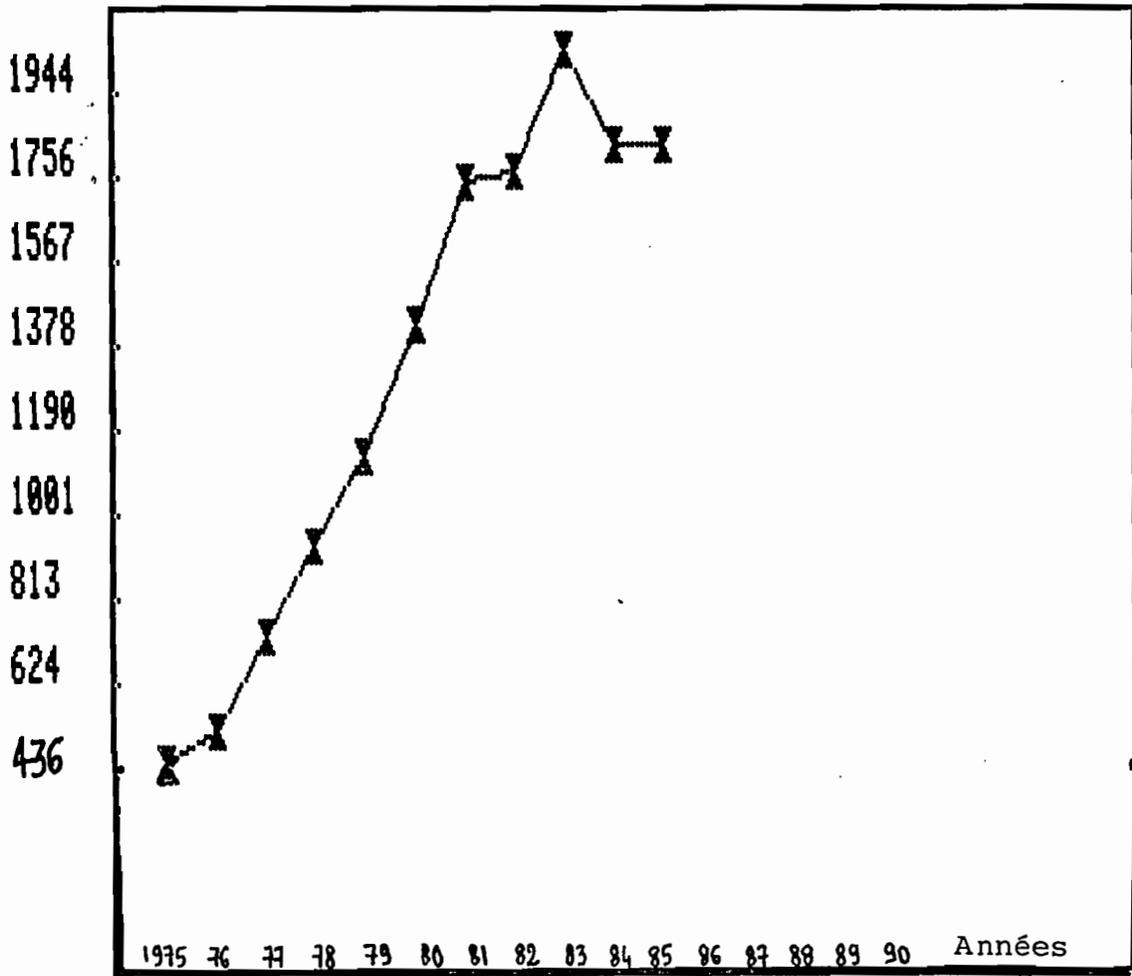
En somme, qu'elle vienne de la SRCC ou qu'elle soit la conséquence des expériences malheureuses de certains planteurs, la sélection des zones de plantations est en partie déjà réalisée. Or, dans ces zones, la pression pour planter semble toujours forte. Quelques nuances sont à apporter : dans les secteurs les plus

Fig. 5

Tableau des plantations caféières en 1985
 Source : SACC. Direction des Opérations Agricoles.

n° SECTEURS	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
03 AGOU S.	4	9	13	21	45	19	47	33	15	35	30
11 AGOU N.	53	43	64	71	62	41	13	21	0	2	0
02 KPALIME S.	68	67	46	115	93	94	69	26	68	48	55
01 KPALIME N.	102	61	65	128	148	206	253	217	242	169	185
04 KPELE ADET	80	55	96	49	111	152	204	137	165	125	150
06 AMLAME	22	55	116	110	115	163	142	198	163	228	205
05 DAYES	82	94	134	162	181	182	336	292	367	260	220
14 AKPOSSO S.	4	8	24	23	57	103	132	191	107	193	420
12 AKPOSSO	14	89	67	193	120	207	281	342	431	425	350
07 AKEBOU	6	23	103	54	197	250	258	158	390	271	275
tot.REGION	436	507	730	928	1131	1418	1736	1757	2039	1821	1825
prog semis	0	0	0	0	0	0	0	140	89	62	62

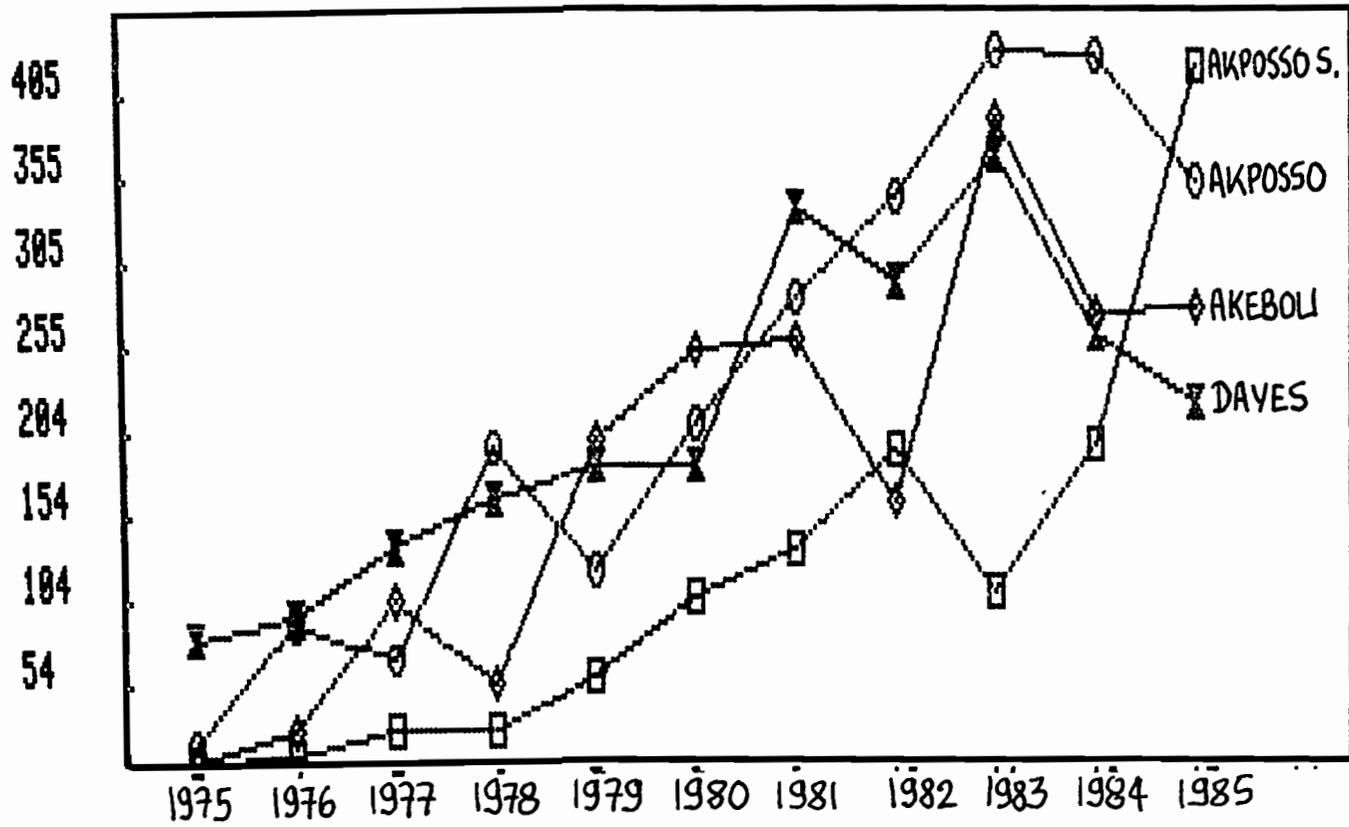
Hectares plantés existant en 1985



Rythme de plantation caféières entre 1975 et 1985

Fig. 6

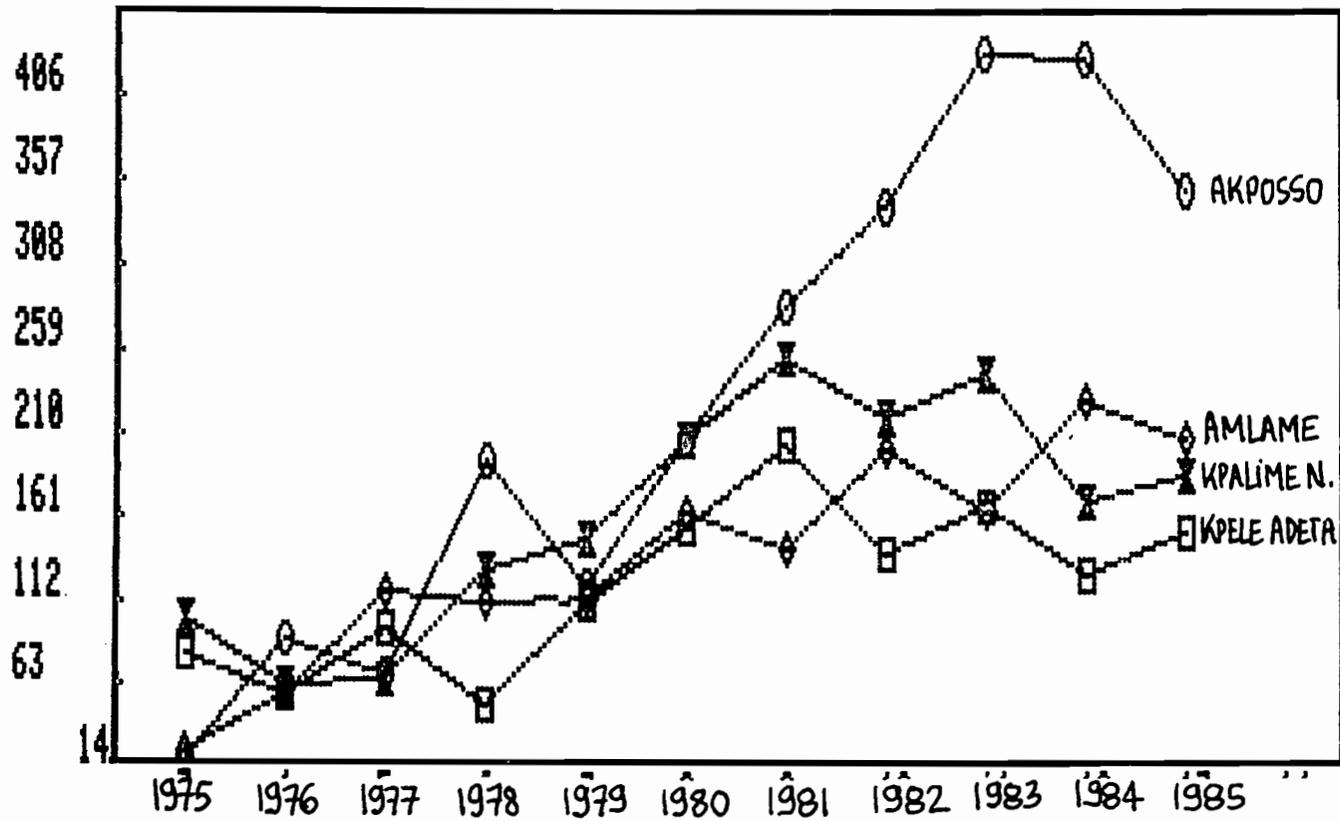
Hectares plantés existant en 1985



Rythme de plantation des secteurs de plateaux

Fig. 7

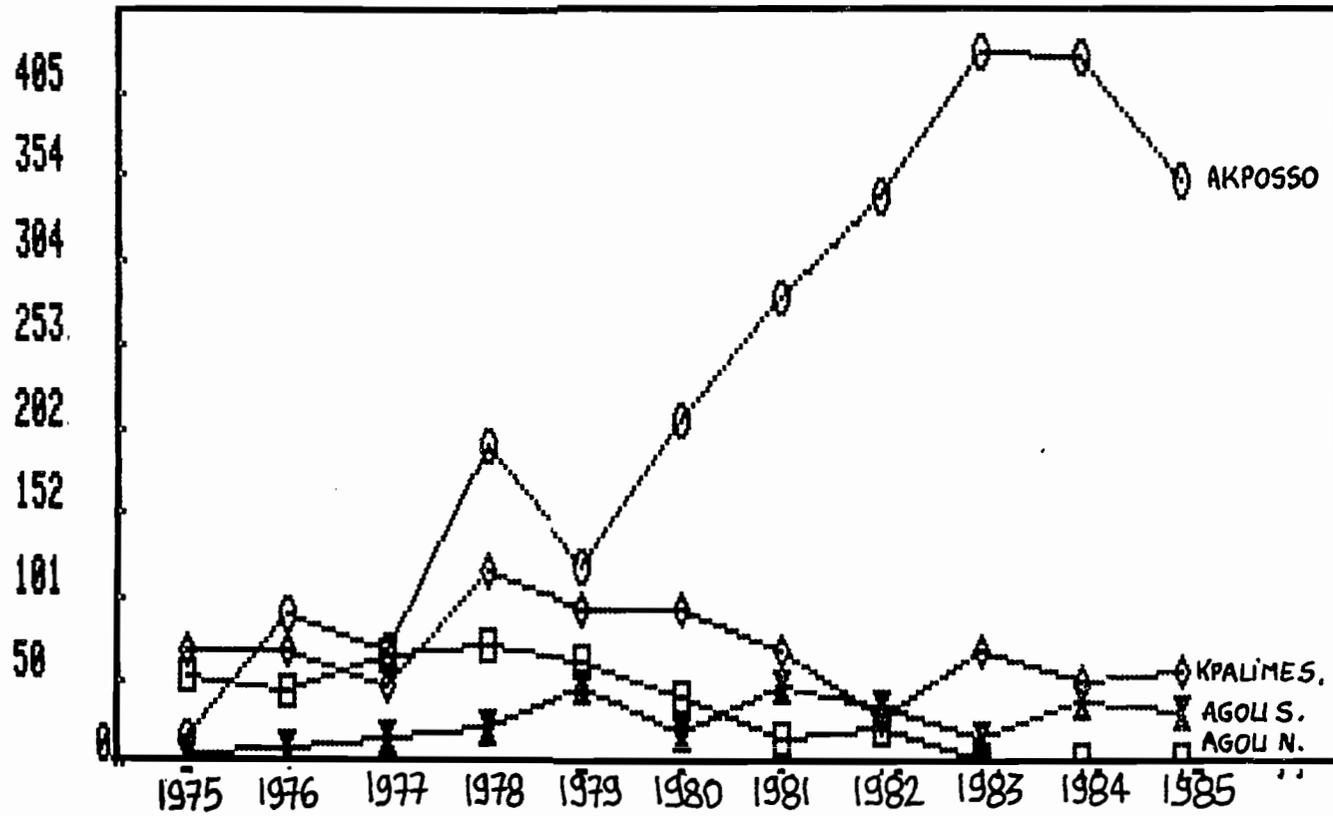
Hectares plantés existant en 1985



Rythme de plantation des secteurs de plaine et plateau
Kpalimé N, Kpele-Adeta, Amlame, comparé au
rythme du secteur qui plante le plus.

Fig. 8

Hectares plantés existant en 1985



Rythme de plantation des secteurs de plaine, Agou N et S, Kpalime Sud comparé au rythme du secteur qui plante le plus.

Fig. 9

intéressés on constate une régression des superficies plantées (Dayes et Akposso), dont nous n'avons pas l'explication (sélectivité de la SRCC éliminant encore certains villages ou groupements, saturation foncière de ceux qui veulent replanter ou saturation de la force de travail agricole ?). Le maintien de l'engouement pour le café nous est également apparu dans tous les entretiens que nous avons eu avec des planteurs, y compris dans les secteurs intermédiaires, et même dans un secteur où cette culture est interdite, le Litimé, où s'exprime actuellement des intentions de planter du café SRCC.

d) Compléments d'informations: recépage et épendage d'engrais

La SRCC exprime beaucoup d'optimisme quant au recépage qu'elle considère comme réussi pour 1984/85, au moins sur le plan démonstratif. En fait, 282 ha ont été recépés sur les 811 prévus, mais il est vrai qu'une pluie en janvier a déclenché une floraison précoce, arrêtant toute opération en cours. C'est évidemment une affaire à suivre, et aucune conclusion ne peut être donnée dans l'état actuel des connaissances.

L'épendage d'engrais pour les plantations sorties du crédit avait été très faible en 1983 avec seulement 24 % des plantations concernées fumées. En 1984, le taux a été de 40 %. En 1985 les demandes donneraient un taux de 67 %. Plus l'année est pluvieuse et plus les candidats à l'achat d'engrais sont nombreux. (1).

1.3. L'abandon du volet cacaoyer

Après les tergiversations du début des années 1980 et le retour à un mode de plantation jugé plus accessible aux planteurs, la replantation sous vieille cacaoyère, — la SRCC, sous la pression de la BIRD, a mis un arrêt au volet cacaoyer (figure 10). Arrêt complet ? Certes non, la SRCC poursuit avec l'IRCC un travail en profondeur, une sorte de recherche d'accompagnement (mais sans intervention) basée sur le dialogue entre un chercheur de l'IRCC et 23 planteurs volontaires (appartenant à des catégories très variées de planteurs du Litimé) qui utilisent soit la main d'oeuvre familiale, soit des métayers avec divers statuts, soit encore des journaliers.

Alors que la SRCC reconnaît aujourd'hui sa part de responsabilité dans cet échec, en soulignant les conditions climatiques limites et l'inadaptation du matériel végétal et des modes de replantation, il est tout à fait curieux de rencontrer des planteurs dans le Litimé et aussi ailleurs (Adeta, Agou...) qui effectuent une véritable recherche empirique, en utilisant du matériel végétal d'origine variée (SRCC, F1 SRCC, Ghana...), en essayant plusieurs techniques pour maîtriser l'ombrage et assurer quand même le développement de jeunes plants.

(1) Remarque : chiffre établi en retirant globalement 20 % des plantations jugées abandonnées ou presque, selon la SRCC.

numéro SECTEURS	Vieil. plant. (*)	plantations cacao SRCC										total existant en 1985
		1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	
03 AGOU S.	2000	6	21	3	13	28	0	10	8	4	93	
11 AGOU N.	1500	49	87	75	61	60	4	0	0	12	348	
02 KPALIME S.	4600	23	0	12	21	17	0	10	2	0	85	
01 KPALIME N.	2500	2	0	0	0	18	3	0	0	0	23	
04 KPELE ADETA	4400	0	0	0	5	0	0	3	0	0	8	
06 AMLAME	5900										0	
05 DAYES	2000										0	
14 AKPOSSO S.	NSP										0	
12 AKPOSSO	2500										0	
07 AKEBOU	NSP										0	
08 TOMEGBE	7600	22	12	23	84	87	138	85	47	22	853	
09 BADOU	7500	41	26	32	66	120	212	135	108	28	520	
10 KPETE BENA	8000	36	28	23	48	67	79	67	43	13	404	
TOT.LITIME	23100	99	66	78	198	274	429	287	198	63	1777	
TOTAL REGION initialement planté	48500 (**)	347	359	281	399	550	437	311	209	79	2972	
Restant en 1984		179	174	168	298	397	436	310	208	79	2334	
en 1985							222	166	160		1843	

(*) estimation SRCC à partir des traitements anticapsides

(**) 60000 à 65000 ha auraient été plantés entre 1900 et 1960

Le chiffre de 48500 ha ne tient pas compte d'Akébou et d'Akposso.

Fig. 10 TABLEAU DES SUPERFICIES DES CACAOYERES SRCC
existant en 1985, comparées aux superficies
initialement plantées et aux superficies des anciennes
plantations Amelonado.

Sources SRCC.DOA

III - UNE NOUVELLE APPROCHE DU MONDE RURAL POUR LA S.R.C.C.

1.- La prise de conscience de l'articulation nécessaire entre le vivrier et les plantations

Dans SRCC II (1980-85) l'action vivrière de la SRCC a été orientée dans le sens d'un meilleur contrôle des cultures intercalaires dans les jeunes plantations. Le raisonnement qui soutenait cette action était le suivant : puisque de toutes façons les planteurs cultivent entre les rangs, autant encadrer ces cultures pour éviter qu'elles ne concurrencent les jeunes plants et assurer par là-même un bon entretien des plantations par le jeu du sarclage du vivrier.

1.1. Une intervention limitée

En tout état de cause, cette intervention s'avère jusqu'à présent assez marginale, comme le montre la figure 11 : l'intervention ne porte que sur quelques centaines d'équivalents hectares.

Dans le domaine de la culture intercalaire, les planteurs ont encore recours à leurs propres semences pour le maïs.

1.2. Maïs : une volonté d'aller au-delà

Ces résultats, somme toute forts limités, et l'insistance de quelques experts et bailleurs de fonds, ont amené la SRCC à une certaine prise de conscience : le planteur n'est pas qu'un planteur. Il doit résoudre ses problèmes vivriers. Il y a donc une volonté manifeste d'élargir le domaine d'intervention et de répondre à ce qui semble une nécessité : augmenter la productivité des champs vivriers.

1.3. Une orientation "Recherche Système" pour l'IRAT

L'IRAT est intervenu dans l'opération SRCC comme fournisseur de semences et indicateur de références techniques. L'aspect recherche sur les systèmes de production vivrière est apparue seulement en 1984 (1) avec la mission SEYDOUX et ses propositions d'enquêtes agronomiques très fines au niveau de la parcelle.

(1) M. LATRILLE avait posé ce problème dès 1983 à la Mission d'Evaluation.

Cultures intercalaires (Equivalent Ha/plantation)

	Maïs	Riz	Arachide	Nyebe
Intervention SRCC Semences certifiées	196	130	14	54
Reprise de Maïs en F2	93			
Semences locales	817	112 ⁺	16	-

+ Essentiellement dû à Akposso Sud qui privilégie le riz au maïs.

Cultures pures (Ha) avec encadrement SRCC sur les plantations

Maïs	Riz	Arachide	Niebe
171	45	14	35
30			
NSP ⁺	NSP ⁺	NSP ⁺	NSP ⁺

+ Rappelons qu'il y aurait quelques 50 000 (hectares) de cultures vivrières dans la zone.

Semences achetées par des privés (équivalent ha)

maïs	riz	arachide	nyebe
86	19	21	70

En 1985, les objectifs sont révisés :

- 1) recensement des systèmes de cultures les plus représentatifs,
- 2) caractérisation de ces systèmes dans l'espace et dans le temps, de la défriche à la jachère,
- 3) hiérarchisation des principaux facteurs de blocage agronomique,
- 4) mise en évidence des possibilités d'innovations (connues ou à rechercher),
- 5) adjonction d'enquêtes spécifiques sur le parasitisme, la gestion, le stockage.

Ce projet de recherche sur les systèmes dévolu à l'IRAT ne fait pas intervenir d'autres partenaires du volet vivrier. Il faut noter à ce stade de l'état des lieux que l'IRAT et le Service de Vulgarisation qui effectue lui-même toute une série de tests et de mesures, ne semblent entretenir que des relations distantes.

Par contre, la collaboration semble meilleure entre l'IRAT et la cellule de suivi évaluation, qui s'est fixée comme objectif de définir les calendriers culturels selon les systèmes vivriers villageois existants pour mieux comprendre les périodes de concurrence entre le travail sur les plantations et celui sur le vivrier.

1.4. Des essais de démonstration, des tests de confirmation

Le Service de Vulgarisation a lancé toute une série de parcelles de démonstration cultivées par chaque encadreur, selon des normes "précises" : il faut notamment semer en ligne et utiliser l'engrais. On suppose, a priori, que les résultats obtenus auront valeur de démonstration.

L'IRAT, quant à lui, a engagé auprès de paysans volontaires, des tests de confirmation et de comparaison des variétés locales et améliorées, et des niveaux de fertilisation.

Quelles que soient les justifications de ces deux approches, il faut souligner que les expérimentations à caractères démonstratifs et sur grande échelle ne sauraient être des échecs, sous peine de ridicule vis-à-vis des agriculteurs. Or les observations rapides, que nous avons pu faire, ne sont pas sur ce point totalement rassurantes. Quelques échecs ou réussites mitigées seraient acceptables s'il y avait recherche d'explication des résultats avec l'encadrement et les agriculteurs concernés et intéressés. Mais on est encore loin de cette forme d'animation.

2. Une volonté de mieux comprendre les paysans par l'intermédiaire d'une cellule de suivi-évaluation

Créée courant 1983 sous l'impulsion de la BIRD, et hors du cadre du budget initial de SRCC II, la cellule de suivi-évaluation dirigée par M. ADJONOU a eu une insertion difficile, dans la mesure où elle apparaissait comme juge des actions passées et présentes des services du Projet. Ce n'est qu'en 1984/85 qu'elle a pu amorcer un travail de fond : une sorte d'inventaire agro-économique par voie d'enquêtes relativement lourdes d'un échantillon de plusieurs centaines d'exploitants (enquêtes toujours en cours).

La fonction dévolue à la cellule de suivi-évaluation est en réalité plutôt une fonction d'évaluation que de suivi. En effet l'aspect opérationnel, les indicateurs de marche des services et leurs principaux résultats restent sous la responsabilité de la Direction des Opérations Agricoles, et notamment du Service de Vulgarisation. Ce dernier utilise constamment son réseau d'encadreurs pour faire remonter les informations statistiques sur leurs actions (voir compte-rendu de réunions d'encadreurs, annexe 3).

La Direction de la SRCC a placé la cellule Suivi-Evaluation directement sous sa coupe. Il s'agit pour elle d'avoir un suivi rapproché des planteurs SRCC et de faire le point une fois par an entre les résultats acquis par les services opérationnels et les explications données par la cellule de Suivi-Evaluation. Celle-ci est donc pour l'instant confinée dans un rôle de gestion d'étude avec des moyens propres, mais n'interférant pas sur la vulgarisation.

Cette cellule est par ailleurs soumise à un certain nombre de contraintes : chaque "missionnaire" demande bien évidemment des compléments d'informations et indique l'étude indispensable à réaliser... Et les "missionnaires" sont nombreux !

Enfin, la cellule n'a pas d'équipement de traitement des données nombreuses qu'elle recueille : elles seront probablement soustraitées en France.

Les résultats d'enquêtes devraient déboucher sur un essai de typologies des exploitations, mais aussi sur une caractérisation des différents secteurs d'intervention. Il serait fort utile de confronter les données de suivi du Service de Vulgarisation (dans leur forme plus élaborée, c'est-à-dire à l'échelle des villages) aux données rassemblées par la cellule de suivi-évaluation.

3. Une rédéfinition du rôle de l'encadrement

L'encadreur ne doit plus être ou plus seulement un contrôleur-censeur mais aussi et surtout un conseiller agricole et un animateur : telle est la volonté affichée par la S.R.C.C. et l'on ne peut que s'en féliciter. Mais cela suppose, bien évidemment, une amélioration de la formation des agents.

Les tests préconisés par le Ministère du Développement Rural ont montré le faible niveau du personnel d'encadrement. Le fait est confirmé par le Chef du Service de Formation, affecté depuis peu à la SRCC. Des stages de formation de 3 semaines sont organisés afin de remédier, dans la mesure du possible, à cette situation.

Les buts de la formation sont multiples et ambitieux

- améliorer le niveau général (très faible, en calcul notamment),
- approfondir les connaissances professionnelles en matière de culture du café mais aussi du vivrier ,
- former les encadreurs à devenir des animateurs du monde paysan (dialogue et échanges de vues avec les planteurs, organisation de réunions au niveau du village...)

Il s'agit, en somme, de former des encadreurs polyvalents, capables de promouvoir le vivrier autant que le café et d'éviter ainsi que les planteurs aient affaire à deux types d'encadrement. Nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

L'encadreur doit être capable de donner au planteur des conseils personnalisés en matière d'opérations culturales (sarclages épandages d'engrais...), en fonction de la pluviométrie, des goulets d'étranglement dans les temps de travaux... Cela suppose effectivement qu'il ait une formation agricole solide.

Enfin, et c'est à nos yeux très important, l'encadreur ne doit plus être une simple courroie de transmission des ordres venus d'en haut, il doit aussi être à l'écoute des problèmes paysans et en informer la SRCC. Nombre d'entre eux nous avaient paru bien informés et donc capables de jouer ce rôle, mais peut-être pas d'animer des réunions de planteurs au niveau villageois.

De fait, on n'en est pas encore là et on peut craindre que les résultats ne soient pas - dans un avenir proche au moins - à la hauteur des espérances (la SRCC semble en être d'ailleurs tout à fait consciente). En effet, on n'opère pas en quelques mois un changement aussi fondamental dans l'approche du monde paysan : des habitudes ont été prises et pas seulement au niveau des encadreurs de base. Par ailleurs il est difficile, en 3 semaines, d'améliorer sensiblement le niveau des connaissances dans des domaines aussi variés ; mais peut-on distraire les encadreurs de leur tâche d'encadrement pour une durée plus longue ? On voudrait en somme résoudre la quadrature du cercle : avoir des encadreurs polyvalents, de haut niveau, réunissant des qualités intellectuelles et personnelles peu communes... et les payer peu.

Compte-tenu de ces considérations, peut être faudrait-il dans un premier temps, adapter aux capacités des encadreurs les tâches qui leur sont confiées : aller à l'essentiel. Cela ne semble pas le cas pour l'instant. L'encadreur reste avant tout un scribe, chargé de fournir des données chiffrées sur **tout** : rendements café et vivrier (SRCC et hors SRCC, à partir de carrés de rendement), nombre de sarclages, taux d'épandage d'engrais... Ses tâches de contrôle priment encore celles d'encadrement du monde paysan.

Nourrir le service de Vulgarisation en données chiffrées n'est certes pas inutile, mais si l'on se souvient que nombre d'encadreurs ne savent pas bien compter, peut être vaudrait-il mieux réduire, autant que faire se peut, leur temps consacré au recueil et à la présentation de chiffres au profit d'autres activités. Cela éviterait par ailleurs d'avoir des statistiques peut-être contestables, que l'on est tenté de considérer comme parfaitement fiables dès l'instant qu'elles figurent dans un rapport imprimé, et qui servent de base à l'évaluation du degré d'échec ou de réussite de l'opération, voire à des réorientations.

IV - UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU MILIEU PAYSAN, MAIS DANS QUEL BUT ?

Disons, pour simplifier, que l'on pourra faire deux usages différents d'une meilleure connaissance du monde paysan, lorsqu'on l'aura acquise :

- sélectionner les groupes cibles, ou considérés comme tels, qui pourront adopter avec succès le modèle de développement préconisé, et exclure du champ de l'opération les strates de paysans jugés plus "fragiles", moins "fiables" ;
- adapter aux possibilités et aux stratégies paysannes les modes d'action de la Société d'intervention, tant sur le plan technique que financier.

Notons bien "qu'adapter les interventions" n'implique pas, dans notre esprit, un nivellement par le bas : certains planteurs ont les possibilités de suivre un itinéraire technique "haut de gamme" - peut être même le souhaitent-ils - et l'une des fonctions principales de la SRCC est de les y aider, sans ignorer pour autant que d'autres planteurs veulent aussi rénover - et rénovent de fait - mais selon d'autres normes.

1. Le choix exclusif du modèle intensif

Les premiers résultats obtenus en termes de rendement des nouveaux cafiéiers n'étant pas à la hauteur des espérances, la SRCC a tenté d'opérer une sélection parmi les candidats planteurs. Elle continue dans ce sens actuellement et il y a de fortes chances pour que cette option soit encore privilégiée dans la 3ème phase du projet. Nous ne parlons ici que des modèles de replantation cafiéière, puisque le volet cacao de l'opération a été mis en sommeil.

1.1. Est-ce une solution possible ?

Avant même de discuter du bien fondé de cette option, peut être faut-il se demander si l'on dispose de moyens efficaces de sélectionner à priori les bons paysans.

L'étude - très rapide - que nous avons amorcée en 1983 mettait l'accent sur la grande hétérogénéité tant du milieu physique qu'humain. Partant de cette première analyse, essentiellement qualitative, nous avons tenté d'établir des typologies d'exploitations à partir d'un échantillon, au hasard, de 650 familles. Les résultats obtenus montraient que les petits propriétaires - métayers et les métayers avaient tendance à répondre plus favorablement que les autres à l'action de la SRCC. Peut-on conclure pour autant que ces strates de paysans doivent constituer la cible privilégiée de la société d'intervention ?

Les enseignements plus généraux que l'on peut extraire de cette analyse typologique rapide incitent à une grande prudence en la matière (1).

Plusieurs points ont été mis en évidence (nous les avons évoqués dans la première partie du texte) :

- tous les paysans ne sont pas placés dans les mêmes conditions de réussite;
- ce ne sont pas nécessairement les planteurs apparemment les plus aptes à répondre favorablement au message technique véhiculé par la SRCC qui font preuve du plus grand enthousiasme ;
- placés dans les mêmes conditions objectives, tous les planteurs ne répondent pas de la même façon.

Leurs attitudes sont liés, entre autres, à une appréciation différente de leurs intérêts à plus ou moins long terme.

C'est ainsi que certains planteurs investiront massivement dans la scolarisation des enfants quitte à amputer de façon significative leur force de travail familiale, ou encore miseront sur des activités urbaines, alors que d'autres concentreront tous leurs efforts sur la plantation. Ces stratégies évoluent dans le temps, de façon plus ou moins rapide, et rien n'interdit de penser qu'au vu des bons résultats caféiers enregistrés récemment, les attentistes d'hier puissent être demain les planteurs les plus dynamiques.

Une conclusion s'impose à notre sens : une bonne connaissance des systèmes de production et des disponibilités en terre et en main d'oeuvre peut, éventuellement, permettre d'apprécier les conditions minimales requises pour envisager une replantation selon le modèle prescrit mais en aucun cas à identifier de façon précise les groupes-cibles à privilégier.

(1) L'analyse plus fine menée actuellement par la cellule de suivi-évaluation ne nous semble pas devoir remettre fondamentalement en cause ces conclusions.

1.2. Est-ce une solution souhaitable ?

Pourquoi a-t-on choisi un modèle intensif et pourquoi continue-t-on de le promouvoir à l'exclusion de tout autre ?

Le premier élément d'explication qui, s'il n'est jamais exprimé, pèse d'un poids certain, est la tradition en matière de développement, notamment lorsqu'il est impulsé de l'extérieur, de toujours proposer un modèle intensif "haut de gamme". Peut être estime-t-on que s'il en allait autrement l'intervention de la Société de Développement ne se justifierait pas ou se limiterait, dans le cas qui nous occupe, à la multiplication et à la distribution du matériel végétal. Le modèle, conçu en amont de l'opération par la recherche agronomique, hors de toute référence au milieu paysan, détermine très étroitement le mode d'intervention de la Société de Vulgarisation. Ici, l'IRCC a livré un matériel végétal sélectionné, susceptible de donner de bons rendements à condition que l'on suive fidèlement le mode d'emploi joint : la SRCC devra donc veiller à ce que l'itinéraire technique prescrit soit respecté. Comme le matériel végétal sélectionné coûte cher, on répugne à le diffuser auprès des planteurs qui n'en feraient pas bon usage. N'ayant pas d'autres solutions à proposer, on essaiera de sélectionner les bons planteurs et on fera pression sur eux pour qu'ils le restent... ou qu'ils le deviennent.

Le deuxième argument est d'ordre économique. Dans la mesure où une plantation caféière est destinée à produire pendant de longues années, il convient de se montrer très strict sur le respect de l'itinéraire technique, au départ au moins, afin de favoriser un bon développement de l'arbre et de garantir ainsi au paysan et à l'Etat de meilleurs revenus à terme. Il s'agit incontestablement d'un argument de poids. L'ennui, nous l'avons vu, est que les planteurs ne respectent pas les consignes d'intensivité (3 sarclages au lieu de 5 par exemple). Comme apparemment on n'avait pas prévu la situation, on connaît mal - nous insisterons sur ce point ultérieurement - les réponses du matériel végétal aux pratiques culturales effectives des planteurs et on est incapable d'adapter les conseils en fonction de ces pratiques. On se résout en quelque sorte à une politique du tout ou rien.

Le troisième argument, enfin, explicitement invoqué pour justifier le maintien de l'intensification, serait davantage lié à la prise en compte des caractéristiques du milieu : la raréfaction de la main d'oeuvre dans la zone prônerait en faveur du développement d'un modèle intensif. En fait rien ne permet d'affirmer - à notre connaissance au moins - que la main d'oeuvre se raréfie, et si c'était le cas, on ne pourrait pas en conclure pour autant qu'il faille favoriser le modèle intensif.

Peut être certains éléments de notre rapport de 1984 ont-ils été mal interprétés. Nous avons effectivement noté que certains planteurs avaient des difficultés à suivre les recommandations de la SRCC en raison de la faible importance de la main d'oeuvre familiale. La scolarisation quasi-généralisée, du moins chez les autochtones, a en effet drainé vers la ville une part non négligeable de la main d'oeuvre agricole potentielle. La faible rémunération des cultures de rente dans les années 1970 a peut être contribué à accélérer le

mouvement. Mais il est difficile de conclure à un déficit global de la main d'oeuvre dans la région. Toutes les zones (Akebou notamment) et, à l'intérieur des différents secteurs, toutes les familles, n'ont pas été également affectées par ce phénomène. On avait enregistré par ailleurs, en 1983, des retours des migrants qui, faute d'emplois en ville, s'adonnaient à nouveau à des activités agricoles (1). Il semble d'une part que le phénomène s'accélère et d'autre part qu'une certaine déscolarisation, déjà sensible dans de nombreuses régions du Togo, freinera l'exode rural. Enfin, la main d'oeuvre allochtone à la recherche de contrats de métayage ou d'autres formes d'emplois agricoles, ne fait pas défaut. Il est même permis de penser que le mode de replantation préconisée, nécessitant un surcroît de main d'oeuvre, a accéléré et accélèrera encore le courant migratoire de Kabyé, de Kotokoli, ou de ressortissants d'autres ethnies, en direction de la zone caféière.

Le problème semble se situer à un autre niveau : comment fixer cette main d'oeuvre extérieure ?

Les migrants n'ayant pas fondamentalement modifié leurs objectifs, il faudra que les propriétaires acceptent de leur accorder sinon un contrat de métayage avec partage de la terre, du moins des parcelles de vivrier suffisantes pour nourrir leur famille, voire dégager un surplus commercialisable, en attendant l'entrée en production de la plantation.

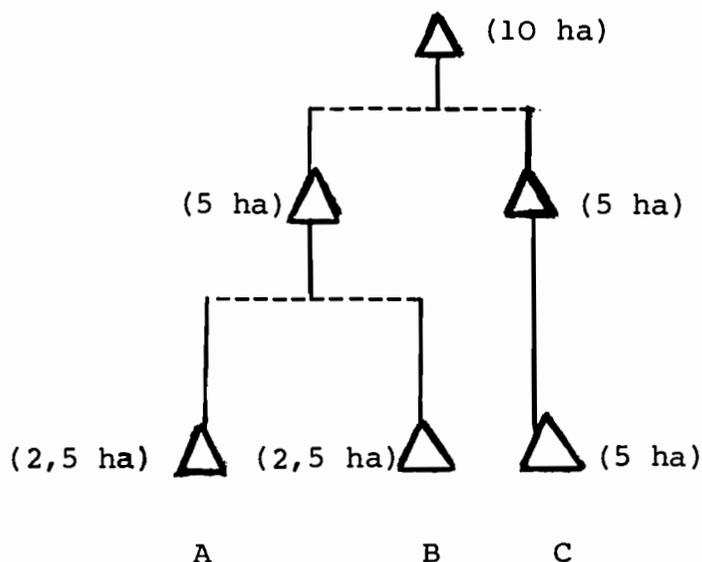
Quant à la nécessité de promouvoir l'intensif en situation de raréfaction de la main d'oeuvre, elle n'est pas évidente non plus, à moins que l'on puisse proposer au planteur un outillage performant qui augmenterait sensiblement la productivité du travail. Il ne semble pas que ce soit actuellement le cas. L'expérience montre, en fait, que l'on a d'autant plus de difficultés à imposer l'intensif que la main d'oeuvre se raréfie. La littérature africainiste abonde d'exemples montrant des paysans, contraints de pratiquer la culture intensive en raison de fortes densités de population, abandonner cette pratique dans le cadre d'opérations de colonisation de terres neuves notamment (migrations de Serer vers le Sénégal oriental ou migrations en plaine des montagnards du Nord-Cameroun, pour ne citer que quelques exemples).

Toutes considérations de main d'oeuvre ou de stratégie à long terme mises à part, la question reste posée de savoir si, en termes strictement économiques, les planteurs de café ont vraiment intérêt à suivre à la lettre les consignes d'intensification. C'est en fait la question centrale.

(1) Cf. en annexe 1 : différenciation des unités de production, par secteur : en fonction de la force de travail familiale (traitement de l'enquête de 1983 portant sur 650 familles).

Dans le contexte de la SATMACI, en Côte d'Ivoire, F. RUF (2) a montré que l'intérêt des planteurs pouvait être de suivre un modèle intensif à 5 sarclages, mais que l'avantage économique était faible par rapport à une conduite extensive. Le risque serait par ailleurs plus grand : en effet, si par suite d'un incident, un seul sarclage est supprimé, on retombe aux niveaux de production des plantations extensives. Certes, ces conclusions ne sont pas transposables telles quelles au Togo où les conditions climatiques - et les prix - sont moins favorables qu'en Côte d'Ivoire.

Si l'avantage économique de l'intensif se révélait également minime dans le cadre des plantations togolaises, on comprendrait d'autant mieux que les planteurs y renoncent au profit de stratégies foncières. Nous avons noté dans le rapport de 1984 que c'était le cas notamment dans les zones où les règles foncières étaient encore floues, mais nous avons pu constater au cours de notre mission de 1985 qu'il pouvait en être de même lorsque le système d'héritage de père à fils était explicitement reconnu. Ainsi, dans l'exemple illustré ci-dessous - qui nous a été cité à plusieurs reprises : C est propriétaire de 5 ha sans discussion possible, mais il lui sera difficile de refuser un prêt de terre à ses cousins germains (A et B) moins bien lotis, à moins qu'il ne mette en culture l'intégralité de ses champs. S'il ne dispose pas d'une main d'oeuvre suffisante pour suivre un itinéraire intensif, il choisira l'extensivité plutôt que de renoncer pour une longue période à une partie de sa propriété.



- (1) F. RUF : Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne ?
 1ère partie : histoire des systèmes de production et politique agricole.
 2ème partie : quels programmes pour quelles exploitations ?
 In Agron.Trop. : n° 39 (4), 1984 pp. 327, 382 et n° 40 (1) 1985 pp. 44-53.

1.3. Les conséquences de ces choix : les plantations "sauvages"

L'analyse critique que nous avons menée dans notre rapport de 1984, des modalités d'intervention de la SRCC semble avoir été bien accueillie. Mais par delà la volonté de changement nettement affirmée, en matière d'encadrement et d'approche du milieu paysan notamment, force est de constater que les objectifs du projet et les moyens de les atteindre n'ont pas été fondamentalement modifiés. Les différentes "fonctions" de la SRCC-Vulgarisation approvisionnement, crédit - restent orientées vers un modèle unique, nous parlions de "monolithisme", le fonctionnement interne est encore basé sur la succession des consignes, contrôles, constats, menaces, exclusions. Des villages restent exclus du programme de replantation pour remboursements de crédits jugés insuffisants et les demandes d'achat comptant de matériel végétal - considérées comme suspectes - non satisfaites, à quelques exceptions près. Certes notre rapport ne développait pas, explicitement, des propositions concrètes, et il était difficile par ailleurs pour la SRCC d'opérer en si peu de temps une reconversion d'envergure (qui n'était peut être pas souhaité par tous les partenaires concernés).

Nous maintenons nos critiques contre le "monolithisme" avec d'autant plus de vigueur que l'une de ses manifestations, le malthusianisme dans la diffusion du matériel végétal, nous paraît avoir des conséquences néfastes plus nettes en 1985 qu'en 1983.

En 1983, plusieurs personnes nous signalaient des cas de plantation hors contrôle de la SRCC sur la base des graines F1 prélevées sur des plantations de Robusta déjà existantes dans les villages. Cette pratique était connue de la SRCC (voir annexe Entretien avec le chef de secteur 1983). Elle existait surtout dans les zones difficiles d'accès ou chez les planteurs exclus par la S.R.C.C. A l'époque, la réaction du service de Vulgarisation à nos interrogations sur l'ampleur de ces pratiques étaient d'en minimiser l'importance, et de dire que ceux qui faisaient cette erreur, reviendraient vite à la SRCC, qui elle seule, pouvait fournir du matériel végétal productif. En effet, l'utilisation de graines F1 donne des résultats variables selon les clones, certaines donnant des individus improductifs, ou chétifs, ou sensibles à la sécheresse. Le potentiel de production ne dépasserait 600 Kg par hectare, soit 200 Kg en situation paysanne.

En 1985, dans les 9 sites où nous sommes passés ou repassés, avaient été ou étaient menées des plantations autonomes, à partir soit de prélèvement de semences sur les caféières existantes, avec plus ou moins de réussite, soit par détournement de pépinière villageoise des programmes SRCC. Sur le plateau de Dayes, un planteur a créé son propre centre de bouturage en copiant la technique de la SRCC avec, selon la SRCC elle-même, une certaine réussite. Il est bien évidemment difficile de chiffrer l'importance de ces plantations "sauvages". En extrapolant à partir des déclarations de nos interlocuteurs, on obtient un chiffre important de plantation, mais comme l'échantillon est limité, sans réelle signification. Encore

faudrait-il savoir ce qui se passe dans les zones inaccessibles en voiture (à plus d'une heure de marche). Malgré l'absence d'étude sérieuse sur ce point, il est tout de même légitime de se poser des questions sur l'origine de l'ensemble de la production annuelle du Togo, dont une partie non négligeable ne provient pas directement des plantations contrôlées par la SRCC.

Ce problème nous semble devoir retenir une attention particulière de la part de la SRCC. On peut penser en effet que les plantations "sauvages", réalisées avec du matériel végétal de mauvaise qualité, perdureront, même si les rendements sont médiocres, en raison de l'important investissement en travail qu'elles ont nécessité. Ce sont là autant de superficies perdues pour une replantation de qualité. Même si ces planteurs "pirates" étaient numériquement très marginaux - ce qui n'est pas prouvé -, n'aurait-on pas intérêt à leur fournir du matériel végétal sélectionné ?

2. Le volet vivrier en attendant d'un contenu

2.1. La justification à l'orientation vivrière de la SRCC

Il a donc été reconnu la nécessité d'un équilibre entre plantations et vivrier. Cependant la justification n'est pas la même s'il on est dans la zone des plateaux où les plantations ont de bons résultats, et les zones de plaines où les plantations sont généralement extensives et peu productives. Dans le premier cas, la SRCC pense qu'en intensifiant la production vivrière, les planteurs pourront cultiver une superficie moindre pour leur auto-consommation, et donc dégager du travail pour leurs plantations, tandis que dans le deuxième cas, la SRCC, qui souhaite éliminer les zones à faible rendement de programme caféier, pense transformer les planteurs en producteurs vivriers intensifs pour la vente.

Est-il raisonnable d'imaginer qu'on puisse prendre des décisions de ce type, sur le choix des productions que les paysans vont vendre ou ne pas vendre selon qu'ils sont placés à l'est ou à l'Ouest d'une ligne de démarcation entre zone réservée à la culture vivrière commerciale et zone agréée pour l'économie de plantation ? L'exemple du plateau de Dayes est éloquent, car il montre la complexité de la situation vivrière : ce plateau densément peuplé est à la fois "exportateur" de produits vivriers destinés au marché de Lomé, et "importateur" de produits pour les familles déficitaires en ressources vivrières propres. Il semble que les produits exportés sont plutôt des fruits ou des légumes tandis que les produits importés sont des céréales ou tubercules (entretien avec le chef du projet vivrier USAID en Juin 1983).

2.2. Les difficultés de définition des alternatives en matière de développement de la production vivrière

Parler d'agir dans le domaine vivrier suppose que l'on dispose de références solides pour proposer aux agriculteurs de nouvelles manières de produire, compatibles avec leurs divers systèmes de production, en particulier les éléments suivants :

- les sols, leur évolution sous l'effet des précédents culturaux, notamment la durée de culture et de jachère (voir annexe 2 sur leur variabilité) ;
- les plantes, les cycles utilisés, les associations ;
- le travail mobilisé pour le vivrier, les périodes difficiles ;
- le type de parcelle (champ de brousse, champ de village, champ de case) ;
- le type d'exploitation de la parcelle (direct, métayage) ;
- l'objectif poursuivi, recherche de revenu, stockage, soudure... etc. (voir les exemples de comptes-rendus des enquêtes sur le vivrier de 1985). Annexe 4.

Or les informations dont disposent la SRCC et l'IRAT sont encore fragmentaires tant sur le plan de la connaissance du milieu que sur les alternatives de production.

Il ne faut pas oublier que, comme nous l'écrivions en 1983, le programme vivrier de SRCC II (1980-85) a été surtout justifié pour un contrôle des plantations caféières, l'essentiel de l'intervention touchant le domaine des cultures intercalaires et particulièrement le maïs.

Le travail de l'IRAT était une simple recherche d'accompagnement, afin de trier les variétés étrangères, de découvrir les principales carences des sols et de proposer des fumures adéquates, d'élaborer des itinéraires techniques de référence. L'IRAT a été chargé de produire les semences améliorées, ce qui prend du temps aux dépens de la recherche sur le terrain.

Jusqu'à une date récente, il n'avait pas été demandé à l'IRAT de promouvoir une recherche sur les systèmes de production réels, mais simplement de transférer les essais d'amélioration menés en station en essais multilocaux en milieu réel, ce qui a été fait en 1985. Un bilan de cette action reste à faire.

Parallèlement à ce qu'entreprend l'IRAT, le Service de Vulgarisation de la SRCC, qui recueille les demandes de semences, s'est doté lui aussi d'un dispositif de démonstration. Chaque encadreur est censé faire conduire telle ou telle culture avec les thèmes classiques de fertilisation minérale, de semis en ligne... etc.

Il doit aussi en rendre compte à son chef de secteur, qui en fait part dans son rapport mensuel. Enfin une estimation des rendements est très grossièrement et lourdement faite tant sur les parcelles traditionnelles que sur les parcelles où la SRCC est intervenue.

La conclusion actuelle est la suivante :

- d'une part la recherche, trop longtemps mobilisée pour la fonction production de semences, n'a pu ni trouver ce qu'elle souhaitait (des variétés productives et adaptées, comme par exemple un composite stable pour le maïs et non un hybride) ni approcher la diversité des pratiques vivrières ;
- d'autre part, la SRCC a tenté d'appliquer son mode d'encadrement au programme vivrier, avec le même dispositif de contrôle, bien que celui-ci soit plus facile à contourner, faute de pouvoir exercer le même type de pression que dans le cadre des plantations. Ceci a donné un surcroît de travail aux encadreurs chargés d'expérimenter et de rendre compte sans avoir de formation adéquate.

Jusqu'à présent, les résultats acquis, en terme de superficies et de production, restent modestes par rapport à l'ensemble de la production vivrière. Notons que l'intérêt majeur des paysans, que nous avons interrogés sur la variété "SRCC" de maïs, n'était pas la productivité, mais la durée du cycle, différent de celui des variétés locales, permettant une plus grande sécurisation de la production. Pour les paysans l'inconvénient majeur de cette nouvelle variété était sa sensibilité aux charençons.

3. Le chiffrage des objectifs (figure 12)

Autant il est normal qu'une Société de Développement, un Etat et des bailleurs de fonds, s'accordent sur des objectifs en termes de superficies plantées et de rendement, autant il est légitime de s'interroger sur la manière dont les objectifs sont fixés.

Nous avons déjà abordé ce problème dans notre rapport de 1984 ("considérations préliminaires sur la notion d'échec et de réussite" p. 94). La question reste posée, avec d'autant plus d'actualité que de nouveaux objectifs vont être fixés de façon précise pour SRCC III et que la réussite ou l'échec de l'opération sera apprécié en fonction de la réalisation des objectifs.

3.1. Un plafond pour le caféier ?

On parle de limiter à 1 500 ha par an le programme de replantation caféière. Est-ce la limite supérieure de capacité de production du matériel végétal ? Estime-t-on qu'au-delà de 1 500 ha le service d'encadrement ne pourrait pas exercer un contrôle efficace sur les planteurs ? Est-ce le seuil limite, vu les possibilités d'attributions de prêts ou de désenclavement des parcelles éloignées par le programme de construction de pistes ? Bref, a-t-on tenu compte

pour déterminer ces objectifs du montant des crédits que l'on souhaite attribuer à la Société de Développement, ou d'une estimation des possibilités des planteurs ? Autant de questions sans réponse. Peut être les possibilités paysannes se situent-elles au-dessus ou au-dessous de ce plafond.

3.2. La fixation des objectifs vivriers pour SRCC III

D'ores et déjà, la SRCC a préparé un tableau d'objectifs chiffrés d'adoption des variétés améliorées par secteurs et pour chaque année de la troisième phase du projet.

Compte-tenu des remarques précédentes, n'y a-t-il pas une grande incertitude à présenter des chiffres sur lesquels on risque de juger de la réussite ou de l'échec de ce volet ?

SRCC III - OBJECTIFS DE PLANTATION

SECTEURS	CAFEIERE			VIVRIERE AVEC SEMENCES SRCC			
	B	C	Total	Maïs	Riz	Arachide	Niebe
101	625	125	750	1 250	-	250	250
102	200	50	250	500	-	-	-
103	-	-	-	750	100	100	100
104	-	200		1 500	1 000	500	250
105	800	200	1 000	2 000	2 000	500	-
106	400	50	750	2 250	500	100	250
107+	1 875	375	2 250	3 250	-	500	250
112+	750	250	1 000	2 000	1 500	250	-
113	-	-	-	1 000	-	500	500
114+	1 000	500	1 500	2 000	1 500	500	-
TOTAL	5 950	1 550	7 500	16 500	6 600	3 200	1 600

Figure 12.

V - ELEMENTS POUR CHOISIR SRCC III

Préliminaires

L'attrait des paysans pour le café est indéniable. Déjà en 1983, alors que sévissait la sécheresse, les candidats à la replantation étaient nombreux. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui, que les conditions climatiques sont meilleures et les plantations en production plus nombreuses.

Quelle que soit l'attitude de la SRCC, malthusienne ou au contraire très libérale, les planteurs planteront quand même. Les résultats enregistrés seront en grande partie fonction de la réponse de la SRCC, dans le domaine de la vulgarisation du matériel végétal notamment. En d'autres termes, autant il est légitime que la SRCC continue à promouvoir une replantation de qualité, autant elle ne peut ignorer que son action a été contournée sur l'itinéraire technique et les superficies par planteurs et que la "récupération" du projet par la société paysanne va se poursuivre : il y aura des plantations intensives, semi-extensives et extensives. Face à cette situation on se désintéresse des planteurs pirates", ou on fait en sorte, en leur donnant accès notamment au matériel végétal sélectionné (1), que leurs plantations donnent de moins mauvais résultats.

De notre point de vue, le problème se pose donc en ces termes : comment aider ces différents planteurs à bien ou à mieux planter, en termes de financement, d'encadrement, d'action sur le vivrier...

1.- Faut-il élargir l'accès au matériel végétal ?

Nous avons déjà abordé ce problème, lié au caractère monolithique et coercitif de la SRCC. Nous en avons perçu les conséquences, à savoir l'utilisation de mauvais matériel végétal par une partie des planteurs hors cadre SRCC. Il devrait donc y avoir des possibilités de répondre à ces types de planteurs, selon plusieurs formules :

1.1. La fourniture de matériel sélectionné à partir des centres de production de la SRCC et de l'IRCC

Deux services pourraient être rendus selon le souhait exprimé par les candidats : soit la vente de semences contrôlées, comme la SRCC le fait déjà pour certains secteurs à haut risque climatique, ou pour des plantations de fonctionnaires... soit la vente de boutures, c'est-à-dire l'extension des pépinières villageoises.

La difficulté de la production centrale de matériel végétal réside dans la logistique complexe de commandes et de livraison. Son avantage est de garantir la qualité du matériel végétal. Mais c'est une production coûteuse.

(1) L'idéal serait évidemment de pouvoir proposer, dans certains cas, un matériel végétal peut-être moins productif mais mieux adapté et moins exigeant en main d'oeuvre.

1.2. Une autre méthode de diffusion du matériel végétal : des centres de bouturage gérés par des paysans :

Le transfert de la technologie de bouturage et de mélanges clonaux pourrait être envisagé, au moins à titre expérimental. L'avantage de la décentralisation permettrait que se développent des responsabilités locales avec une logistique maîtrisée.

Bien entendu, l'inconvénient réside dans le risque d'erreurs de fabrication, mais ces centres pourraient être suivis et conseillés par la SRCC et l'IRCC.

Il faut bien se rendre compte que la fourniture de matériel végétal a été sans doute la fonction essentielle de la SRCC. La qualité de ce matériel doit être maintenue quoi qu'il arrive. Certains planteurs qui avaient entendu parler de la fin de SRCC II s'interrogeaient surtout sur cette fonction : "qui nous fournira les plants"?

2.- Financement - crédit

Plusieurs solutions peuvent être envisagées, allant du statu quo à la suppression pure et simple du crédit. Les avantages et inconvénients que présentent chacune des solutions envisagées ici ne peuvent être appréciés dans l'absolu, mais en relation avec la politique des prix au producteur, l'orientation choisie quant à la sélection plus ou moins stricte des planteurs ...

Le crédit peut être évalué en termes de coût, d'efficacité pour la SRCC par rapport à ses objectifs d'intensification, et en termes d'incitation pour le planteur.

a) Le statu quo

Les avantages et inconvénients du système actuel sont connus.

Nombre de planteurs n'auraient pas pu ou pas voulu planter sans crédit, notamment au début de l'opération lorsqu'ils n'étaient pas assurés de la réussite.

On a pu constater par la suite que le crédit pouvait être, selon les cas, bien adapté ; insuffisant pour certains planteurs - de cacao notamment - ; inutile pour d'autres qui disposaient de moyens suffisants ; et même dissuasif pour des planteurs hostiles à la pression de l'encadrement ou, par la suite, défavorablement impressionnés par certaines méthodes de recouvrement.

Il convient cependant d'établir une distinction entre crédits en nature qui ont pleinement joué leur rôle en permettant la diffusion du matériel végétal sélectionné et des engrais, et les

crédits en espèces dont les effets ont été plus discutables. Les périodes de déblocage, par exemple, ne correspondent pas aux besoins de trésorerie des planteurs pour faire face aux pointes de travail. L'utilisation du crédit pour contraindre les planteurs à respecter l'itinéraire technique n'a pas été totalement efficace non plus, puisqu'ils ne font en fait que trois sarclages au lieu de cinq. Enfin, l'instauration d'une responsabilité collective villageoise, en matière de remboursement, a eu pour effet d'exclure de l'opération des villages entiers et par là-même de bons planteurs qui ont subi les conséquences de l'apathie de leurs voisins. Rappelons que les planteurs sont habitués de longue date à décider et à gérer individuellement leurs plantations et peu enclins, de ce fait, à entrer dans un système basé sur la responsabilité collective.

Le principal inconvénient du crédit, dans sa forme actuelle, reste cependant son coût élevé, en raison des faibles taux de remboursement, mais aussi des frais de fonctionnement importants.

Les premiers résultats, sur ce thème, obtenus par la cellule suivi-évaluation inciteraient cependant à plus d'optimisme : nombre de planteurs diffèrent leur remboursement mais ne refusent pas globalement de rembourser. Attendent-ils confirmation de la réussite de la plantation ? S'acquittent-ils en priorité de dettes éventuellement contractées auprès de leurs familles (utilisation de la main d'oeuvre par exemple) ?

b) La suppression totale du crédit

Cette mesure extrême exclurait de l'opération nombre de candidats planteurs. Seuls ceux qui disposent d'argent, de terre et de main d'oeuvre sous quelque forme que ce soit pourraient envisager la replantation. Ce serait le cas par exemple de ceux qui souhaitent actuellement se lancer dans l'opération sans crédit en achetant les plants comptant. Il y a fort à parier par ailleurs qu'une telle mesure accentuerait encore les stratégies d'extensivité de certains planteurs. Enfin, dans tel contexte, le problème de la récupération des anciens crédits se poserait de façon plus aigüe encore. Bref, c'est certainement la pire des solutions.

c) L'instauration d'un crédit en nature

Cette solution nous semble présenter de nombreux avantages. Le coût serait incontestablement moins élevé. Les planteurs auraient un crédit beaucoup plus faible à rembourser et s'en acquitteraient plus facilement : si tel n'était pas le cas, le montant des impayés serait de toutes façons moins important. Serait également considérablement allégé le coût de fonctionnement de l'UCP qui n'aurait plus à s'occuper des déblocages en espèces.

Certes un tel système favoriserait moins que par le passé le modèle intensif, mais permettrait quand même la diffusion plus large du matériel végétal et l'épandage de l'engrais pendant les premières années. Le risque pris ne nous paraît pas très important et ce, pour plusieurs raisons. L'expérience a montré que le planteur

farouchement partisan de l'extensif, réussit à faire de l'extensif malgré la pression de l'encadrement favorisée par le système de crédit actuel. On peut penser par ailleurs que si l'on réserve ce crédit en nature aux seuls paysans ayant correctement effectué les tâches de préparation du terrain, il y a de fortes chances pour que ces derniers souhaitent valoriser cet investissement préalable par une conduite correcte de leurs plantations.

Cette formule présente par ailleurs deux autres avantages : écarter de la plantation "les planteurs intéressés seulement par l'argent du déblocage" selon la formule de certains encadreurs ; maintenir une certaine continuité dans le système de crédit : la suppression pure et simple, nous l'avons souligné, compliquerait encore la récupération des dettes anciennes qu'il faudra bien poursuivre sous peine de "discréditer" le système (1)

d) Le remplacement du crédit par une subvention matériel végétal-engrais

Cette mesure serait à la fois plus coûteuse que la précédente et certainement moins incitative en termes de rendement pour le paysan persuadé que, quoiqu'il arrive, il n'aura rien à rembourser.

e) Le choix "à la carte"

Une autre possibilité serait d'adopter un crédit à la carte, en fonction des demandes et des garanties que peuvent apporter les planteurs. Cette demande a été formulée par certains paysans qui auraient préféré négocier directement avec le CNCA plutôt que de passer par l'UCP et par là-même par l'encadrement de la SRCC.

f) Concentrer les moyens en crédits sur la zone centrale des plateaux, mieux arrosés

On favoriserait ainsi le modèle intensif dans les zones les plus propices au café : encadrement serré, crédits destinés à embaucher de la main d'oeuvre pour mener à bien les opérations de culture... De fait, cette solution est en partie appliquée depuis SRCC II, puisque la plupart des secteurs à risques ont faiblement adhéré au programme. Ainsi, en 1984-85, sur 1741 ha réalisés, environ 1400 ont été plantés sur les plateaux. Par ailleurs, depuis plusieurs années déjà, certaines zones à haut risque, ne bénéficiaient pas de crédits.

(1) La remise des dettes non seulement mécontenterait profondément les planteurs qui ont déjà remboursé, mais rendrait inopérante toute nouvelle forme de crédit, et pas seulement dans la zone café-cacao : tout paysan assimilerait le crédit à un don.

Une telle mesure ne tiendrait pas compte du fait que les zones considérées globalement comme propices ou non à la plantation de café sont en réalité hétérogènes, quant aux résultats enregistrés du moins. Le problème du faible taux de remboursement ne serait pas non plus résolu pour autant : il n'y a pas que les zones marginales qui remboursent mal.

g) Conclusions

Seules quelques possibilités ont été évoquées ici ; leur pertinence dépendra nous l'avons vu de la politique des prix (des prix élevés au producteurs peuvent être plus incitatifs qu'un système de crédit) et des options prises quant à la philosophie de l'action même de la SRCC (confiscation ou non du matériel végétal sélectionné, au profit d'une catégorie de planteurs, prise en compte ou non des planteurs partisans de l'extensif ...). On pourrait même envisager d'adopter selon les zones l'une ou l'autre solution.

Nous pensons qu'il n'est pas souhaitable d'aller dans un sens trop sélectif (c'est à la fois très difficile et peu efficace), mais qu'il ne faut pas pour autant renoncer à favoriser un itinéraire intensif. A cet effet, la solution "crédit en nature" nous paraît la plus appropriée.

3.- L'encadrement, la vulgarisation

L'évolution récente de la SRCC dans ce domaine (vue déjà dans la partie II) va dans le sens de meilleures relations entre planteurs et Société de Développement. Il est en effet souhaitable de rompre avec l'idée que se font une partie des planteurs, qui parlent volontiers de "l'encadreur-papier". Cela dit, il est plus facile de contrôler que de conseiller, surtout si l'encadreur maîtrise moins bien la culture que l'agriculteur. Le programme de formation va dans ce sens, mais il y a fort à faire dans ce domaine. Cependant, on ne peut être que d'accord avec le Service Formation quand il affirme que les connaissances théoriques (technique, calcul...) sont nécessaires mais pas suffisantes, car l'encadreur doit savoir entretenir de bonnes relations avec les paysans, et cela ne s'apprend pas dans les livres. On peut regretter par ailleurs que les encadreurs n'aient pas la possibilité, selon leur expérience, d'avoir des responsabilités plus importantes, plus motivantes, mieux rémunérées.

Bref, dans un premier temps, on devrait adapter à leurs capacités les tâches qui leur sont confiées. Ainsi, on peut contester la validité de la multiplication des tests agronomiques et de leurs résultats, avec une partie importante des encadreurs qui ne reçoivent que des consignes à quinzaine et n'ont pas de manuel de culture simple pour aller au bout de leur expérimentation.

4.- Le modèle technique café-cacao et les questions à la recherche IRCC/SRCC

4.1. Café

On a constaté que les planteurs ont largement adapté leur itinéraire technique à leur force de travail et à leurs objectifs de plantation. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour dire que seuls trois sarclages sont réalisés dans le meilleur des cas.

L'intérêt pour la recherche agronomique serait de partir de ces pratiques paysannes et d'établir des références agronomiques et des conseils techniques adaptés, de façon à améliorer si possible, dans le cadre de la semi-extensivité, tant le rendement que la longévité de la plantation : par exemple conseiller le planteur sur l'itinéraire technique à suivre s'il n'a pas pu, pour des raisons diverses, effectuer telle ou telle opération culturale (un sarclage, un épandage d'engrais... etc).

Cette nouvelle approche n'exclut en rien qu'on continue à perfectionner le "haut de gamme", puisque certains planteurs y adhèrent.

Mais une connaissance poussée du comportement des clones en milieu paysan, selon l'itinéraire technique, le type de sol, et la pluviométrie, amènerait l'IRCC à moduler ses conseils sur le choix des clones en fonction de zones et de ce que souhaite le candidat à la plantation.

4.2. Cacao

La situation actuelle est le résultat - nous l'avons vu - d'une histoire mouvementée. Après une opération régénération (1971/75) qui avait donné des résultats intéressants on a privilégié la replantation. La replantation a elle-même connu deux époques : replantation après abattage total - abattage autoritaire parfois - qui n'a pas donné les résultats escomptés, puis replantation sous vieille cacaoyère qui n'a pas non plus soulevé l'enthousiasme. On a alors parlé d'abandon du volet cacao, pour en arriver finalement à une mise en sommeil, avec cependant création d'un volet recherche agronomique dans le Litimé, en vue d'une reprise éventuelle de l'opération cacao dans de meilleures conditions. C'est reconnaître par là-même qu'on ne maîtrise pas encore tous les problèmes agronomiques, phytosanitaires, posés par le cacaoyer, et que l'opération replantation était peut être prématurée.

Continuer cette recherche agronomique dans le Litimé nous paraît tout à fait souhaitable. Il ne faudrait cependant pas en rester là : nous avons évoqué, dans le rapport 1984, les problèmes fonciers, les rapports difficiles entre propriétaires et main d'oeuvre, les problèmes vivriers que poserait la rénovation dans une zone vouée à la quasi monoculture du cacao... Il nous paraît important qu'une analyse plus approfondie de ces problèmes soit menée, parallèlement à la recherche agronomique, afin de pouvoir réamorcer éventuellement dans l'avenir une opération de rénovation dans les meilleures conditions possibles.

On peut par ailleurs regretter que les mesures préconisées de longue date par la SRCC pour favoriser un meilleur entretien des vieilles plantations n'aient pas été suivies d'effet. L'amélioration du statut de "Kotokvano" rémunéré actuellement au 1/7 de la production environ aurait pu avoir d'heureux effets dans ce domaine.

Enfin rappelons que l'avenir de cette région n'est sans doute pas dans la stricte monoculture du cacaoyer. Il faudra bien admettre, sur la base des expériences malheureuses passées, que toutes les terres ne pourront être replantées, qu'un équilibre devra être trouvé par les propriétaires et la main d'oeuvre qu'ils emploient, en affectant une partie des terres aux cultures vivrières, seule façon de fixer durablement les métayers. Notons également que d'ores et déjà certains planteurs, faute de réussite dans la replantation cacaoyère, se lancent soit dans des spéculations fructifères, soit accentuent leur intérêt pour le café, allant jusqu'à créer des pépinières en plein Litimé; ceci implique clairement qu'il faut raisonner non pas plantation par plantation mais par systèmes de production différents, combinant plusieurs activités.

5.- L'articulation nécessaire entre culture de rente et vivrier

Dans SRCC I (1975-80), le vivrier était méconnu. Dans SRCC II, le vivrier était encadré surtout au niveau des cultures intercalaires dans les jeunes plantations. Pour la troisième phase du projet, les ambitions de la SRCC sont élargies puisqu'elle se propose d'encadrer quelques 16 500 hectares, avec comme modèle à vulgariser la culture intensive de maïs, de riz, d'arachide, de nyébé ... etc.

La fixation de cet objectif a priori pose d'ailleurs le problème de la validité d'une telle démarche, dont l'implicite est l'assurance qu'on dispose de modèles d'intensification performants et adaptés. Or là aussi il y a encore beaucoup à faire, car cette supériorité n'est pas évidente.

Par rapport à ce que nous indiquions en 1983, l'élaboration du programme vivrier pêche toujours par méconnaissance des problèmes rencontrés par les agriculteurs, problèmes très divers allant de la conservation des récoltes et des semences locales ou autres, aux variations considérables des prix de marché selon l'abondance des récoltes, en passant par le problème de reproduction de la fertilité, du statut des parcelles vivrières... etc. Comme pour les modèles de plantation, on imagine, sur la base des résultats de station, une manière unique de bien cultiver le vivrier. On risque de gros déboires, car à n'en pas douter, les possibilités de contrôle de l'itinéraire technique sont très restreintes sur une culture annuelle et la diversité des situations, des stratégies et même des tactiques au cours de l'année semblent plus affirmées que pour les plantations.

Pour éviter de se tromper, alors qu'il est tout à fait fondamental et justifié de vouloir résoudre les problèmes vivriers, il nous paraît plus raisonnable de bâtir un volet vivrier "ouvert", sans objectif de superficie à priori, basé sur une approche des difficultés des paysans, de leurs besoins. Exemple; il peut être extrêmement intéressant d'inventorier les variétés locales compte tenu des pratiques des planteurs en matière de gestion des semences, dans le but de proposer le plus rapidement possible des variétés à cycles différents répondant à leurs objectifs.

Il faut souligner en effet que la variabilité climatique est très forte et que les paysans adoptent le plus souvent un semis extrêmement étalé sur les 2 cycles de cultures, en implantant sur la même parcelle des variétés précoces, moyennes ou tardives (1). La stratégie du premier cycle est donc de sécuriser la production vivrière. Le travail de la cellule de suivi-évaluation apporte à ce sujet un élément de compréhension très important: si le premier cycle réussit, le planteur a tendance à délaissier le deuxième cycle et à se consacrer à ses plantations. Au contraire, si le premier cycle échoue, les plantations sont provisoirement délaissées, le deuxième cycle étant absolument prioritaire (A. LEPLAIDEUR - IRAT).

6.- Le suivi-évaluation, le système d'information

Depuis 1983, la SRCC s'est dotée d'une cellule dite de suivi-évaluation, dont le travail commence à porter ses fruits courant 1985, avec la réalisation d'une grande enquête, qui permettra en 1986 d'avoir une photographie utile de la situation de chaque secteur et de la diversité du monde paysan, bref pour la première fois une situation de référence pour le projet.

Aborder le suivi-évaluation, c'est en fait poser le problème de la transmission des informations et de leur utilisation. On peut dire en effet qu'avant 1983 le Service Vulgarisation assurait un certain suivi, lourd, minutieux, mais probablement faussé par le manque de formation des encadreurs, sans compter des protocoles discutables. Quoiqu'il en soit les informations du contrôle exercé sur les planteurs ont été utilisées pour renforcer l'aspect sélectif et repressif, tandis que les services centraux, sans remettre en cause leur mode d'intervention, continuaient à transmettre les consignes de niveaux hiérarchiques en niveaux hiérarchiques.

Des habitudes ont été prises dans ce domaine, et la cellule suivi-évaluation, longtemps mise à l'écart du service Vulgarisation, n'est pas directement chargée du suivi des opérations. En ce sens elle n'est qu'un lieu de production de références sur les paysans.

(1) Ceci ne devrait pas être négligé pour l'estimation des rendements des parcelles vivrières. Il nous semble que le protocole adopté par la SRCC n'est pas adapté à ces situations de parcelles "jardins" où coexistent plusieurs plantes et plusieurs cycles pour une plante.

Pour SRCC III, la répartition des tâches se pose avec acuité : la cellule de suivi-évaluation dont on parle d'étendre les activités a-t-elle pour fonction de renseigner la direction pour piloter le projet en adaptant ses interventions aux problèmes des paysans ? N'est-elle qu'une chambre d'enregistrement des résultats obtenus ? Doit-elle au contraire être renforcée, et devenir un service de recherche-développement susceptible non seulement de repérer les problèmes mais aussi d'en étudier les solutions avec la recherche IRCC et IRAT ? Il est évident qu'une réponse à ces questions suppose de savoir à priori dans quelle voie veut s'engager la SRCC : répondre à la diversité du monde paysan par la diversité de ses actions ou par un ciblage plus serré des planteurs répondant à son souci d'intensification des plantations et du vivrier.

ANNEXES

PRESENTATION DES ANNEXES

Nous avons cru bon de présenter quelques éléments d'enquêtes, d'entretiens et de notes de lecture sur lesquelles reposent en partie nos travaux d'évaluation, et particulièrement l'actualisation de 1985. Par souci de respecter l'anonymat de nos informateurs quels qu'ils soient, nous d'indiquons ni les lieux précis, ni les personnes, ni les dates exactes.

L'ANNEXE 1 "Différenciation des unités de production dans chaque secteur en fonction de la force de travail familiale" montre la grande variation des situations entre secteurs mais aussi dans chaque secteur (traitement enquête 1983 sur 650 Familles).

L'ANNEXE 2 "Différenciation des unités de production dans chaque secteur en fonction de la superficie vivrière et de la durée de la jachère" témoigne aussi de la diversité et de la complexité des situations vivrières (des cas de cultures continues voisinent avec des cas de cultures à très longue jachère dans un même secteur).

L'ANNEXE 3 "Compte-rendu de la réunion de quinzaine des encadreurs" restitue les rapports existants au sein du service de Vulgarisation, qui ont peu évolué sur le terrain entre 1983 et 1985 (ce que nous avons appelé la chaîne des "constats - consignes - menaces").

LES ANNEXES 4 ET 5 présentent des comptes-rendus d'entretiens dans deux villages, pris à titre "d'exemple" parmi une trentaine de situations observées en 1983 et 1985. Il s'agit en quelque sorte d'un guide d'entretiens rapides (1).

L'ANNEXE 6 complète la 3 sur le fonctionnement de la SRCC. Il s'agit de propos synthétisés d'un des chefs de secteurs (tous nous avaient parlé de leurs secteurs avec souvent beaucoup de perspicacité).

L'ANNEXE 7 est une note de lecture sur la conférence consacrée à la production de café dans les territoires d'Outre-Mer, présentant le cas du Togo en 1954. C'est un élément d'explication sur l'expansion de la caféiculture ancienne après la 2ème guerre mondiale et un élément de réflexion sur le type d'encadrement et d'aide publique à l'économie de plantation.

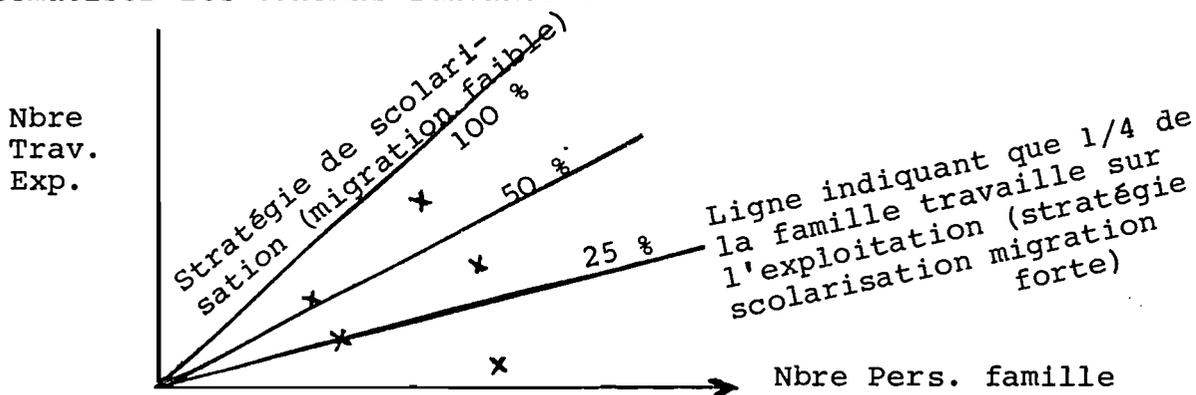
(1) Il s'agit de documents bruts. La validité de l'information doit être ensuite contrôlée par comparaison avec d'autres interviews, individuels et collectifs, et par des observations concrètes. Certains enquêtés peuvent en effet pécher par sous-information, vision erronée de la situation ou volonté "d'aménager" la réalité en fonction de leurs propres intérêts et du statut qu'ils accordent à l'interlocuteur, notamment lorsque sont abordés les problèmes actuels des cultures encadrées par la SRCC. Mais les erreurs sont en elles-mêmes significatives, dans la mesure où le planteur se déterminera non pas en fonction de la réalité, mais de la façon dont il la perçoit.

ANNEXE 1

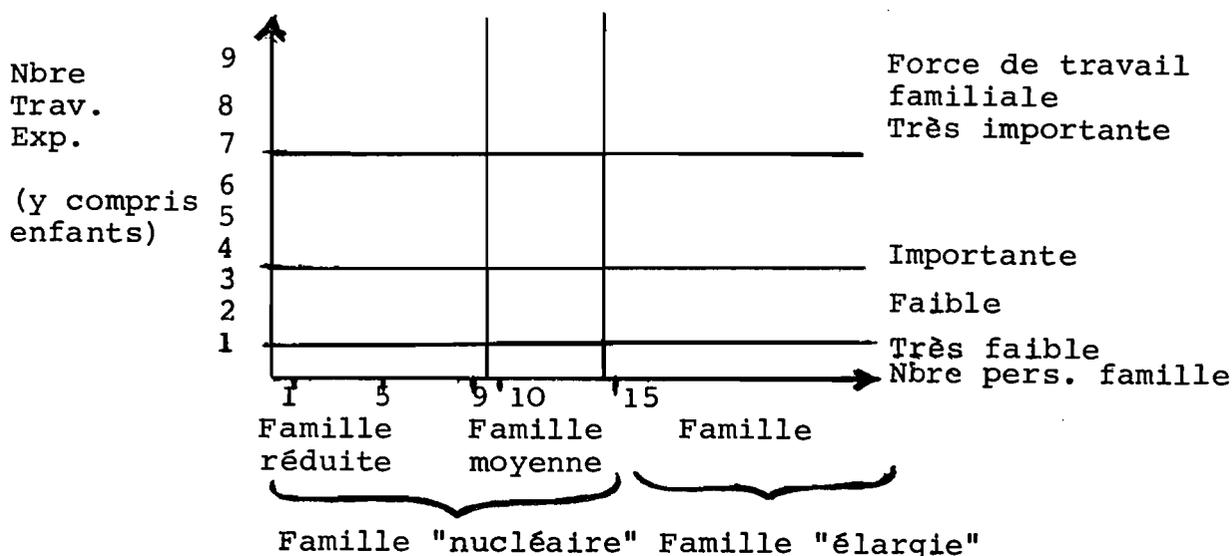
DIFFERENCIATION DES UNITES DE PRODUCTION
DANS CHAQUE SECTEUR EN FONCTION DE LA
FORCE DE TRAVAIL/FAMILLE

(Traitement enquête 1983 sur 650 familles)

Avec un logiciel de traçé de diagrammes, nous avons pu systématiser les schémas suivants :



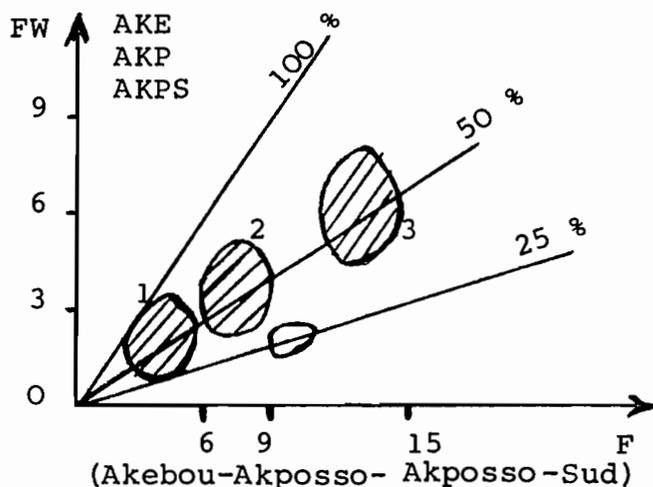
Nous avons superposé la grille suivante :



Puis nous avons effectué des rapprochements entre unités de production voisines. Ceci permet de saisir la diversité des situations.

Les résultats sont précisés à la suite de ce texte.
Ils font apparaître des types de répartition spécifiques.

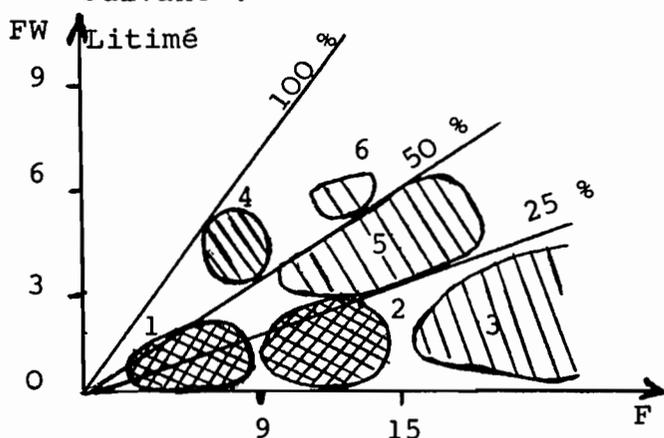
1/ Les secteurs des plateaux du Nord où la densité de population est faible offrent des répartitions de la FW/F du type suivant :



- 1 : Famille peu nombreuse
6 p (FW faible)
- 2 : Famille de 6 à 9 p avec
FW importante (4-6 p)
- 3 : Famille de 10-15 p avec
FW importante ou très
importante (6)9 p).

Tout se passe comme si effectivement, par suite de stratégie du maintien de la cellule familiale au village, ces 3 groupes correspondent aux 3 phases de la formation de la famille nucléaire, la phase 3 ayant pour terme la création d'une nouvelle génération.

2/ Par contre dans le Litimé voisin, la répartition est du type suivant :

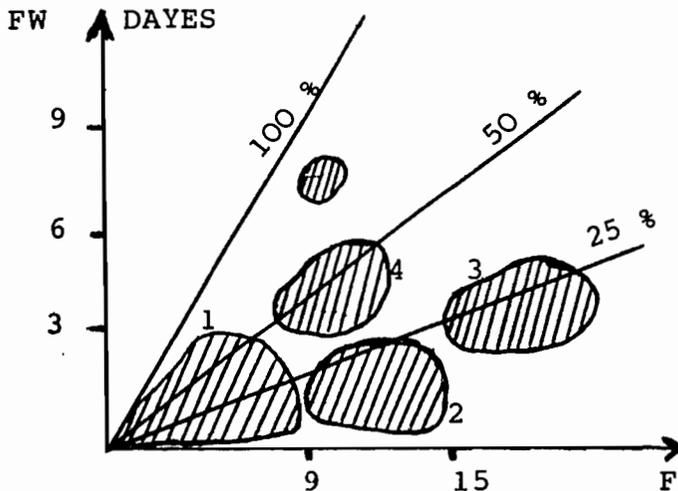


1. Famille de moins de 9 p. FW faible ou très faible
2. Famille de 10-15 p. FW faible ou très faible.
3. Famille de plus de 15 p. FW faible ou très faible.
4. Famille de moins de 9 p. FW importante
5. Famille de 10 à 20 p. FW importante.
6. Famille de 10 à 15 p. FW très importante.

Dans un secteur où les stratégies de scolarisation et de migration sont très fortement adoptées, il est évident que la majeure partie des planteurs ne disposent pas de force de travail importante. Cependant un planteur sur 5 travaille avec 50 % ou plus de l'effectif familial ; (groupe 4 et 6) il s'agit le plus souvent de métayers ou propriétaire-métayers qui ont 4 à 8 personnes travaillant sur l'exploitation. Dans ce secteur une brusque augmentation des quantités de travail à apporter aux plantations n'est pas forcément admissible par tous. Elle suppose le recours à une Force de Travail extérieure sous forme de journaliers ou sous forme de métayers.

3/ Dans tous les autres secteurs la majorité des planteurs disposent d'une Force de Travail faible, mais on peut distinguer plusieurs groupes.

Le type de répartition des secteurs de Dayes est le suivant :

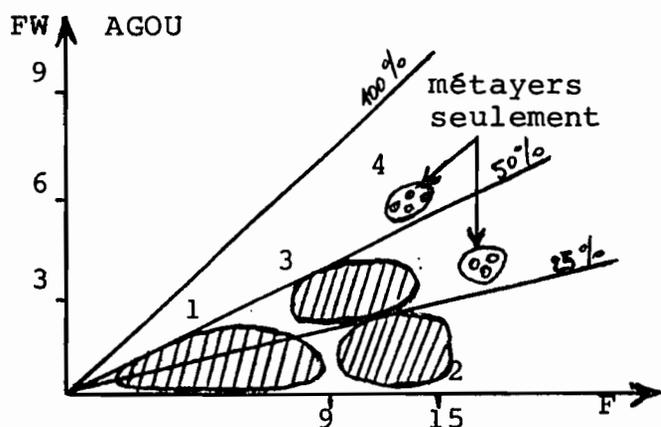


1. Famille de moins de 9 p.
FW faible ou très faible (1p)
2. Famille de 10-15 p
FW faible (2-3 p)
3. Famille de plus de 15 p
FW de 3-4 p
4. Famille de 7-12 p
FW importante ou très importante.

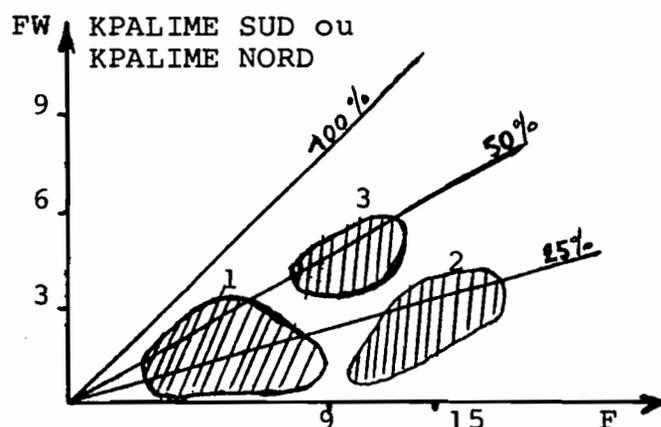
La plus grande partie des planteurs ne disposent pas de Force de Travail familiale importante, mais ce ne sont pas les familles les plus larges qui ont le plus de Force de Travail disponible sur l'Unité de Production. Ce sont des familles nucléaires de 8-12 p dont la moitié ou plus travaille sur l'exploitation. Dans ce secteur le rythme de plantation important et le recours à des métayers DMD sans partage de terre expliquent l'importance du groupe 1 qui correspond grosso-modo aux jeunes éwé ou kabyé installés depuis l'arrivée de la SRCC et du café Robusta.

3/ SUITE

En ce qui concerne les secteurs du Klotto (Kpalimé et Agou), la répartition est sensiblement identique à Dayes, mais des métayers se différencient des propriétaires.

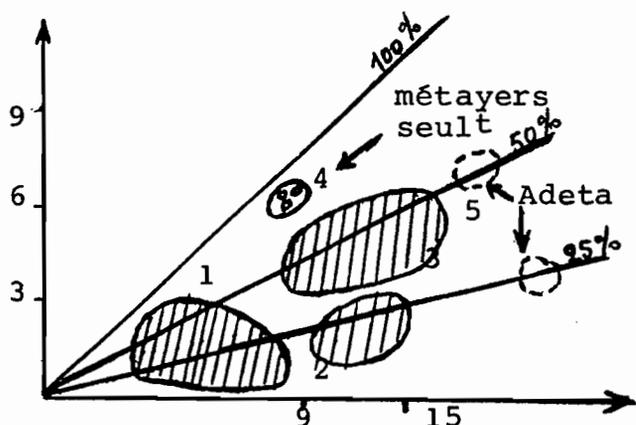


1. Famille de moins de 9 p
FW faible ou très faible
2. Famille de 10 à 15 p
FW faible ou très faible
3. Famille de 10 à 15 p
FW importante
4. Quelques métayers à FW
très importante

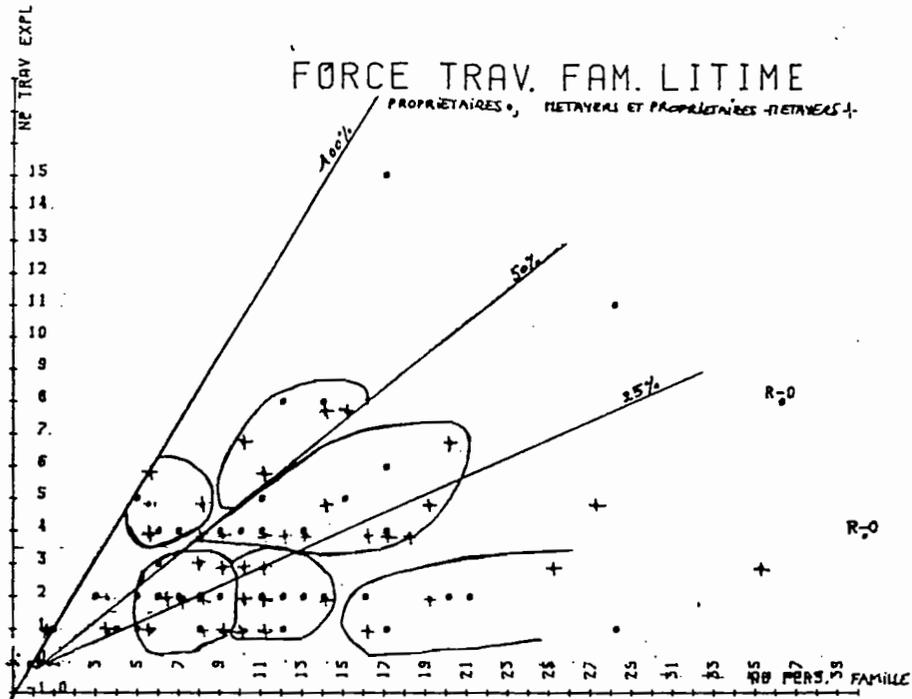


Seuls les groupes 3 et 4 peuvent faire face à une surcharge importante de travail.

Enfin pour les 2 secteurs de plaine/plateau ADETA et AMLAME, la répartition est sensiblement de même nature, à l'exception des familles éwé très nombreuses d'Adeta (groupe 5).



1. Famille de moins de 9 p
FW faible
2. Famille de 10-15 p
FW faible
3. Famille de 10-15 p avec
FW importante
4. Quelques métayers avec FW
très importante
5. Grandes familles de plus
de 15 p avec FW faible ou
importante, n'existant pas
à Amlamé.



LITIME : scolarisation/migration FORT

- 3 groupes principaux :
- | | | |
|------------------------------------|----|---|
| 1. Famille réduite - FW faible | 15 | } Propriétaires
Métayers
et PM
avec stratégies
scolarisation
migration |
| 2. Famille Moyenne - FW faible | 12 | |
| 3. Famille Moyenne - FW importante | 16 | |
- 4 groupes à effectifs plus faible
- | | | |
|---|---|---|
| 4. Famille très réduite - FW faible | 6 | } |
| 5. Famille nombreuse - FW faible | 9 | |
| 6. Famille réduite - FW importante | 8 | |
| 7. Famille moyenne - FW très importante | 5 | |

Planteurs sans stratégies de scolarisation poussée et de migration urbaine. Ce sont en majorité des métayers et propriétaires métayers.

AKEBOU :

Scolarisation TRES FAIBLE
Migrations FAIBLES

PROPRIETAIRES

2 groupes principaux

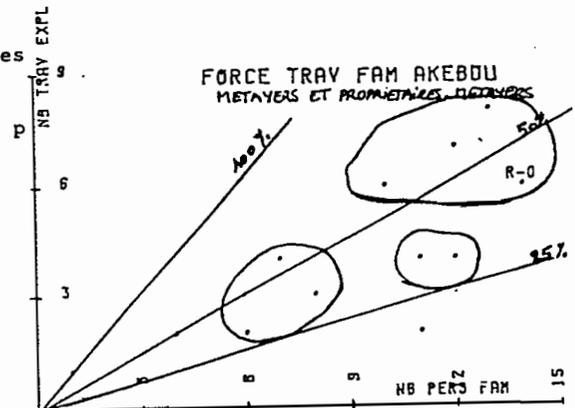
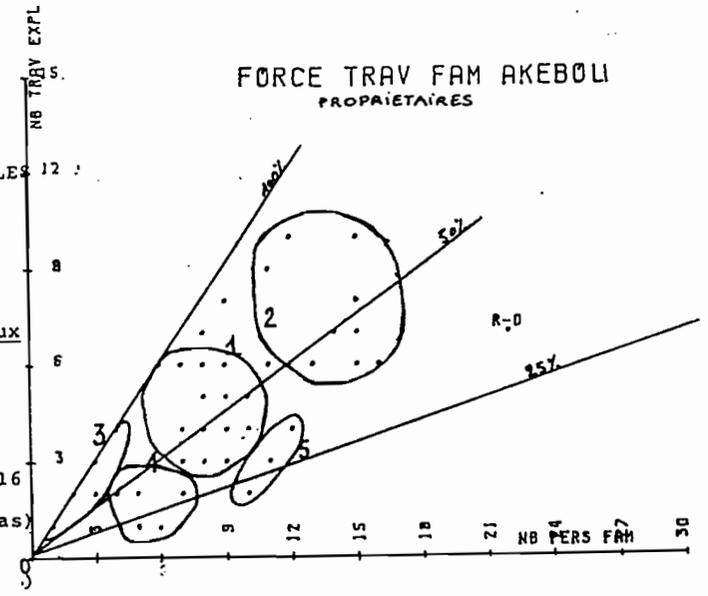
1. familles de 6-10 p. avec FW importante (II cas)
2. Familles de 12-16 p avec FW très importante (9 cas)

3 Groupes secondaires

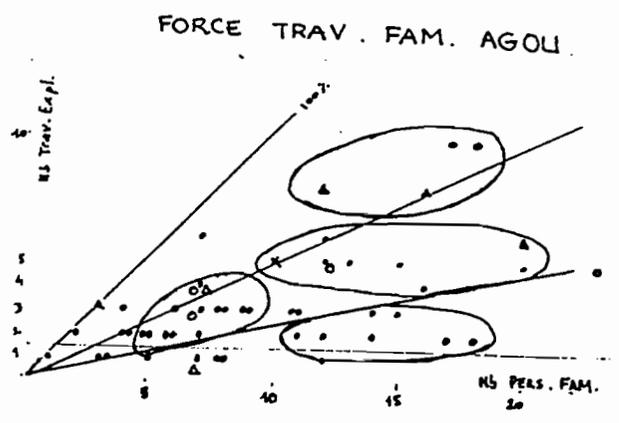
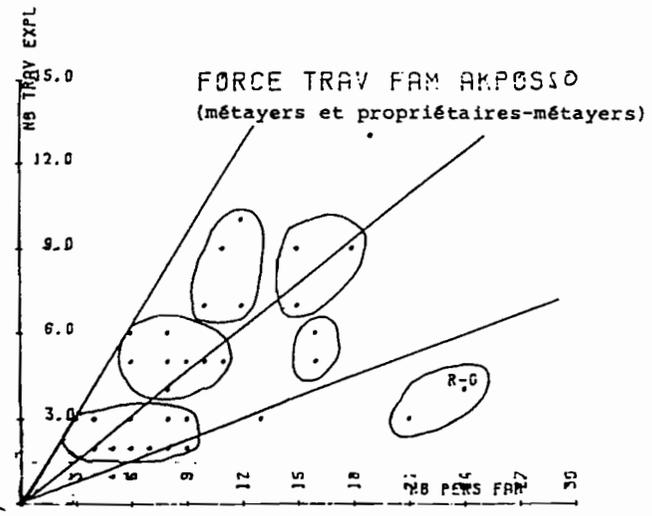
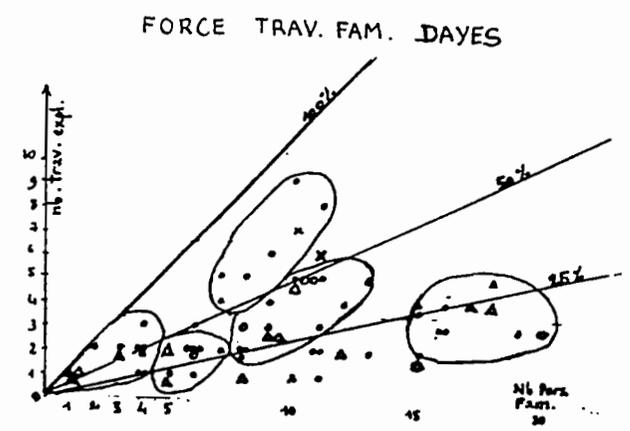
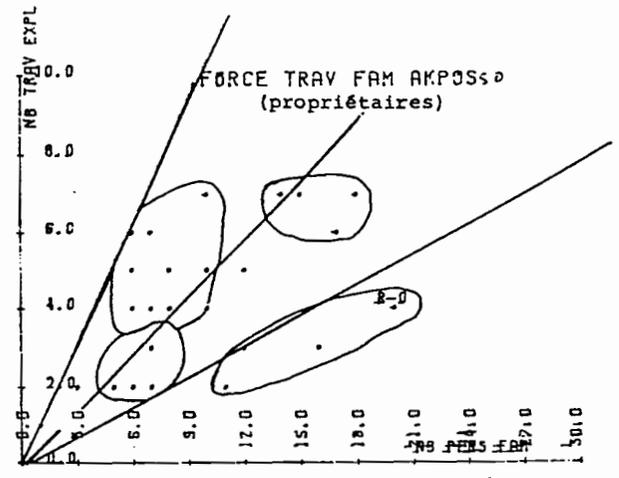
3. Familles de moins de 5 personnes toutes travaillant (5 cas)
4. Famille de 5-7 p et FW faible (5 cas)
5. Familles de 10-12 p et FW faible (3 cas)

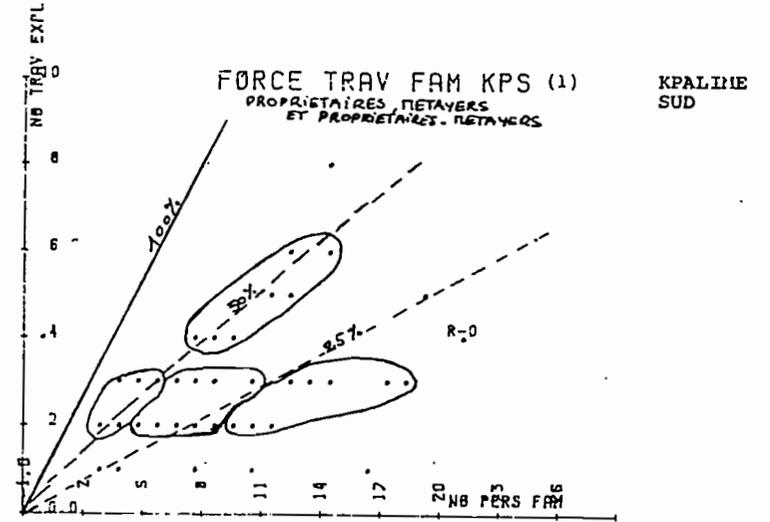
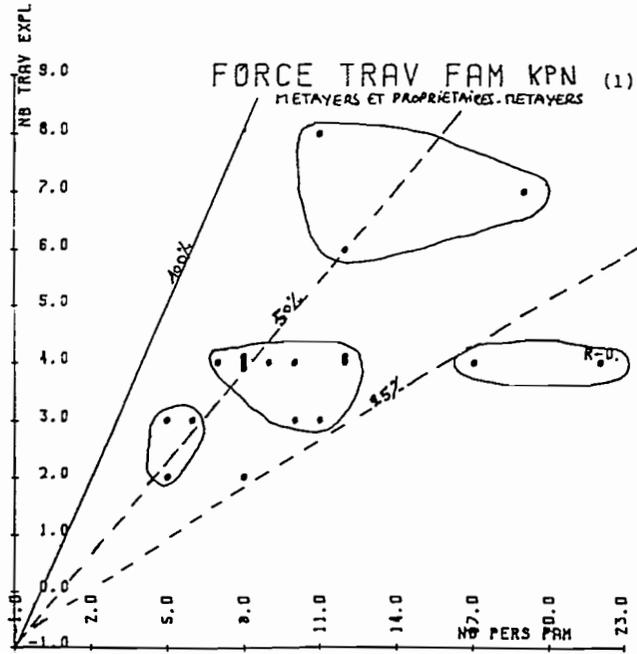
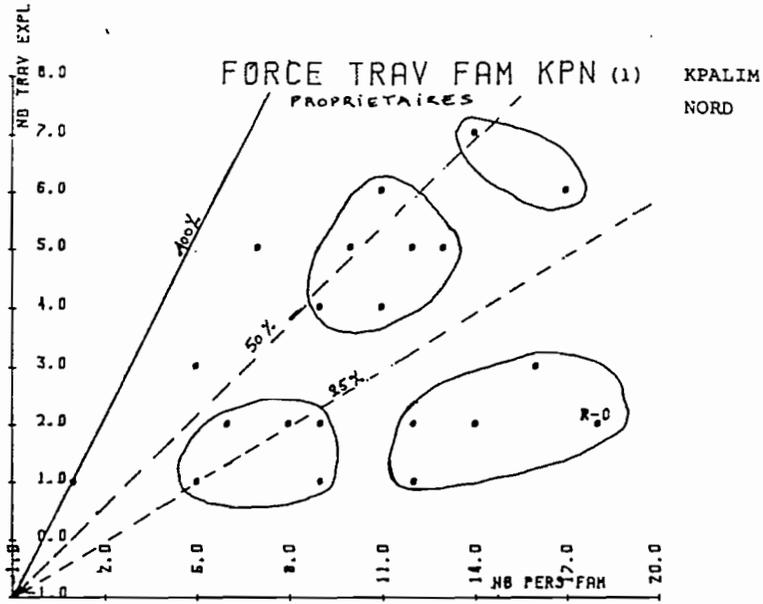
METAYERS
PROPRIETAIRES
METAYERS

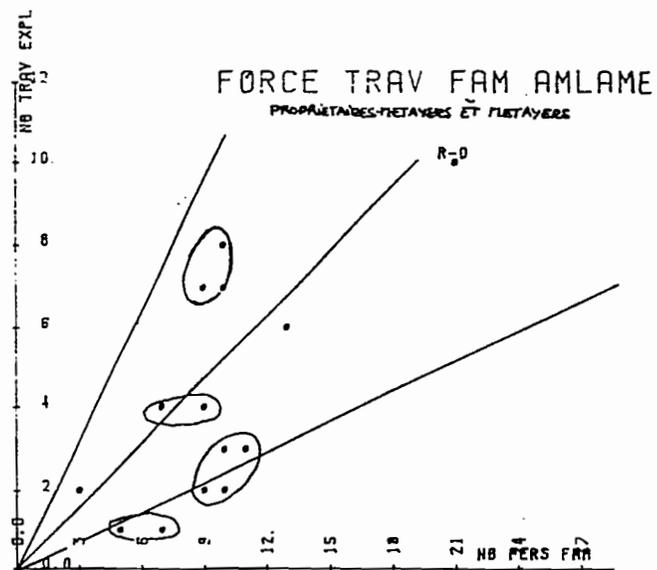
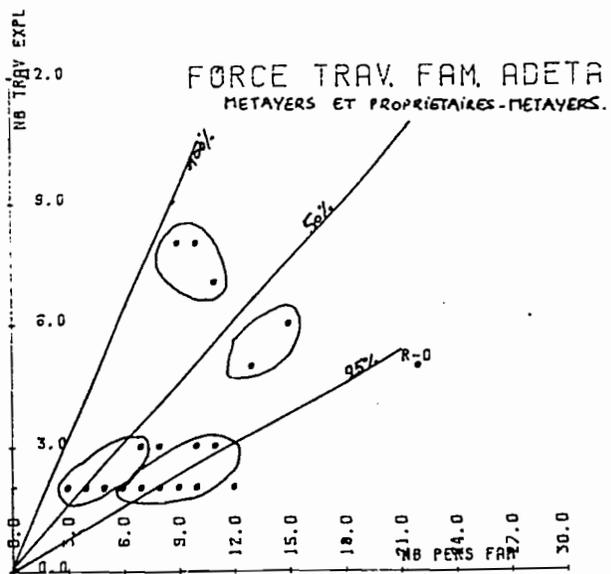
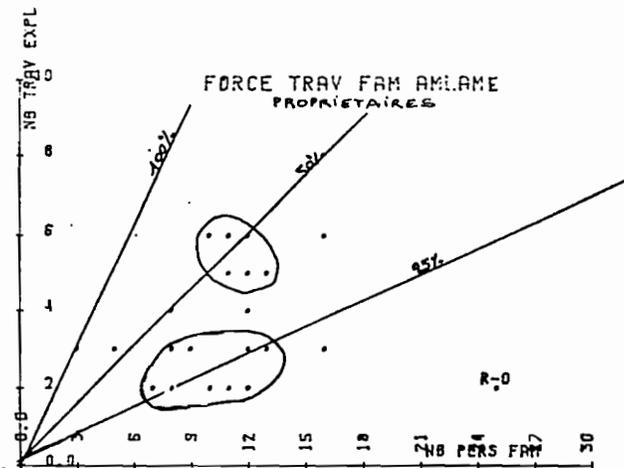
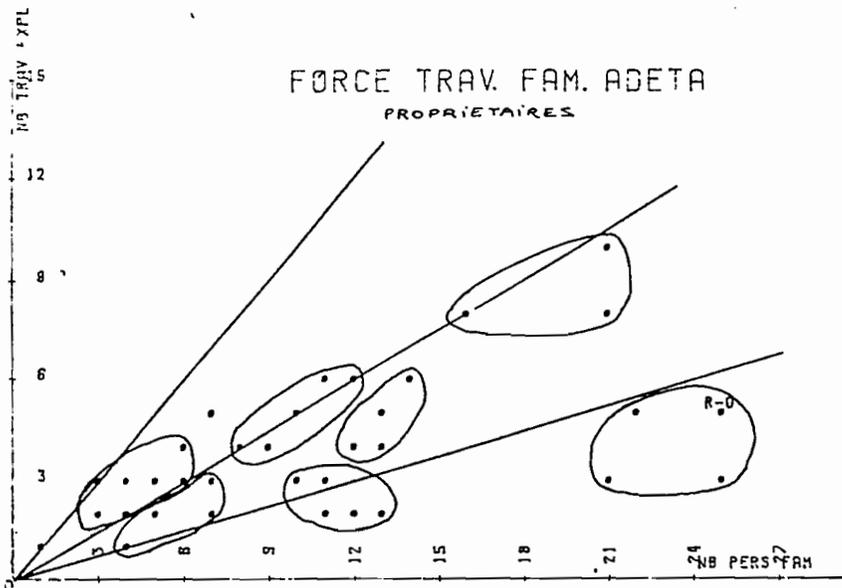
1. Forc W importante
2. Force W très importante



Si les stratégies de scolarisation et de migration urbaine sont peu fréquentes, il n'y a tout de même pas homogénéité du groupe de planteurs enquêtés. Certains disposent de Force de Travail très importante (20 cas où il y a 6 personnes et plus travaillant sur l'exploitation).







ANNEXE 2

DIFFERENCIATION DES UNITES DE PRODUCTION DANS
CHAQUE SECTEUR EN FONCTION DE LA SUPERFICIE
ET DE LA DUREE DE LA JACHERE

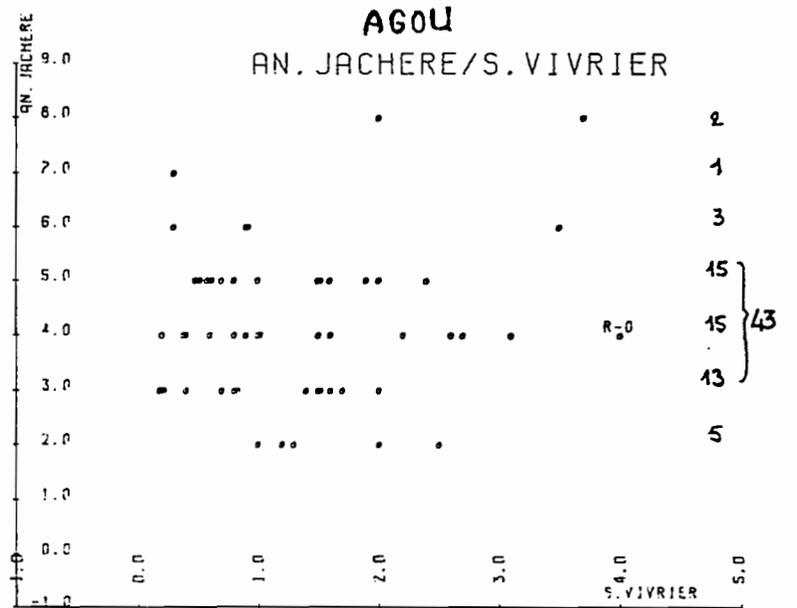
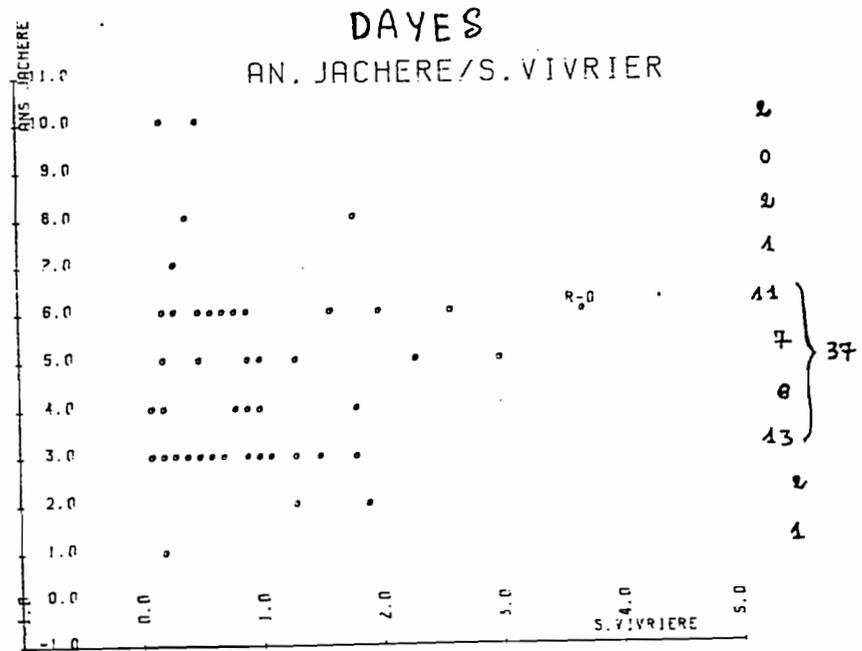
l'étude détaillée des diagrammes qui suivent est résumée dans la carte suivante.

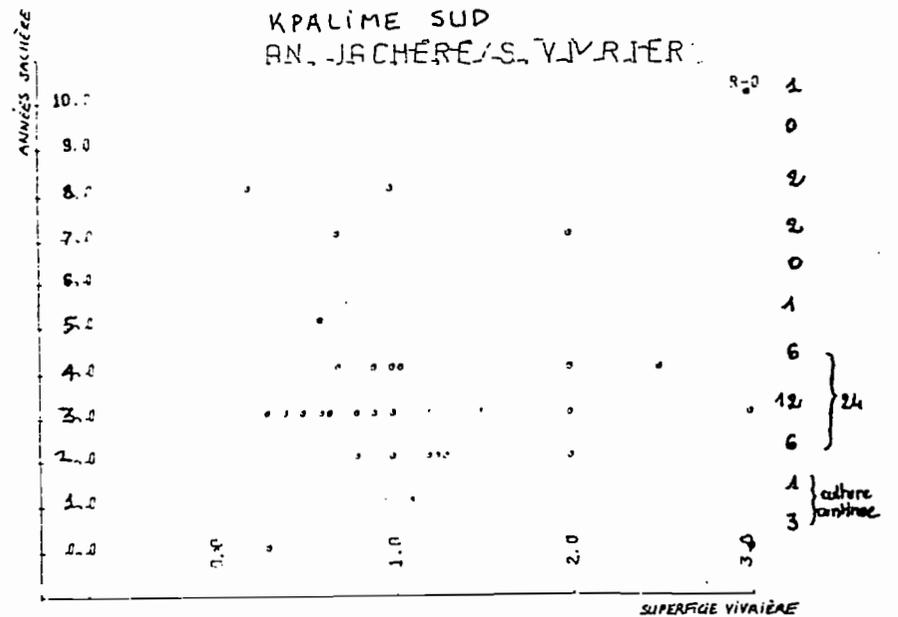
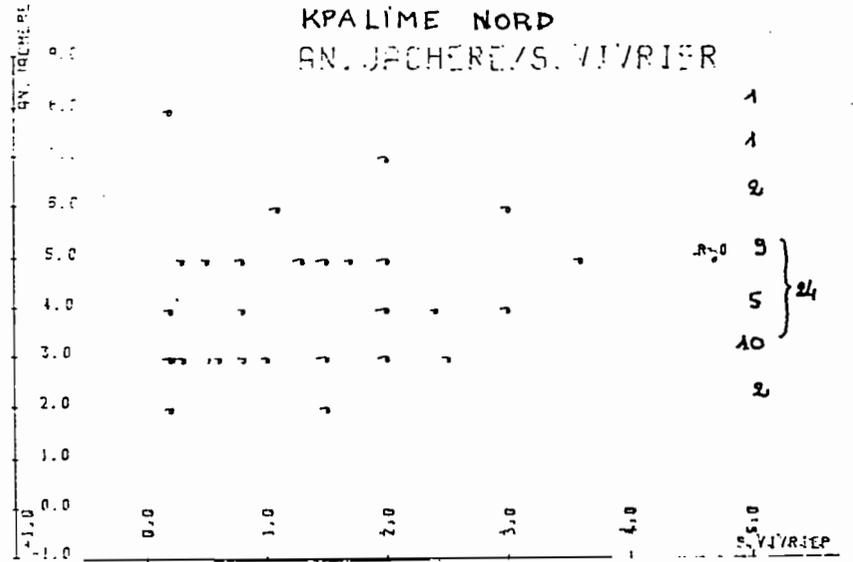
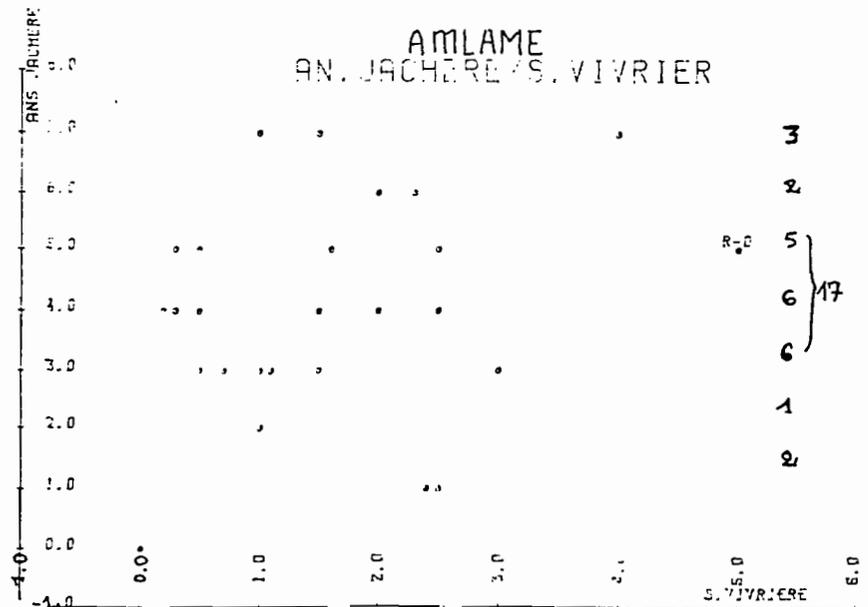
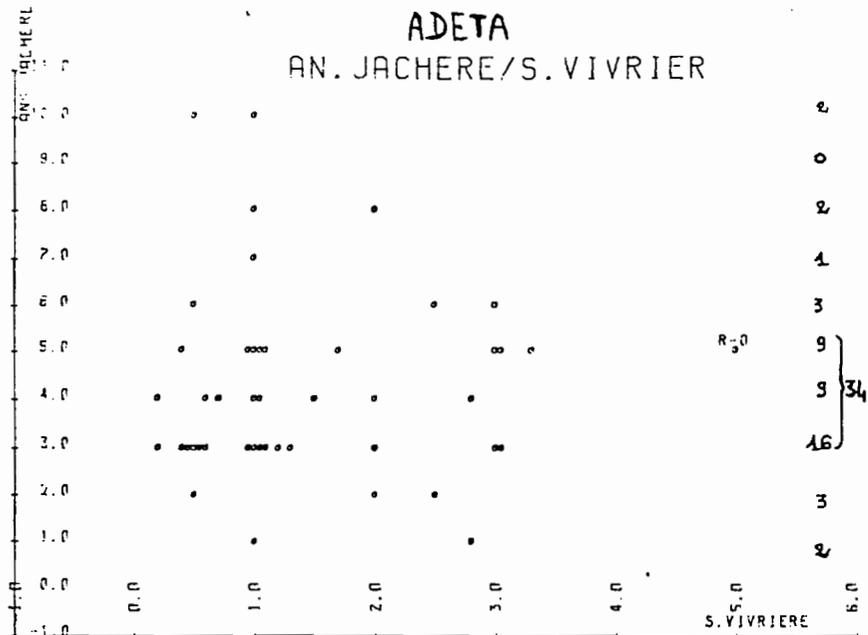
Il est certain qu'une superficie vivrière inférieure à 1 hectare ne permet en général que de subvenir à l'alimentation de la cellule familiale : c'est le cas d'un planteur sur 2 voire 2 planteurs sur 3 sur l'ensemble de la région. Rappelons qu'un hectare de vivrier permet de nourrir environ 8 personnes.

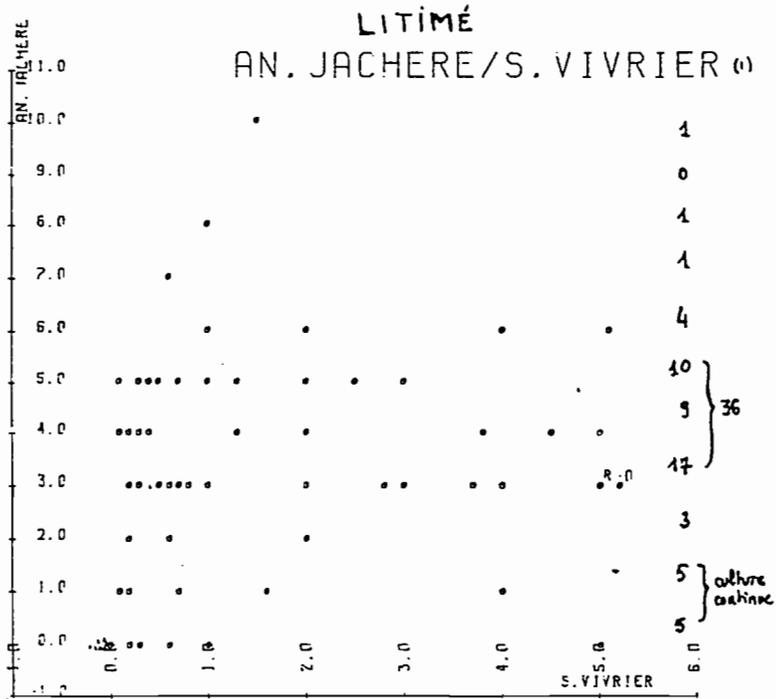
On comprend bien qu'une baisse de production préoccupe ces planteurs puisqu'elle entraîne l'épuisement des stocks. Dans des cas limites, les revenus des plantations sont utilisés pour acheter des produits vivriers dont les prix ont augmenté du fait de la pénurie. La possibilité de vendre sa force de travail à d'autres planteurs permet également des rentrées monétaires destinées à financer des achats vivriers. Pendant cette phase de crise alimentaire, la stratégie du paysan va être de rétablir sa production vivrière d'autoconsommation. Cela peut conduire à une mise en culture avant le terme de la durée habituelle des jachères. Si ce phénomène se poursuit plusieurs années, il est possible de voir remis en cause la reproduction de l'écosystème cultivé. Dans tous les cas de figure, les planteurs qui ne disposent que du vivrier d'autoconsommation adopteront un nouveau système de priorités de travail aux dépens des plantations.

Quant aux planteurs qui déclarent disposer de plus d'un hectare de vivrier, il faut distinguer ceux pour qui cette superficie correspond effectivement aux besoins d'autoconsommation de leur famille nombreuse (ex : 2 ha pour 16 personnes), ceux pour qui cette superficie est exploitée en métayage et permet de nourrir la famille du propriétaire et du métayer, et ceux pour qui cette superficie dépasse les besoins d'autoconsommation.

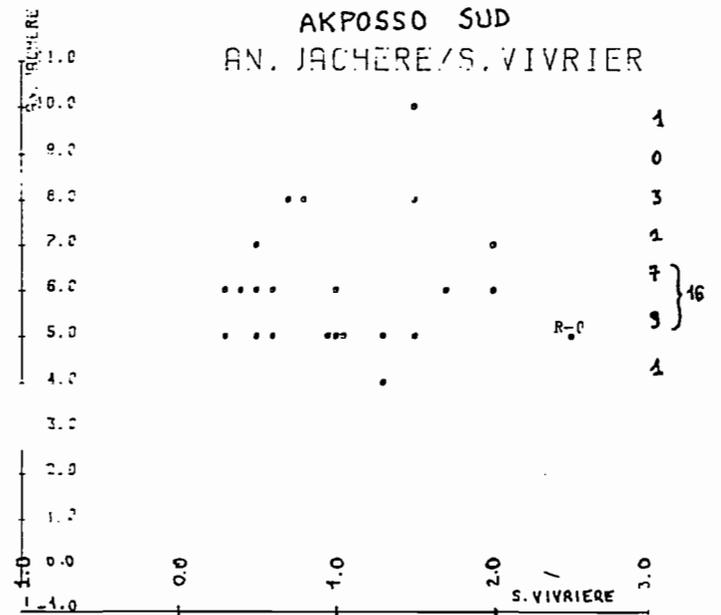
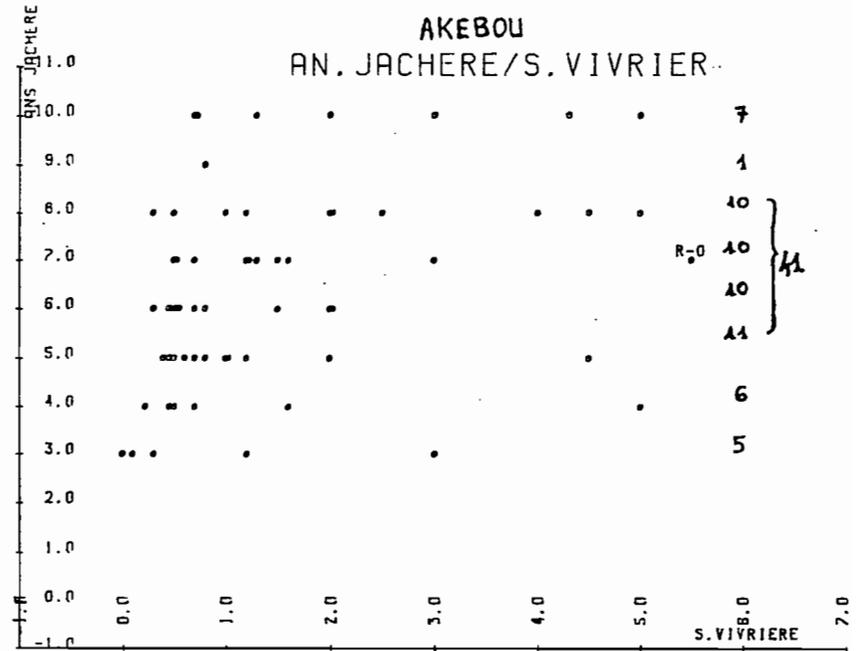
C'est ainsi que certains planteurs des plateaux Akposso et Akebou vendent des produits vivriers dans le Litimé, que certains planteurs du Klotto (Agou-Kpalimé) approvisionnent le marché de Kpalimé et même de Lomé, tandis que ceux d'Amlamé peuvent écouler des surplus sur Atakpamé. Dans ce dernier secteur, le projet SOCOTO intervient également et contribue à l'élaboration de stratégies "cultures annuelles de rente" en contradiction avec celles des replantations.







(1) 7 cas sur 95 sans culture vivrière.



ANNEXE 3

IG COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE QUINZAINE DES ENCADREURS 1983
--

Le Chef de Secteur convoque tous les 15 jours les encadreurs pour faire le point sur les actions engagées et pour donner les consignes de la quinzaine suivante. Voici les principaux éléments de chaque réunion tenue en 1983. Ils permettent de juger en partie des relations entretenues dans l'entreprise SRCC et de la charge de travail des encadreurs (1).

Le signe CS correspond aux propos du Chef de Secteur, et E à ceux des encadreurs. Les phrases entre parenthèses sont des commentaires ou des précisions de notre part.

1er point de l'ordre du jour : LE PROGRAMME 83 K (plantation cacaoyère planifiée pour 1983)

CS - Les travaux de piquetage et trouaison sont attardés. La mise en place des plantations doit être terminée le 15 Juillet. Il faut donc veiller à :

- sensibiliser le planteur
- éliminer les plants chétifs, ce que ne font pas tous les planteurs, (cela correspond sans doute à une volonté de marquer le plus largement possible son territoire même avec des plants chétifs) ;
- à la réalisation d'un sarclage après la mise en place.

Le comptage des plantations doit être terminé pour le 29 juillet au plus tard, pour transmission au service de vulgarisation.

2ème point de l'ordre du jour : futur programme de plantation

CS - Après la décision d'arrêt de l'abattage systématique, il faut faire une dernière campagne de sensibilisation pour arrêter les candidatures pour l'année prochaine, le 15 juillet, afin d'examiner ces fiches avec l'agent de l'Unité de Crédit du Projet puis de transmettre les bonnes fiches à KPALIME.

3ème point de l'ordre du jour : les pépinières du programme 84 K

CS - A partir du 15 juillet, il faut sensibiliser les planteurs et les animer pour l'installation des pépinières. Le choix des sites en fonction des points d'eau et l'installation des ombrières doit être terminée le 31 août 1983.

(1) Chaque encadreur a, en charge, de 2 à 3 villages.

4ème point de l'ordre du jour : le suivi des plantations

CS - L'entretien des parcelles en mai-juin n'a été que de 40 %. Il faut mettre l'accent dessus pour terminer avant le 31 juillet. Seuls les planteurs ayant entretenu avant cette date auront des plants de remplacement, gratuits pour les programmes 81 K et 82 K et payants pour les années précédentes. La fourniture de plants gratuits ne peut dépasser 50 % des plants d'origine sauf cas de feu de brousse ayant tout détruit. Les relevés devront donc parvenir au chef de secteur avant le 31 juillet et les sites et ombrières des pépinières de remplacement prêtes le 31 août. Organisez des séances de sensibilisation !

5ème point de l'ordre du jour : le traitement anti-capsides

CS. L'entretien est obligatoire, y compris sur vieilles plantations, pour laisser passer les équipes de traitement qui commencent leur travail dès le 15 août.

6ème point de l'ordre du jour : le traitement contre la pourriture brune

CS. Le traitement au Rydomil suppose 8 passages. Les candidats volontaires doivent acheter le produit avant que l'encadrement fasse le premier traitement. Mais certains encadreurs ont déjà fourni le produit. Ils doivent aller récupérer l'argent sinon on leur prélèvera sur leur salaire.

E. Le problème du dosage est évoqué : superficie connue approximativement des vieilles plantations, tendance de certains planteurs à vouloir étendre l'application à l'ensemble de la plantation et non simplement à la superficie demandée initialement, et problème de surconsommation de produit par les appareils de traitement.

CS. Il faut délimiter la parcelle correspondant aux quantités données. Il ne faut pas livrer au planteur pour un demi-hectare et qu'il traite un hectare. La norme de 4,5 sachets par hectare par traitement a été établie avec ces appareils.

E. Un encadreur soulève à cette occasion le cas d'une plantation dont le manoeuvre (kutukuano) sans contrat et sans rémunération ne veut plus travailler pour la replantation. Le patron ne réside pas dans le Litimé et n'a pas voulu donner un contrat SRCC au manoeuvre. Celui-ci reçoit bien le prêt mais dans les faits, il est obligé de verser l'argent du déblocage à son patron. Ca ne l'intéresse plus de travailler dans ces conditions.

7ème point de l'ordre du jour : l'estimation des récoltes vivrières de 1er cycle

CS. L'estimation des récoltes de maïs, de riz, du nyébé et de l'arachide devra être faite avant le 20 juillet, chez 5 planteurs par village.

Pour les cultures intercalaires, il faudra définir des petits lots selon la taille des champs : de 3 à 5 lots de 10 mètres carrés pour des plantations de moins de 0,75 hectares et de 5 à 7 lots pour les plantations plus grandes. Le responsable vivrier du Service viendra expliquer "blanc sur noir" comment procéder.

Pour les cultures pures, on prendra 2 lots de 100 mètres carrés pour un champs de moins de 0,5 hectare et 3 à 5 lots pour un champs plus grand.

8ème point de l'ordre du jour : le programme vivrier de 2ème cycle

Les consignes sont les suivantes : le riz IRAT 13 commandé par certains planteurs doit être semé avant le 15 juillet. Il faut tout faire pour que ces paysans plantent en ligne. Essayez qu'au moins un d'entre eux par village sème en ligne ! Essayez qu'au moins une partie de son champ soit semé en ligne pour qu'il puisse comparer. La fertilisation ne devra être réalisée que sur cette portion en ligne. La densité doit être respectée : pour le maïs, deux grains 70 x 30 avec 30 cm ou 30 x 20 cm en poquet de 5 graines. Pour l'arachide, il faut respecter les bandes si le semis est à la volée mais faire aussi une bande témoin en ligne.

E. Un encadreur signale un cas où le planteur a semé son riz avant d'avoir récolter son maïs. Comment faire pour estimer la récolte et donner des consignes?

Un autre encadreur dit que personne n'a semé en ligne chez lui. Comment estimer les récoltes des parcelles en ligne ?

CS. Le chef de secteur s'insurge en affirmant "nous sommes les derniers à faire un effort sur le vivrier ici" !

E. Les encadreurs répondent que les planteurs n'en veulent pas (du semis en ligne).

CS. Faites un effort, faites semer une petite portion en ligne ! Vous mêmes encadreurs, n'avez pas semé en ligne dans vos propres parcelles vivrières ! Vous n'avez pas "gobé" la technique, alors , faites un effort chez vous pour que les planteurs ne disent pas que vous leur demandez ce que vous ne faites pas même chez vous!

9ème point de l'ordre du jour : la remise des rapports mensuels

CS. La remise des rapports sera au plus tard le 25 juillet, avec tous les éléments concernant le programme 83 K, les entretiens des plantations précédentes, les candidatures pour 84 K et le programme vivrier.

10ème point de l'ordre du jour : dernières recommandations

CS. Pour les nouvelles candidatures, il faut aller voir les parcelles et vérifier que la vieille plantation ne soit pas comme des "poteaux téléphoniques", c'est-à-dire que l'ombrage soit suffisant pour protéger les jeunes plants.

Pour 83 K, ceux qui n'auront pas planté avant le 25 juillet, se verront retirer le prêt et la valeur des cabosses et des sachets sera retirée du versement de la prime.

Le comptage de 83 K devra parvenir avant le 10 août.

La liste des remplacements de plants dans les seules plantations ayant été entretenues avant le 15 juillet devra figurer dans le rapport du 25 juillet.

Attention ! La SRCC ne fournira plus de semences de maïs NH1F1 à ceux qui en auront eu cette année. Il faut expliquer aux planteurs qu'ils doivent conserver une partie des F2 pour semer. La perte de potentialité reste faible. Il faudra donc conserver les plus beaux épis.

Le traitement gratuit des apex des jeunes plants de 82 K contre les Psylles démarrera le 11 août. Seules les plantations entretenues doivent être traitées. Ne vous laissez pas dominer par les chefs d'équipe de traitement, soyez leur patron ! Surveillez l'équipe pour qu'elle travaille toute la journée ! Dites au planteur d'être présent au champ et d'apporter de la nourriture ! Trouvez un logement pour l'équipe et un endroit pour stocker le matériel et le produit !

Pour les déblocages du mois d'août de 82 K, veillez à ce que l'entretien des parcelles ait été fait sur l'ensemble du groupement avant d'émettre les bons avant fin juillet ! Si un entretien n'est pas fait dans un groupement, n'oubliez pas de ne rien inscrire pour ce groupement ! Le chef de secteur fera des visites de contrôle avant que l'agent UCP ne vise le bon.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LES PROBLEMES DES ENCADREURS SONT ABORDES

Problèmes du premier encadreur à prendre la parole :

- un planteur est malade et est retourné sur le plateau AKPOSSO, bien qu'il ait fait sa pépinière. Les autres membres du groupement ne veulent pas planter à sa place;
- les entretiens ne marchent pas ;
- un planteur se plaint du fait que la SRCC n'assure pas le transport entre la pépinière du groupement et la zone de plantation, comme elle le faisait les autres années.

CS. La réponse tient à la diminution de la dotation d'essence (décidée par la Direction de Kpalimé). Si le planteur paye l'essence, la bachée pourra être utilisée. Il faudra veiller à l'avenir à installer les pépinières proches des parcelles à replanter.

- un problème personnel : pas de moyen de déplacement (vélo) pour venir aux réunions.

Un autre encadreur expose sa principale difficulté :

- un planteur a indiqué la parcelle d'un autre pour participer à un programme de replantation. Celui-ci n'était pas au courant. L'encadreur a fait le piquetage. Le propriétaire est alors venu demander de quel droit il avait fait le piquetage dans sa parcelle. Le premier planteur a reçu la prime d'abattage et le prêt pour planter les bananiers.

C.S. La réponse est de faire rembourser la prime à la SRCC, et de facturer les plants de bananiers au premier planteur.

Dans d'autres villages, des encadreurs parlent de l'absentéisme de certains planteurs résidents du plateau AKPOSSO ou AKEBOU. Ailleurs est évoqué le cas d'un planteur qui utilise les plants de sa pépinière 83 K pour faire le remplacement dans ses plantations précédentes.

Un encadreur signale un cas de conflit entre propriétaire et métayer : le métayer souhaitait obtenir 2/3 de la production de bananier plantain et non la moitié. Le propriétaire refuse et va renvoyer le métayer en fin de campagne en lui laissant toute la production de bananier (une sorte de dédommagement de rupture de contrat ?). Il ne compte pas planter de cacao à l'avenir. C'est toujours le même propriétaire "paresseux" qui fait des problèmes avec ses métayers.

Dans d'autres villages, on note que les pépinières sont bien entretenues... mais que personne ne plante, ou que les plants servent aux remplacements et non à une nouvelle plantation.

Enfin, après la demande réitérée d'organiser des réunions pour sensibiliser les planteurs, certains encadreurs laissent échapper : "on propose des réunions, ils n'acceptent même plus de venir". Le chef de secteur pense qu'il va venir dans leur village pour les reconforter.

ANNEXE 4

A titre d'exemple de guide d'entretien rapide

VILLAGE, SECTEUR DE DAYES

Entretien avec le chef de village et quelques anciens en Juin 1983 et 1985 et interviews de deux planteurs en 1983 et de deux autres en 1985.

SITUATION :

Le village se situe sur une piste allant à Dayes. Les concessions sont alignées de part et d'autre de la piste. Les maisons sont couvertes de tôles ondulées mais ne sont pas très vastes.

FONDATION

La création du village est relativement récente : 1956. Elle est due à un conflit de chefferie dans le village. Quatre familles se regroupèrent et achetèrent au chef une portion de territoire qui allait permettre leur installation à 5 kilomètres du village d'origine. Cette portion a été ensuite répartie entre les familles dissidentes. Celles-ci ont également conservé leur droit sur les terres de leurs ancêtres.

INTRODUCTION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

Point non abordé, le village étant de création très récente.

INTERVENTION DE LA SRCC 1975-1985

La première plantation de Robusta SRCC date de 1976. Elle ne faisait que deux cordes de 12 brasses carrées (0,12 ha). Les plants avaient été donnés par le chef de secteur. Puis il y a eu trois années de plantation sous crédit, 1978, 1981 et 1983 (groupement de 9 planteurs). Certains planteurs ont mal remboursé le crédit et la SRCC a suspendu les programmes pour le village en 1984.

Un des planteurs interrogés en 1983 (1) signalait déjà des difficultés avec la SRCC notamment par rapport à la dimension des superficies à replanter. En 1981 il n'avait pu planter que 0,5 ha alors qu'il souhaitait en faire plus d'un hectare. Finalement il a réalisé lui-même la pépinière supplémentaire en prélevant sur une plantation SRCC existante des graines (hybrides F1 dont le produit est extrêmement variable, avec une partie des plants chétifs, improductifs). C'est donc en Juin 1983 que nous avons entendu parler pour la première fois de ces tentatives "autonomes" de replantation. Beaucoup d'autres exemples suivront. Ce même planteur précisait que cette pratique était courante dans le village. Il affirmait également avoir fait planter du Niaouli à un métayer abousa en 1981 mais que cette plantation avait brûlé en 1983. Mais en 1985, nos interlocuteurs affirmaient qu'il n'y avait plus beaucoup de vieilles plantations niaouli.

(1) Propriétaire éwé veuf avec une petite famille : sa fille divorcée, avec ses trois fils, son fils étudiant à Kpalimé.

PROBLEMES ACTUELS

1) Démographie, scolarisation, migration

La population serait de 400 habitants, avec 4 grandes familles autochtones de 50 à 100 personnes, le reste constituant les familles de métayers allochtones. L'exode rural n'est pas ressenti par les anciens, qui soulignent la fondation récente du village et l'accroissement de la population.

2) Foncier

Ce point n'a pas été abordé.

3) Rapports de travail avec les métayers

Le métayage Dibi Madibi existe avec uniquement le partage de la production et non de la terre. Théoriquement, un tiers de la production sert à rembourser le crédit, et le reste est partagé à moitié entre le propriétaire et le métayer. Les métayers sont Kabyé ou éwé. Pour obtenir ce statut, une personne doit être présentée par un métayer déjà installé dans le village.

Autrefois, le contrat était simple. Aujourd'hui, la SRCC a imposé un contrat précisant les travaux à suivre et portant la signature du chef de village. En cas de conflit, on ne renvoie pas le métayer, on résout le problème. Cependant, il est plus intéressant de travailler avec des manoeuvres que de confier la plantation aux métayers. Mais il faut de l'argent.

4) Rapports avec la SRCC, l'encadrement, le crédit

Ce point fait l'objet de propos contradictoires selon les circonstances. En groupe autour du chef de village, la tendance est de reproduire un discours stéréotypé sur les bienfaits de l'encadreur qui oblige à travailler dur et sur la nécessité d'obtenir un crédit. Pris isolément, les planteurs ont plutôt dénigré cette pression de l'encadreur: "cultiver une petite superficie pour avoir de hauts rendements, les vieux paysans expérimentés le savent bien sans avoir besoin d'un encadreur pour le rabacher" (propos approximativement tenus par un planteur).

5) Le vivrier

Le problème actuel est la pourriture du manioc. Les plants de 50 cm sont déjà atteints. Le riz donne de moins en moins, alors qu'autrefois, c'était la base de la nourriture. Il ne pleut plus assez en deuxième cycle. On ne cultive plus qu'une seule année, et la jachère est limitée à deux ou trois années pour la plupart, au lieu de six ou sept autrefois.

Une visite des champs vivriers situés à 500 mètres du village apporte plusieurs éléments intéressants sur les systèmes vivriers :

1.- Comme dans beaucoup de régions, on peut distinguer trois types de milieu selon le degré d'exploitation : la zone de culture de cases, recevant les déchets de cuisine et éventuellement d'animaux, où l'on trouve notamment des arbres fruitiers, tel l'avocatier, et même des caféiers Arabica ; la zone de culture proche du village, apparaissant comme une imbrication de jardins vivriers avec de petites parcelles où sont associées plusieurs plantes annuelles sans couverture forestière ; la zone de culture de savane où l'on observe des parcelles vivrières plus vastes et homogènes ; il faut y ajouter les zones forestières avec les jeunes plantations caféières où l'on cultive du maïs ou du riz.

2.- Il existe une politique semencière très précise. Ainsi les planteurs conservent séparément les meilleures semences de quatre variétés locales de maïs caractérisées par des cycles végétatifs différents (deux mois et demi, trois, quatre et cinq mois). La stratégie est de disposer le plus tôt possible d'une récolte pour la soudure, c'est-à-dire de semer dès que possible la variété la plus précoce. Puis selon les capacités de travail, on sème les autres variétés par petits lots. Il existe aussi deux variétés de riz précoce et tardif, semées en même temps, une variété de manioc précoce (mois d'un an) et une classique (plus d'un an).

VILLAGE DU SECTEUR D'ADETA

Entretien avec le chef de village et quelques anciens en juin 1983 puis deux ans plus tard, en juin 1985

SITUATION

Les maisons groupées sont plutôt d'aspect soigné, toutes couvertes de tôles ondulées. Celle du chef comporte même un étage.

FONDATION

Le village serait très ancien. Il aurait été fondé par un groupe éwé composé de 6 familles qui prit la fuite du fief éwé de Naaya, où régnait le roi fou et sanguinaire Agokoli. Ce groupe s'installa d'abord au pied du plateau, mais lors de la guerre d'expansion des Ashanti vers 1860, le village s'est déplacé de quelques kilomètres vers la plaine. De là, d'autres groupes allèrent fonder des villages le long de la route Kpalimé-Atakpamé construite par les Allemands vers 1900. Ainsi est né le village.

Le territoire du village semble très vaste, du fait de l'ancienneté et très varié puisqu'il comprend le plateau, le glacis et la plaine.

Les Allemands créèrent la première école, mais surent aussi réquisitionner les hommes du village pour la construction du chemin de fer entre Lomé et Kpalimé.

INTRODUCTION DE L'ECONOMIE DE PLANTATION

La cacaoculture a été introduite par les Allemands et bien accueillie parce qu'une partie de la population du village était allée travailler dans les plantations de l'actuel Ghana. A partir de 1924 et jusqu'en 1960, le cacao a bien donné : toutes les maisons du village ont été construites grâce aux revenus des plantations situées entre le bas du plateau et la route de Kpalimé. Certaines familles ont pu également s'approprier des terres dans le Litimé et planter des cacaoyers. Pour les environs du village, le rythme de plantation dépendait de la seule force de travail familial (ce qui n'est probablement pas vrai dans le Litimé).

La caféiculture a été introduite par les Français vers 1920. Ils ont rassemblé le village pour dire que c'était intéressant. Les villageois ont mal réagi, car ils étaient en pleine phase de plantation cacaoyère. Jusqu'en 1940, l'administration coloniale a imposé à certains de planter du café Niaouli. C'était particulièrement tendu ! Des soldats venaient pour obliger les gens à planter et entretenir leur plantation. Un guetteur prévenait le village de leur arrivée et tous ceux qui n'avaient pas de caféière partaient en brousse pour éviter qu'on les oblige à planter.

A partir de 1940, tout le monde s'est mis à planter pour 3 raisons :

- 1.- toutes les terres à cacao avaient été plantées et les terres mauvaises pour le cacao s'avèrent bonnes pour le caféier ;
- 2.- le prix du café devenait intéressant surtout entre 1954 et 1960 ;
- 3.- les fils de la génération "Cacao" devaient créer eux-mêmes leur plantation et non disposer de celles de leur père qui en conservait le revenu jusqu'à leur mort.

Contrairement à la cacaoculture, la caféiculture exigeait beaucoup de travail tant dans la mise en place de la plantation que dans son entretien. Il y a eu recours à une force de travail extérieure sous la forme de manoeuvres ou de métayers avec partage de la production en trois parties : un tiers pour l'autochtone "propriétaire" du champ, un tiers pour celui qui a mis la plantation en place après défrichage, et qui l'entretient, et un tiers pour celui qui assure la collecte. En effet il arrive souvent que celui qui met en place la plantation préfère faire récolter par un autre. Il n'y avait ni partage de la terre, ni partage de la plantation. Le métayer kabyé ou éwé cultivait le vivrier en intercalaire pendant 2 ou 3 ans puis recevait une parvelle vivrière en savane avec un statut d'"abousa" : 2/3 de la production pour lui et 1/3 pour le patron. La venue des métayers s'est déroulée spontanément sans intervention de l'administration coloniale.

Le café niaouli a bien donné jusqu'en 1960. Ensuite le prix chute et ne remontera qu'en 1975. Malgré tout, comme les réserves forestières et les terres de savanes étaient importantes (pour attirer les métayers), la plantation de caféières niaouli s'est poursuivie jusqu'en 1975, date du début de l'intervention de la SRCC.

L'INTERVENTION DE LA SRCC 1975-1985

En 1975, la situation de la cacaoyère était très mauvaise surtout par suite des maladies. Aujourd'hui certains continuent à entretenir et récolter un peu, notamment celui qui a planté en 1972 et a complété par lui-même les manquants avec des plants SRCC ou des graines issues de plantation SRCC. Mais en réalité, la SRCC n'est intervenue sur le village que pour son programme caféier. En 1975, elle convoqua le village pour proposer ses plants. Cinq planteurs volontaires les obtinrent gratuitement. L'année suivante, 12 candidats purent s'engager avec le crédit. Puis ce fut la généralisation du mouvement de replantation des vieilles caféières niaouli, au moins celles qui n'étaient désormais plus productives. Car en 1985 il existe encore des plantations de 12 à 15 années qui continuent à produire et qui ont même mieux résisté à la sécheresse que le Robusta SRCC. Mais l'entretien est minimal sur ces plantations. Les plants SRCC sont considérés comme supérieurs, et seuls les vieux et ceux qui n'ont pas accès à la terre n'ont pas tenté de planter le nouveau café. Lorsqu'il y a un métayer, c'est le plus fréquent, c'est le patron qui décide et le métayer accepte généralement. Le contrat reste le même qu'auparavant mais avec une nuance imposée par le crédit : le métayer aura les deux-tiers de la production, mais supportera tout seul le remboursement des annuités.

PROBLEMES ACTUELS

1) Démographie, scolarisation, migrations

Le village comporte environ 2500 habitants répartis dans 6 grandes familles originelles, dont 3 sont vraiment importantes avec respectivement 400, 550 et 600 membres. (En réalité le terme de "quartier" conviendrait mieux) et 500 Kabyé..

La scolarisation est intense avec l'école publique (270 élèves) et l'école catholique (350 élèves). Les enfants des autochtones sont fortement encouragés à suivre une filière pouvant les amener à réussir en ville, devenir fonctionnaire, etc, alors que ceux des métayers kabyés seraient moins enclins à quitter la résidence familiale et à délaisser les travaux agricoles.

La migration en retour de jeunes du village, ayant vécu en ville et n'ayant plus de travail, s'est produite mais sans qu'il soit possible d'en évaluer l'importance. Ces jeunes s'orientent soit vers l'artisanat de service (menuiserie) soit vers l'agriculture (pas forcément la plantation caféière).

2) Le foncier, l'héritage, le morcellement, le métayage, la vente de terre

Du temps des ancêtres, il n'y avait pas de problèmes d'héritage, puisque les terres vivrières n'étaient pas appropriées individuellement. Lorsque le cacao est venu, le terroir a été réparti entre les grandes familles et celles-ci ont défini des limites pour chaque chef de famille. A la mort du chef de famille, il était d'usage de confier au fils aîné de la première femme la gestion de l'espace vivrier et des plantations au profit de l'ensemble des frères et soeurs. Cette manière de conserver l'entité familiale et foncière a régressé et n'existe plus que dans le cas où le chef de famille n'a pas laissé de testament. Elle suppose également que les retombées financières soient effectivement équitablement réparties. Si ce n'était pas le cas, les frères et soeurs peuvent saisir le conseil de la grande famille (du "quartier") ou du village pour retirer la responsabilité de gestion au fils aîné et procéder à un partage des terres entre tous, y compris les soeurs. Cette forme de partage semble d'ailleurs préférée, ce qui amène la rédaction de testaments en ce sens afin d'éviter des querelles. En conséquence, le morcellement du territoire villageois s'accroît, l'individualisation du droit foncier se précise, à un point tel qu'un individu "propriétaire" peut opter pour l'exploitation avec un ou plusieurs métayers en vue de toucher une rente, et d'accumuler la richesse sans redistribution (il aura tout de même du mal à ne pas respecter les cérémonies). Il peut aussi vendre de la terre, bien que, selon le chef de village, il faille obtenir l'accord du conseil familial présidé par l'aîné du disparu, lequel ne l'octroyerait qu'en cas de nécessité absolue.

Dans le village, il ne semble pourtant pas y avoir encore de tensions foncières particulières, ceci étant à mettre en rapport avec l'étendue du territoire dont la taille n'a pu être précisée par nos interlocuteurs. Autre élément intéressant, surtout quand on compare avec la situation foncière de certains villages du plateau de Dayes : lorsqu'une plantation est trop vieille et que son "propriétaire" décide de la couper pour en installer une nouvelle, personne ne lui conteste le droit sur cette terre.

3) Les rapports de travail avec les métayers

L'installation d'un métayer doit être précédée d'une présentation au chef du village. Aucun étranger ne saurait être admis sans finalement obtenir un statut de métayage mais excluant toujours le partage de la terre et celui de la plantation. Deux facteurs attractifs pour le métayer : l'accès aux deux tiers de la production de café et de vivrier pur (le vivrier intercalaire lui revenant de droit), et l'assurance d'obtenir une parcelle vivrière pure après 2 ou 3 ans de plantation. Deux motifs principaux de renvoi : un mauvais comportement dans les premières années ou des tricheries manifestes sur les récoltes. Dans ce cas, il faut apporter la preuve du détournement et, à cet effet, connaître l'acheteur qui a écoulé la partie détournée. Après deux avertissements, la troisième tricherie entraînera le renvoi.

L'intérêt du métayer n'est pas d'en arriver là. Son souhait sera plutôt de prouver sa bonne volonté et sa compétence afin de bénéficier d'autres parcelles à planter et d'avoir ses entrées auprès de nouveaux propriétaires. Il pourra ainsi faire venir des membres de sa famille restés au village et devenir à terme une sorte de contre-maître gérant une force de travail importante. Le système de métayage à trois parts s'y prête bien.

Voilà comment dans ce village ont été résolus les problèmes de rapports de travail, sans remise en cause du droit foncier, qui, selon les personnes interrogées - toutes autochtones - reste strict. La terre, même morcelée, appartient aux autochtones.

4) Les problèmes vivriers

Peu abordés dans les deux entretiens de 1983 et 1985, les difficultés dans le domaine vivrier n'ont pas eu d'ampleur, y compris en 1983 où le village a produit suffisamment de nourriture malgré la forte sécheresse. En année normale, le village "exporte" ses surplus de maïs, de riz, de farine, de manioc et de haricots. En 1984, les récoltes ont été très importantes : l'année fut pluvieuse et les superficies mises en culture ont été agrandies par rapport à l'année précédente, en vue de parer à l'excessive diminution des stocks. En juin 1985, le premier cycle sera inégal. Mais le problème majeur est plutôt le manque de viande et de poisson pour faire les sauces.

CONCLUSION

Le village poursuit activement la replantation en accélérant le rythme entre 1983 et 1985.

ANNEXE 6

exemple

ENTRETIEN AVEC UN CHEF DE SECTEUR
(extrêmement bien informé des problèmes
socio-économiques)

N.B. : Les propos du chef de secteur sont synthétisés et précédés de CS. Les phrases entre parenthèses sont des précisions ou des commentaires de notre part.

INTERVENTION DE LA SRCC, 1975-1983.

CS. Dans le secteur il existait quelques 14 000 hectares de Niaouli. En 1983, environ 1 200 hectares ont été replantés. La SRCC estime à 1 200 hectares supplémentaires le potentiel de replantation intensive, compte tenu du fait qu'au delà d'un hectare, le planteur, a-t-on décrété, ne peut plus entretenir correctement la parcelle, et qu'il y a 2 400 planteurs dans ce secteur.

(Cette position de principe est étonnante, car les 14 000 hectares ont été mis en place après 1940 et jusqu'en 1970, soit un rythme moyen de 500 hectares par an. Le rythme SRCC a atteint 350 hectares pour 1983, 425 pour 1984. La demande est donc de plus en plus forte dans ce secteur).

CS. A une question sur le niaouli, le chef de secteur répond que les plantations niaouli de moins de 25 ans produisent encore du café, même si elles sont mal entretenues. Actuellement (en 1983) certains planteurs continuent à exploiter par exemple 2 hectares de niaouli qui produisent chacun 300 Kg de café. On peut voir des plantations de niaouli de 0,5 hectare très productives, car bien entretenues. La différence avec le robusta SRCC se situe essentiellement au niveau de la précocité : l'entrée en production commence la 3ème ou 4ème année, tandis qu'avec le niaouli, il faut attendre 7 à 10 ans

Depuis 1977, c'est-à-dire le début de la sélection des planteurs et de la "radicalisation" de la SRCC, des planteurs refont soit des plantations niaouli, soit des plantations à partir des graines F1 issues des plantations SRCC déjà existantes. Ceci a lieu surtout dans les zones difficiles d'accès. Ils font leur pépinière eux-mêmes. Cette pratique existe lorsqu'il y a eu refus de la SRCC. Elle existe aussi pour le remplacement des manquants.

PROBLEMES ACTUELS

- 1) La démographie, la scolarisation, les migrations (non abordée)
- 2) Le foncier, l'héritage, le morcellement, la vente de terre.

La structure foncière est inégalitaire. Un seul planteur du village X dispose de 47 hectares de plantations niaouli, confiés à 54 métayer, Dibi Madibi de plusieurs origines, kabyé, kotocoli, éwé et akposso. Dans le village Y, un propriétaire a plus de 100 hectares. En général, dans tous les villages, il y a de grandes propriétés.

- 3) Les modes d'exploitation, les rapports de travail, le métayage

Comme il y a beaucoup de terres libres, le métayage Dibi Madibi prévoit le partage de terre. Souvent le propriétaire donne aussi une parcelle vivrière en métayage "Abousa" avec deux tiers de la production pour le métayer. Si le patron ne propose pas de vivrier, le métayer cherche un deuxième contrat pour faire à la fois du café et du vivrier.

- 4) Les rapports avec la SRCC, l'encadrement, le crédit) non
- 5) Le vivrier) abordés
- 6) Le fonctionnement interne de la SRCC

Le chef de secteur nous définit les principales étapes pour la réalisation d'un programme de plantation. A cette occasion, nous abordons les fonctions qu'il exerce.

Il y a une douzaine d'étapes, chacune faisant l'objet d'un chapitre du rapport mensuel transmis à la Direction, et bâti sur les éléments rapportés par les encadreurs:

- 1.- Prospection des parcelles des candidats à la replantation (sont déjà éliminés par les encadreurs les "mauvais paysans", ceux qui n'ont pas bien planté auparavant). Cette prospection pédologique permet d'éliminer les parcelles de savane ou anciennes parcelles vivrières. (Voir nos commentaires du rapport de mars 1984 sur cette sélection, p. 85).
- 2.- Relevé topographique et transmission des fiches à la Direction de Kpalimé pour le calcul des surfaces.
- 3.- Retour des fiches au secteur, formation des groupements de planteurs par les encadreurs, remplissage des fiches A4 avec collecte des fonds de groupement de 1000 CFA par planteur.
- 4.- Envoi des fiches A4 à l'agent UCP qui fixe une date aux planteurs pour la signature des contrats de plantation et de métayage.

- 5.- Retour des fiches complétées au chef de secteur.
- 6.- Récapitulatif des groupements et superficies, et renvoi des fiches A4 au service de vulgarisation de Kpalimé.
- 7.- Approbation ou rejet des fiches par ce service en fonction du comportement général du village vis-à-vis du recouvrement du crédit et de la qualité du travail constaté. En 1983, la consigne est de ne retenir que les planteurs ayant déjà réussi une plantation (mais ceci sera en partie contredit par une autre consigne, celle de ne pas retenir ceux qui ont déjà un hectare planté).
- 8.- Déblocage en nature du matériel pour les pépinières. Suivi des pépinières.
- 9.- Supervision de l'abattage, du défrichage, de la préparation des terrains, du piquetage et de la trouaison.
- 10.- Plantation
- 11.- Livraison des engrais
12. Suivi des entretiens.

Ces deux dernières supervisions posent beaucoup de problèmes : les planteurs ne veulent pas entretenir ni mettre des engrais comme la SRCC le souhaite.

Un des problèmes que rencontre un chef de secteur est l'éloignement des parcelles proposées pour la replantation par les groupements ; au moment de planter, il n'y a pas d'entraide, chacun travaille séparément. Parfois le bloc prévu n'existe pas. Le préfet peut intervenir si la mauvaise volonté est trop grande et la SRCC évitera de travailler avec un tel village, sauf s'ils reconnaissent leur tort.

Mais c'est maintenant le travail de bureau qui prend le plus de temps au chef de secteur. Il y a beaucoup de papier, de demandes d'informations. On fait rapport sur rapport. Les 5 services de la Direction veulent toujours des informations qui peuvent se recouper. Ce problème se pose aussi au niveau des encadreurs qui n'arrivent plus à bien suivre les planteurs. Au début, le rapport mensuel reflétait la réalité, maintenant c'est plus difficile à dire. Cette dérive bureaucratique a été soulevée en réunion mensuelle (des chefs de secteur et chefs de service) à Kpalimé, mais c'est resté sans effet. On aboutit à passer des soirées et des dimanches pour finir de remplir les tableaux de chiffres.

En définitive, depuis le début de la SRCC, les choses vont mieux du côté de la recherche de candidats à la replantation car la demande est devenue très forte, mais elles empirent du côté de la paperasserie.

ANNEXE 7

ELEMENTS PRESENTES A LA CONFERENCE SUR LA PRODUCTION DE CAFE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER PAR LE TERRITOIRE DU TOGO. 5-7/10/1954

L'introduction de la caféiculture remonte à 1895 avec les essais d'arabica. Mais ils furent négligés après 1914. En 1922, l'administration française reprend l'arabica, mais les conditions d'altitude étant limitées, préfère diffuser le canephora niaouli du Dahomey adapté aux situations de plaine. Juste avant 1940 la production ne dépasse pas 500 tonnes pour le niaouli, et 200 tonnes pour l'arabica, mais de 1940 à 1950, la production annuelle dépasse le millier de tonnes, puis atteint en 1951-54 les 3 000 tonnes. Pendant ce temps, l'Arabica devient négligeable.

Le rendement moyen des plantations niaouli est le suivant, selon l'âge de la plantation :

AGE PLANTATION	RENDEMENT PIED	RENDEMENT HECTARE
3 ans	200 grammes	300 Kg
4	300	450
5-6	400	600
7-8	300	450
9-11	250	375
12	200	300

(La niaouli devrait être récépé dès la 9ème année, mais il faut noter qu'une vieille plantation un peu entretenue donne tout de même 300 Kg l'hectare).

Les superficies plantées et totales sont les suivantes entre 1945 et 1954 :

Superficies de caféières

ANNEE	EN PRODUCTION OU RECEPEES	PLANTEES NON ENCORE PRODUCTIVES	TOTALES
1945/46	6 900 ha	2 500	9 400
1946/47	7 800	1 900	9 700
1947/48	8 700	1 100	9 800
1948/49	9 400	525	9 925
1949/50	9 700	300	10 000
1950/51	9 800	475	10 275
1951/52	9 925	750	10 675
1952/53	10 000	1 275	11 275
1953/54	10 275 =+	2 750	13 025

+ dont 875 ha âgés de 3 à 8 ans , 6400 ha âgés de 9 à 15 ans
3000 ha ayant plus de 15 ans.

En effet l'action économique en faveur du café a débuté réellement en 1949 avec la création d'un "Fonds de Soutien et d'Équipement à la Production Locale", dont une section est consacrée à la caféiculture. Ses ressources proviennent d'une taxe de 10 F, puis 15 F/Kg de café exporté en 1954.

Les ressources du Fonds ont rapidement augmenté : environ 9 millions de F en 1950, plus de 45 millions en 1954. La structure des dépenses pour 1953 et 1954 a été la suivante :

(Millions de francs)	1953	1954
Primes encouragement à la plantation	2,8	12
Luttes phytosanitaires	4,7	5,9
Équipement : - pépinières	8,3	10,4
- conditionnement	1,5	2
- conservation sol	3,2	4,5
- pistes	20,8	15,8

L'intervention de l'administration est donc principalement tournée vers la création de pistes, le versement de primes d'encouragement et le fonctionnement de pépinières pour approvisionner les candidats à la plantation.

La commercialisation s'effectue tout le long de l'année par l'intermédiaire d'acheteurs privés qui parcourent la campagne, collectent le café et le revendent aux maisons de commerce. Le Crédit Lyonnais, la BAO, la BNCI fournissent à ces acheteurs des crédits de campagne : 850 millions de francs d'octobre 1953 à avril 1954 ont été prêtés avec un intérêt de 4 à 5,5 %. Ce système met en jeu une multitude d'acheteurs en concurrence avec une multitude de petits producteurs vendant par petits lots. Il présente l'avantage, pour ces derniers, de pouvoir bénéficier de la hausse du cours mondial du café.